

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION



Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques et de la planification en collaboration avec la Direction générale des communications du ministère de l'Éducation.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site Quebec.ca.

Pour plus d'information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626
Site Web : www.education.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-90118-1 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-90119-8 (Version électronique PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE

DE L'ÉDUCATION

NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

Les éléments suivants permettront de bien comprendre le contexte dans lequel s'inscrit le présent rapport annuel de gestion.

- 1-** Précision sur les années : Ce rapport rend compte des activités du ministère de l'Éducation et des résultats qu'il a obtenus. Sauf indication contraire, les données qu'il contient font référence à l'année financière (ou exercice financier) 2020-2021, soit à la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. De plus, lorsqu'elle est mentionnée, l'année scolaire couvre, sauf indication contraire, la période s'étendant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.
- 2-** Contexte de pandémie : La crise sanitaire liée à la COVID-19 a forcé la mise en place de mesures exceptionnelles et de nouvelles façons de faire, autant dans les établissements d'enseignement que dans la fonction publique. Cette situation a eu des répercussions sur l'atteinte de certaines cibles de résultats.
- 3-** Création du ministère de l'Enseignement supérieur : Le premier ministre du Québec a annoncé, le 22 juin 2020, la nomination de M^{me} Danielle McCann à titre de ministre de l'Enseignement supérieur, créant du même coup le ministère de l'Enseignement supérieur. Certaines sections de ce rapport sont communes au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur en raison de stratégies, de politiques et de services qu'ils partageaient toujours au cours de l'exercice financier. Des précisions sont apportées dans le texte lorsque cela est nécessaire.

MESSAGE DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chap. A-6.01), nous avons le plaisir de déposer à l'Assemblée nationale le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation. Ce rapport couvre l'année financière se terminant le 31 mars 2021.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la dernière année a été particulière. La pandémie liée à la COVID-19 a provoqué de nombreux changements auxquels nous avons toutes et tous dû nous adapter. Nos pensées vont donc vers les élèves, leurs parents, les enseignantes et les enseignants, les autres membres du personnel de nos écoles et toutes les personnes qui travaillent quotidiennement pour contribuer à la réussite et au bien-être de nos jeunes.

Évidemment, plusieurs actions et mesures ont été mises en place par le Ministère en raison des effets de la pandémie. D'emblée, nous sommes particulièrement fiers d'avoir maintenu les services éducatifs durant toute l'année scolaire. Pour ce faire, l'instauration de l'école à distance a été d'une grande aide, même si ce mode d'enseignement n'est pas idéal. De plus, des investissements de 150 millions de dollars ont permis de rendre accessibles près de 400 000 appareils informatiques pour les élèves. Dans le même ordre d'idées, notre plan de relance éducative, destiné à atténuer les répercussions de la pandémie sur la réussite éducative, nous permettra de soutenir les jeunes qui en ont le plus besoin, comme nous avons pu le faire cette année avec le programme de tutorat, grâce auquel plus de 15 000 tutrices et tuteurs ont aidé plus de 163 000 élèves.

Pendant ce temps, une nouvelle génération d'écoles commence à s'ériger et nous ne saurions en être plus heureux. Les 3 prochaines années verront le nombre de projets de cette nature se multiplier grâce à des investissements de 8,3 milliards de dollars. Nous sommes convaincus que les élèves réussissent mieux et se développent plus harmonieusement dans des environnements de qualité.

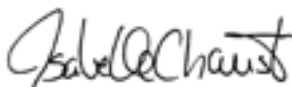
Nous aimerions également souligner tout le travail effectué pour relancer les activités sportives et récréatives et pour assurer l'intégrité et la sécurité des personnes dans le monde du sport et du loisir, notamment par la mise en place du mécanisme indépendant de gestion des plaintes « Je porte plainte ». La violence, sous toutes ses formes, sera toujours inacceptable.

Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les acteurs du réseau de l'éducation et à tout le personnel du Ministère pour le travail colossal accompli ces derniers mois. Grâce à leur professionnalisme, à leur talent et à leur créativité, des milliers d'élèves ont pu poursuivre leurs apprentissages malgré la crise sanitaire. Nous les remercions du fond du cœur.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Roberge
Ministre de l'Éducation



Isabelle Charest
Ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable
de la Condition féminine

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE DE L'ÉDUCATION



Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation. Ce rapport fait état des résultats qu'il a obtenus pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été une année comme les autres. La pandémie a entraîné, il va sans dire, son lot de défis. Le ministère de l'Éducation a ainsi dû non seulement assumer les mandats en matière d'éducation, de sport, de loisir et de condition féminine qui sont habituellement les siens, mais également s'adapter à la situation et répondre aux besoins des élèves, des parents et du personnel scolaire dans un contexte teinté d'incertitudes. Ce rapport annuel en témoigne. On peut penser par exemple à la plateforme en ligne L'école ouverte (ecoleouverte.ca), un outil pédagogique développé en quelques jours seulement qui s'est révélé un franc succès. On peut penser aussi au programme de tutorat mis en place en janvier 2021 – une initiative unique au Canada –, grâce auquel plus de 163 000 jeunes ont pu bénéficier du soutien de plus de 15 000 tuteurs et tuteuses. Un succès, là encore, indéniable.

Le Ministère a également accompagné et soutenu ses nombreux partenaires en sport, en loisir, en activité physique et en plein air afin de leur permettre de maintenir le plus possible leurs activités au cours de la crise sanitaire, avec les adaptations nécessaires, au bénéfice des Québécoises et des Québécois.

Une autre réalisation importante que l'on ne peut passer sous silence est le Plan de relance pour la réussite éducative. Celui-ci, en plus de répondre à plusieurs besoins prioritaires, est venu structurer l'action du réseau éducatif visant à soutenir les élèves connaissant des difficultés et des retards d'apprentissage, la pandémie ayant eu des effets collatéraux sur certains jeunes. Le Ministère continuera à appuyer le personnel enseignant et le réseau afin qu'une attention toute particulière

soit consacrée aux élèves les plus vulnérables et que leur réussite scolaire et éducative soit assurée.

On le voit, les équipes du Ministère ont su épauler le réseau scolaire et le secteur du loisir et du sport, qui figurent parmi les secteurs plus touchés par la pandémie. D'autres initiatives déployées par le Ministère et par le réseau, souvent en un temps record, mériteraient d'être mises en évidence.

Le Ministère peut compter sur un personnel efficace, dynamique, créatif et soucieux de faire œuvre utile, au service d'une des plus nobles missions de l'État. Je tiens ainsi à remercier très chaleureusement les membres du personnel du Ministère, mais aussi de tout le réseau de l'éducation, pour le travail accompli, souvent dans des conditions difficiles. Je suis témoin jour après jour des efforts et de la grande disponibilité dont ils font preuve pour mener à bien nos différents mandats. En dépit de la pandémie, le Ministère a gardé le cap sur ses priorités. Plus encore, il a fait montre de proactivité et de flexibilité dans la gestion de la crise. Ce travail effectué de concert avec le réseau a porté fruit, car le Québec est l'un des États d'Amérique du Nord où l'enseignement à l'école a été le plus maintenu. Nous pouvons nous en féliciter.

L'année 2021-2022 sera elle aussi riche en défis. Assurer encore plus de cohérence dans ses orientations, rester toujours pertinent et agile dans ses interventions et faire preuve d'excellence en tout temps, voilà les axes prioritaires autour desquels le Ministère continuera à articuler son action.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.

Alain Sans Cartier
Sous-ministre de l'Éducation

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	3
1 L'ORGANISATION	5
1.1 L'organisation en bref	5
1.2 Faits saillants	14
1.3 Mesures relatives à la pandémie	16
2 LES RÉSULTATS	21
2.1 Plan stratégique	21
2.2 Déclaration de services aux citoyens	44
2.3 Secrétariat à la condition féminine	54
3 LES RESSOURCES UTILISÉES	61
3.1 Utilisation des ressources humaines	61
3.2 Utilisation des ressources financières	65
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	71
4 LES AUTRES EXIGENCES	75
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	75
4.2 Développement durable	76
4.3 Occupation et vitalité des territoires	93
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	107
4.5 Accès à l'égalité en emploi	107
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	113
4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	116
4.8 Égalité entre les femmes et les hommes	118
4.9 Politique de financement des services publics	123
4.10 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais	126
ANNEXES	127
Annexe I : Rapport d'activité 2020-2021 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	127
Annexe II : Lois et règlements	136
Annexe III : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2020-2021	142

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

À notre avis, l'information contenue dans le présent document ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2021.

Les membres du comité de direction,



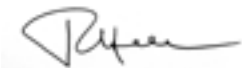
Alain Sans Cartier
Sous-ministre de l'Éducation



Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint aux relations du travail,
à l'enseignement privé et aux ressources humaines



Catherine Ferembach
Sous-ministre associée chargée
du Secrétariat à la condition féminine



Réjean Houle
Sous-ministre adjoint au loisir et au sport



Stéphane Lehoux
Sous-ministre adjoint de la transformation numérique
et des ressources informationnelles



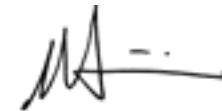
Georges Lemieux
Sous-ministre adjoint au réseau éducatif anglophone,
aux relations interculturelles et aux Autochtones
par intérim



Josée Lepage
Sous-ministre adjointe au soutien aux élèves,
à la pédagogie et aux services à l'enseignement



Nicolas Mazellier
Sous-ministre adjoint à la prospective, aux statistiques
et aux politiques



Marc Sirois
Sous-ministre associé au financement des réseaux
et aux infrastructures et sous-ministre adjoint
à la gouvernance des infrastructures par intérim



Stéphanie Vachon
Sous-ministre adjointe au soutien
aux réseaux et au financement

Québec, septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur Alain Sans Cartier

Sous-ministre
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre,

La Direction de l'audit interne a procédé à l'examen de l'information présentée dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation.

La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère. Dans ce contexte, la responsabilité de la Direction de l'audit interne consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information.

Notre examen a été effectué conformément aux *Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne*, élaborées par l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Éducation nous paraît plausible et cohérente.

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

Le directeur de l'audit interne par intérim,



Philippe Côté, CPA, CMA

Québec, septembre 2021

1 L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
1 008 en 2020-2021	Effectif régulier et occasionnel du ministère de l'Éducation
110 611 en 2019-2020	Effectif enseignant du réseau public (enseignantes et enseignants permanents et occasionnels ainsi que personnel d'appoint ¹ au préscolaire, au primaire et au secondaire)
23 G\$ en 2020-2021	Dépenses des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1 368 586 ² en 2019-2020	Élèves (réseau scolaire)
3 097 ³ en 2019-2020	Établissements d'enseignement publics et privés (réseau scolaire)

¹ La catégorie du personnel d'appoint est constituée des autres statuts. Elle comprend le personnel remplaçant, le personnel surnuméraire, le personnel sous octroi, le personnel suppléant, le personnel enseignant à tarif horaire et diverses catégories d'employées et d'employés de soutien (service de garde, surveillance d'élèves, travail en cafétéria moins de 10 heures par semaine, etc.).

² Ce chiffre exclut les 3 194 élèves des écoles gouvernementales.

³ Ce chiffre exclut les 37 écoles gouvernementales.

1.1.1 Mission

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour le Québec. Il l'a soutenu dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été l'un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et le réseau d'enseignement accompagnent les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Ils poursuivent cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui touchent les Québécoises et les Québécois collectivement et individuellement.

Le Secteur du loisir et du sport, fort d'un héritage historique important, a rejoint le Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année au cours de laquelle le gouvernement du Québec a créé le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Au rang des priorités compte la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air par tous les citoyens et citoyennes, de tous âges et de toutes conditions, pour le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et leur rapprochement avec la nature. La réussite de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume une raison d'être du Ministère et l'idéal qu'il poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

1.1.2 Vision

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif joue un rôle central dans le développement économique, social et culturel des personnes et des communautés. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et des citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale. La mission éducative est un défi de société, et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Dans un monde qui connaît des bouleversements de tous ordres, le système éducatif doit demeurer innovant. La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le milieu du loisir et du sport. Cette vision, résolument axée sur les résultats, mise sur la réussite et l'excellence :

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

Des indicateurs phares

Parmi les indicateurs définis dans le Plan stratégique 2019-2023, trois ont été retenus pour figurer au tableau de bord du gouvernement. Considérés comme les plus étroitement associés à la vision ministérielle, ils concernent les domaines suivants :

- la diplomation ;
- l'état des infrastructures ;
- la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

1.1.3 Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que le Ministère veut atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent sa vision et les orientations de son plan stratégique.

Valeurs liées à la mission du Ministère

- **Valeurs sociales et individuelles :** l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- **Valeurs inhérentes au système éducatif québécois :** l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- **Valeurs de l'administration publique québécoise :** la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- **Valeurs relatives à l'action ministérielle :** la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

Principes d'action et de gouvernance

Analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chap. C-12) du Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des élèves, permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, de loisir et de sport ou de condition féminine sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat à l'échelle locale, régionale et nationale est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée aux interventions du Ministère, notamment en ce qui a trait à leur pertinence et à leur acceptabilité sociale.

Subsidiarité

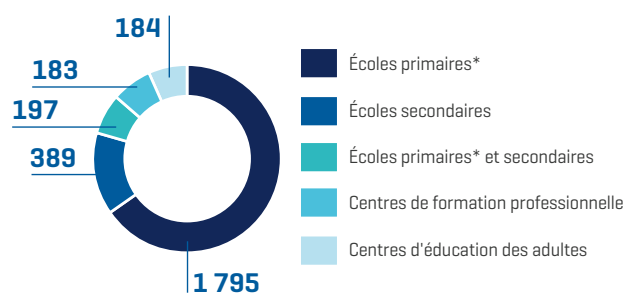
La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions qui a pour objectif d'accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action, sa responsabilité étant confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, de définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

Développement durable

Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant pour le développement du système éducatif que pour celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est non seulement au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, mais aussi un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chap. D-8.1.1), l'élaboration de ce rapport annuel de gestion a pris en compte trois principes de développement durable : l'accès au savoir, l'équité et la solidarité sociales ainsi que la santé et la qualité de vie.

1.1.4 Portrait du réseau de l'éducation

Répartition des établissements d'enseignement du réseau public selon l'ordre d'enseignement, année scolaire 2019-2020



* Les écoles primaires incluent le préscolaire.

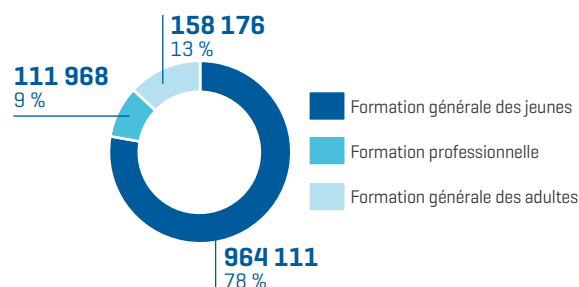
Le réseau public de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire du Québec est composé de 72 centres de services scolaires (CSS) ou commissions scolaires (CS) (60 CSS francophones, 9 CS anglophones et 3 CSS ou CS à statut particulier). En 2019-2020¹, les services éducatifs étaient offerts à plus de 1 million de personnes dans 2 748 écoles publiques². La figure ci-dessus présente la répartition des écoles publiques selon l'ordre d'enseignement.

1. Année la plus récente pour laquelle des données définitives sont disponibles. Les données relatives à l'effectif scolaire datent du 28 janvier 2021 et celles relatives aux organismes et aux établissements datent de décembre 2020.

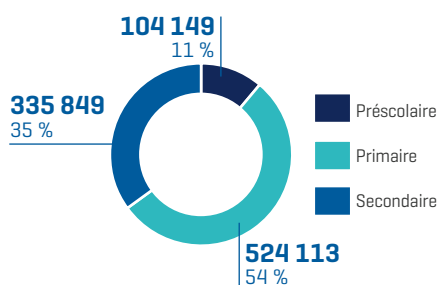
2. Tout établissement d'enseignement établi par un centre de services scolaire ou une commission scolaire est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

En 2019-2020, le réseau public a accueilli 1 234 255 élèves, dont 78 % étaient inscrits en formation générale des jeunes, 13 %, en formation générale des adultes et 9 %, en formation professionnelle. À la formation générale des jeunes, l'effectif se répartissait comme suit : 11 % à l'éducation préscolaire, 54 % à l'enseignement primaire et 35 % à l'enseignement secondaire. Les figures suivantes montrent la répartition des élèves du réseau public selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

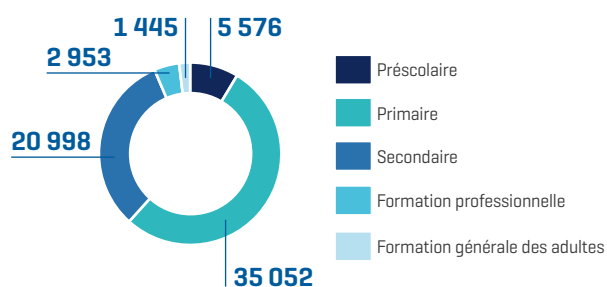
Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, dans le réseau public, année scolaire 2019-2020



Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, dans le réseau public, année scolaire 2019-2020



Répartition de l'effectif enseignant permanent selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, dans le réseau public, année scolaire 2019-2020

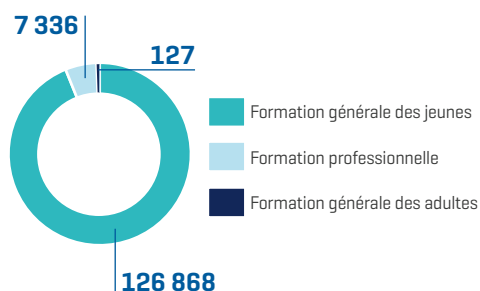


En 2019-2020, le réseau public comptait un effectif enseignant de 110 611 personnes, dont 66 024 permanents, 24 530 non-permanents et 20 057 membres du personnel d'appoint. Plus des 3/4 (78,4 %) du personnel enseignant permanent étaient des femmes. La figure ci-dessus montre la répartition de l'effectif enseignant permanent du réseau public selon l'ordre d'enseignement et le type de formation.

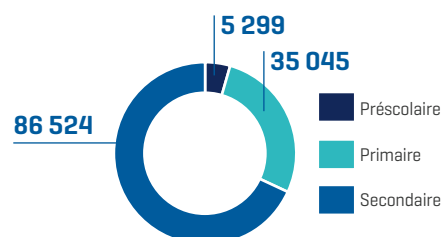
Le Québec est également doté d'un réseau privé dont les établissements offrent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. En 2019-2020, 260 titulaires³ d'un permis les autorisant à tenir un établissement d'enseignement privé en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1) géraient 349 installations offrant des services éducatifs. Pendant cette année scolaire, le réseau privé a accueilli 134 331 élèves, dont 126 868 à la formation générale des jeunes. Les figures de la page suivante montrent la répartition des élèves du réseau privé selon le type de formation et l'ordre d'enseignement à la formation générale des jeunes.

3. Tout établissement titulaire d'un permis obtenu en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* est inclus dans le calcul, indépendamment de la présence ou non d'élèves durant l'année.

Répartition de l'effectif scolaire selon le type de formation, dans le réseau privé, année scolaire 2019-2020



Répartition de l'effectif scolaire à la formation générale des jeunes selon l'ordre d'enseignement, dans le réseau privé, année scolaire 2019-2020



1.1.5 Contexte externe

Le système éducatif évolue au gré de transformations et de tendances sociétales de différents ordres qui exercent une influence déterminante sur les interventions du Ministère et les conditions dans lesquelles il doit accomplir sa mission. Ce sont aussi ces éléments du contexte externe qui permettent à l'organisation d'enrichir sa vision à l'égard des résultats qu'elle doit atteindre ou qu'elle doit permettre à ses réseaux d'atteindre.

Nouvelles orientations gouvernementales en éducation

Le gouvernement a réaffirmé de façon concrète la priorité que constitue l'éducation pour le développement social, économique et culturel du Québec. À cet effet, il a pris plusieurs engagements majeurs et ambitieux pour le développement du système éducatif et le cheminement des personnes vers la réussite. Ces engagements phares touchent les sujets suivants :

- les services professionnels spécialisés ;
- l'état du parc immobilier scolaire ;
- la maternelle 4 ans ;
- les périodes de détente (récréations) ;
- l'encadrement réglementaire de l'enseignement à la maison ;
- les bibliothèques scolaires ;
- les activités parascolaires au secondaire ;
- la valorisation de la profession enseignante ainsi que la formation initiale et continue.

Diversité croissante des personnes, des besoins et des populations

Les engagements et la vision du gouvernement en matière d'éducation tiennent compte de nombreuses transformations et tendances sociétales qui ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les choix stratégiques du Ministère.

L'immigration, la diversité culturelle, ethnique et linguistique, le vieillissement de la population, la présence accrue d'élèves autochtones de même que la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions, qu'elles soient urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres. Ces changements se font inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, entraînant des effets variables selon les communautés et les régions.

Évolution prévisible de l'effectif scolaire

L'effectif scolaire du Québec, tous réseaux confondus, au secteur des jeunes, devrait s'accroître au cours des prochaines années, ce qui a une incidence importante sur les besoins en ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

Clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres clientèles en croissance, comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés.

Parallèlement, d'autres réalités persistent : le taux de décrochage scolaire plus important chez les garçons que chez les filles ; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres ; et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles que chez les garçons. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

Place du numérique dans la mission éducative

L'omniprésence du numérique entraîne de multiples transformations dans toutes les sphères de l'activité humaine, mais elle modifie surtout la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. D'un point de vue éducatif, l'enjeu du numérique va au-delà de la technologie, car il fait appel à la mission de l'école québécoise, qui est d'*instruire*, de *socialiser* et de *qualifier*. Les compétences numériques et l'accès au numérique sont deux vecteurs importants d'inclusion, d'équité et d'égalité des chances en vue d'une insertion réussie dans la société et d'une vie professionnelle active. Le système éducatif doit donc, d'une part, pouvoir former des citoyennes et des citoyens aux compétences inhérentes au numérique et aptes à en maîtriser les possibilités de même que, d'autre part, assurer un accès optimal aux ressources éducatives numériques et aux outils technologiques appropriés.

Le Ministère met actuellement en œuvre le Plan d'action numérique. Celui-ci vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, pour leur permettre de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

Le numérique représente aussi un important levier de communication et de collaboration avec les partenaires du gouvernement et l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Le Ministère adhère donc aux orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 et contribue activement à l'atteinte de ses objectifs.

Activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

L'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est une valeur à laquelle adhère une proportion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Elle a aussi des effets positifs sur la persévérance, car elle stimule la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir. Grâce aux valeurs de participation, d'esprit d'équipe, de respect des autres et de respect des règles qu'elle implique, la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air contribue à la socialisation.

L'offre de services doit prendre en considération les besoins particuliers de certains groupes, comme les personnes handicapées, âgées, à faible revenu, immigrantes ou autochtones, les membres de communautés culturelles et les personnes vivant dans un milieu rural ou un territoire éloigné.

Infrastructures

Au fil des décennies, l'état des établissements scolaires s'est détérioré de façon naturelle. Au fur et à mesure des inspections réalisées, des actions ont été menées pour apporter les correctifs appropriés et assurer une condition adéquate. Cependant, la dégradation des bâtiments s'est accélérée de façon importante dans les dernières années, ce qui peut nuire au développement et à la réussite des élèves de tous âges. Les besoins en construction, en rénovation ou en agrandissement se sont accrus à un rythme qui, aujourd'hui, place le gouvernement devant l'urgence d'agir.

Le gouvernement a d'ailleurs investi massivement dans les infrastructures afin de rénover les établissements désuets et d'en agrandir certains. Il a présenté le projet des « belles écoles » pour la construction d'une nouvelle génération d'établissements mieux adaptés et favorisant le développement des élèves. Ces investissements consentis visent à assurer aux élèves d'aujourd'hui et de demain des milieux de vie et d'apprentissage sains et sécuritaires où elles et ils pourront développer leurs talents et réaliser leurs ambitions. Toutes et tous doivent bénéficier des meilleures conditions pour se développer, apprendre et réussir.

1.1.6 Contexte interne

L'examen du contexte organisationnel fait ressortir deux éléments qui ont une incidence déterminante sur la capacité du Ministère à réaliser pleinement sa mission. Ils sont relatifs, d'une part, aux ressources humaines et, d'autre part, aux ressources informationnelles.

Expertise des personnes et compétence organisationnelle

Comme toutes les organisations, le Ministère a des défis considérables à relever pour maintenir et développer l'expertise de ses gestionnaires et de son personnel ainsi que, conséquemment, assurer la compétence organisationnelle nécessaire à la réalisation de sa mission. L'attraction, la formation et la rétention du personnel, dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence sur le marché de l'emploi, constituent alors assurément un enjeu incontournable.

La concurrence sur le marché de l'emploi et l'évolution des centres d'intérêt des jeunes générations à l'égard de leur vie professionnelle confèrent à l'attractivité de l'administration publique une dimension particulièrement importante. Pour assurer la transmission et le développement des compétences, le Ministère doit être perçu et reconnu comme un lieu de travail motivant, caractérisé par l'excellence et l'innovation, et favoriser l'accomplissement personnel et professionnel dans l'atteinte de résultats significatifs pour ses clientèles et la société québécoise.

Valeur stratégique des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle stratégique dans le pilotage du système éducatif ainsi que l'élaboration des politiques publiques, des programmes et des services. Elles offrent un énorme potentiel qui doit être mis en valeur au bénéfice de toutes et de tous. Les informations sur les résultats scolaires, les diverses statistiques socioéconomiques et toutes les données probantes pertinentes sont indispensables pour que le Ministère puisse définir des orientations conséquentes et proactives au regard des besoins et des attentes de ses clientèles et de la population. De plus, ces ressources représentent un vecteur central et intégrateur de la capacité organisationnelle, d'où la nécessité de développer une intelligence informationnelle pour que tout le potentiel en soit exploité et que le Ministère en assure une gestion sécuritaire, éthique et responsable.

1.1.7 Secrétariat à la condition féminine

Relevant de la ministre responsable de la Condition féminine, le Secrétariat à la condition féminine a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, il :

- fournit l'expertise professionnelle et le soutien administratif nécessaires à la réalisation du mandat de la ministre responsable de la Condition féminine ;
- coordonne les actions gouvernementales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, assure le suivi de ces actions et assume la responsabilité de l'application de certaines mesures ;
- accorde du financement aux organismes du milieu pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre la violence sous toutes ses formes ;
- entretient des liens avec les groupes de femmes et le milieu de la recherche universitaire pour bien saisir les réalités, les préoccupations et les aspirations des Québécoises et des Québécois en matière d'égalité et de lutte contre la violence ;
- conseille le gouvernement pour assurer le rayonnement du Québec sur les scènes intergouvernementales canadienne et internationale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- produit des analyses, recherche des solutions novatrices et joint ses efforts à ceux de nombreux groupes de travail pour que le Québec demeure progressiste en cette matière.

Non seulement le Secrétariat à la condition féminine participe à plusieurs interventions relevant d'autres ministères et organismes gouvernementaux, mais il coordonne des stratégies et des plans d'action gouvernementaux découlant de chacun de ces champs d'intervention :

- l'égalité entre les femmes et les hommes (Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie);
- l'agression et l'exploitation sexuelles (Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021);
- la violence conjugale (Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 et Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025).

1.2 Faits saillants

Maternelle 4 ans dans le réseau public⁴

Le gouvernement s'est engagé à élargir le service de la maternelle 4 ans à tous les enfants dont les parents souhaiteraient les en faire bénéficier. Cette mesure vise à dépister les difficultés d'apprentissage le plus tôt possible et à fournir rapidement les services appropriés aux enfants qui en ont besoin, de sorte que chacun d'eux puisse développer son plein potentiel.

Pour l'année scolaire 2020-2021, les organismes scolaires ont été en mesure d'ouvrir 335 nouvelles classes de maternelle 4 ans, pour un total de 995 classes ouvertes à travers le Québec. Cela permet à 11 889 enfants (donnée provisoire) de bénéficier de ce service éducatif. En 2020-2021, 5 200 enfants de plus que l'année précédente y ont eu accès.

Le déploiement de la mesure se poursuit en 2021-2022.

Programme-cycle de l'éducation préscolaire

Pour permettre une meilleure transition vers la 1^{re} année du primaire et favoriser ainsi un développement plus harmonieux de l'enfant, un nouveau programme-cycle du préscolaire a été élaboré. Le Ministère l'a rendu disponible le 6 novembre 2020 pour que le réseau puisse se l'approprier en vue de l'implantation obligatoire en 2021-2022. Ce programme, qui s'adresse aux enfants qui fréquentent la maternelle 4 ans et la maternelle 5 ans, vise à favoriser le développement global de tous les enfants et à mettre en œuvre des mesures préventives pour répondre à leurs besoins.

Ce programme prescriptif constitue la référence pédagogique du ministère de l'Éducation du Québec. Faisant partie intégrante du Programme de formation de l'école québécoise, il se situe dans la complémentarité et la continuité du programme pour les services de garde éducatifs à l'enfance *Accueillir la petite enfance*.

4. À l'exclusion des commissions scolaires crie et Kativik.

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* a été sanctionnée le 8 février 2020. En conséquence, une importante partie de l'année 2020-2021 a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation et de gouvernance. Puisque le contexte sanitaire a forcé le report de juin à octobre du processus de désignation dans les centres de services scolaires (CSS) francophones de même que la suspension des élections scolaires anglophones, les premiers conseils d'administration des nouveaux CSS ont été formés à l'automne 2020. Pour assurer une transition heureuse, le Ministère a accompagné le réseau de façon soutenue, notamment par des webinaires, des outils d'information, de l'accompagnement personnalisé et deux formations obligatoires à l'intention des membres des conseils d'établissement et des conseils d'administration. Des travaux réglementaires ont également été entrepris dans le but de déterminer les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres des conseils d'administration des CSS francophones.

Taxe scolaire

Le projet de loi n° 3, *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, a été adopté le 1^{er} juillet 2020. Depuis, tous les contribuables du Québec ont le même taux de taxation scolaire.

Valorisation de la profession enseignante

Pour assurer une formation initiale et continue de qualité aux futurs enseignants et enseignantes, le Ministère a publié le *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante*. Fruit d'une concertation entre les partenaires des milieux universitaires et scolaires, ce document sert de guide dans l'élaboration des programmes universitaires de formation à l'enseignement et soutient le développement professionnel des enseignants et enseignantes tout au long de leur carrière. En outre, la valorisation du personnel scolaire dans son ensemble est maintenant enchâssée dans le budget du gouvernement. En effet, le 25 mars 2021, le Ministère se voyait allouer 70 millions de dollars sur 5 ans pour valoriser, attirer et mobiliser le personnel scolaire.

Négociation collective

Les conventions collectives 2015-2020 régissant les conditions de travail du personnel scolaire (enseignant, professionnel et de soutien) sont venues à échéance le 31 mars 2020. Le Ministère souhaite, lors de la négociation, favoriser l'attraction, la rétention et l'utilisation optimale du personnel. Le réseau de l'éducation, pour sa part, souhaite l'amélioration de certaines conditions de travail, sources de préoccupations. Les nouvelles conventions devront répondre à ces deux enjeux.

Nouvelle génération d'écoles

Des investissements de 8,3 milliards de dollars sont prévus sur 3 ans, dont 2 milliards en 2020-2021, pour la rénovation et la construction d'infrastructures scolaires. Rappelons que les nouvelles écoles sont construites selon la vision des « belles écoles », qui se traduit par une perspective d'intégration à la communauté, le développement durable, une architecture moderne, l'utilisation de la lumière naturelle et une signature architecturale particulière, aux accents de bleu, de bois et d'aluminium.

Projet À l'école de la vue

Le 8 février 2019, le gouvernement du Québec accordait à la Fondation des maladies de l'œil le mandat de piloter le projet *À l'école de la vue* pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021. Le projet consiste à offrir aux enfants de l'éducation préscolaire des dépistages des troubles visuels réalisés par des optométristes en milieu scolaire.

Malgré la pandémie, au 31 mars 2021, plus de 38 000 enfants, dans près de 1 000 écoles, ont bénéficié d'un dépistage. Il a été décidé de prolonger le projet d'un an pour que les enfants de l'éducation préscolaire puissent également bénéficier d'un dépistage visuel en 2021-2022.

Plan d'action en soutien aux femmes

Le 3 décembre 2020, le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 a été déposé. Plus de 180 millions de dollars sur 5 ans y seront investis. L'intensification des efforts de lutte contre la violence conjugale s'inscrit dans la suite d'événements tragiques qui ont fait des victimes au Québec. Plusieurs mesures visant à accentuer les efforts de prévention de la violence conjugale seront mises en place et permettront d'offrir un meilleur accompagnement aux victimes.

1.3 Mesures relatives à la pandémie

Pour soutenir la prise de décision des autorités ministérielles dans le contexte de la pandémie, le Ministère a organisé une veille sur les enjeux éducatifs liés à cette situation exceptionnelle dès mars 2020. Cette veille a permis d'alimenter la réflexion sur l'organisation scolaire en temps de pandémie dans le but d'assurer la continuité des apprentissages, de soutenir la réussite des élèves et de préserver le bien-être des élèves et du personnel scolaire.

Une mise en place rapide des dispositifs nécessaires au télétravail (équipement et outils collaboratifs) a permis au personnel du Ministère de poursuivre ses activités. Au plus fort de la crise, plus de 94 % du personnel a été en mesure de travailler en dehors des bureaux administratifs. Il s'agit de l'un des plus hauts taux de l'appareil gouvernemental.

Des orientations touchant le réseau scolaire durant la pandémie

D'entrée de jeu, le gouvernement a publié différents arrêtés ministériels et décrets pour suspendre certaines dispositions des conventions collectives du personnel scolaire. Cette souplesse était nécessaire à la poursuite des services éducatifs. Voici quelques exemples.

- L'arrêté ministériel n° 2020-004 prévoyait que les services de garde en milieu scolaire devaient suspendre leurs activités, mais que des services devaient être organisés et fournis aux enfants dont l'un des parents exerçait un emploi de la liste des emplois jugés essentiels. Ces services ont été offerts jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020 dans les régions concernées et ont été déployés de nouveau durant l'année scolaire 2020-2021, soit à la période des Fêtes, à la relâche de mars 2021 et dans le contexte des mesures exceptionnelles déployées dans certaines régions. En tout, il y a eu environ 252 500 inscriptions à ces services entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021.

- L'arrêté ministériel n° 2020-008 a permis aux organismes scolaires de redéployer leur personnel à l'endroit et au moment où les besoins le justifiaient.
- L'arrêté ministériel n° 2020-019 a permis le redéploiement de personnel scolaire vers le réseau de la santé et des services sociaux.
- Le décret n° 943-2020 a permis d'élargir le bassin de clientèle à qui un enseignement à distance devait être offert.

Des mesures pour soutenir le recrutement de personnel

Le Ministère a mis en place des mesures pour atténuer les effets de la pénurie de main-d'œuvre vécue dans le réseau scolaire au cours des dernières années, effets accentués par le contexte pandémique des derniers mois. Il était également nécessaire de répondre à d'importants besoins en matière de soutien scolaire. Voici certaines de ces mesures :

- la mise en place de la plateforme Web Répondez présent, destinée à soutenir le recrutement de personnel, qui a permis d'embaucher plus de 900 personnes ;
- l'attribution, par le décret n° 964-2020, d'un incitatif financier à toute personne retraitée du réseau scolaire depuis le 1^{er} juillet 2015 et détentrice d'une autorisation d'enseigner au Québec pour qu'elle assure l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire ou secondaire. Cette mesure a contribué à l'embauche de près de 700 personnes retraitées ;
- l'arrêté n° 2020-102, qui a permis d'encourager les personnes retraitées prestataires du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RPPE) à venir prêter main-forte au réseau scolaire. Ce levier supplémentaire a aidé à répondre à certains besoins de main-d'œuvre en matière de personnel d'encadrement ;
- la délivrance de plus de 5 800 autorisations d'enseigner et tolérances d'engagement, qui a permis l'embauche d'enseignantes et d'enseignants de façon permanente ou temporaire selon le cas ;
- la mise à jour du *Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner*, qui a permis de reporter au 30 juin 2021 toutes les échéances de permis probatoires et d'autorisations provisoires d'enseigner qui se situaient entre le 1^{er} octobre 2019 et le 30 juin 2021. Cette mesure a été appliquée automatiquement et les titulaires de ces permis et autorisations n'ont eu aucune démarche à entreprendre afin d'en bénéficier.

Des investissements majeurs pour faire face au contexte de pandémie

Le Ministère a annoncé de nombreux investissements et mesures visant à soutenir diverses clientèles, dont les femmes, les élèves de tous les ordres d'enseignement des réseaux public et privé ainsi que les organismes de sport et de loisir :

- un investissement de 20 millions de dollars essentiellement destiné au financement d'activités de rattrapage scolaire ;
- un investissement de 85 millions de dollars pour renforcer la persévérance scolaire et la sécurité des élèves ;
- la mise en place d'une aide alimentaire d'urgence, coordonnée par Le Club des petits déjeuners, pour soutenir les élèves qui bénéficiaient d'un soutien alimentaire à l'école. Des denrées ont ainsi été distribuées à environ 60 000 enfants et à leur famille grâce à la collaboration des 31 organismes régionaux Moisson du Québec ;

- un investissement de 10 millions de dollars pour mieux soutenir les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle et faciliter la requalification et le rehaussement des compétences ;
- des investissements totalisant 91,5 millions de dollars sur 2 ans pour accroître la diplomation et la qualification des personnes, avec l'objectif de maximiser le retour en emploi du plus grand nombre ;
- des investissements de 23,1 millions de dollars pour appuyer le lancement du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie ;
- la création d'un fonds d'urgence de 1,45 million de dollars à l'intention des organismes d'action communautaire autonome soutenus dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation (PACTE). Ces organismes ont été amenés à revoir leurs façons de faire pour continuer à répondre aux besoins de la population tout en respectant les mesures sanitaires. Un total de 134 organismes communautaires dont l'action touche l'éducation ont bénéficié de ce programme ;
- l'annonce de mesures d'urgence en matière de loisir et de sport, avec des investissements de 70 millions de dollars, dans le but de soutenir les nombreuses organisations partenaires, notamment les fédérations sportives, les organismes multisports, les organismes nationaux de loisir, les regroupements, les associations et les organismes communautaires. Ces partenaires ont ainsi pu continuer à proposer des activités variées et adaptées à tous les publics, particulièrement aux clientèles qui étaient susceptibles de diminuer leur participation, dont les jeunes, les filles et les femmes, les aînés ainsi que les personnes démunies ou handicapées.

Un soutien en ressources informationnelles destiné aux organismes scolaires pour le maintien des services éducatifs

Les ressources informationnelles ont été des outils importants pour assurer le maintien des services éducatifs. Il est à souligner notamment :

- la mise en place et la distribution d'une réserve d'outils informatiques pour faciliter les acquisitions des organismes scolaires. Grâce à une enveloppe budgétaire de 150 millions de dollars et à la création d'une nouvelle mesure budgétaire de 13,2 millions, les élèves ne disposant pas d'équipement pour l'école à distance ont pu bénéficier d'un prêt d'ordinateur ou de tablette ;
- la mise en place d'un suivi continu des besoins technologiques des organismes scolaires, permettant de disposer d'un portrait en temps réel de la situation, ainsi qu'un accompagnement concernant les besoins de mobilité des élèves en formation à distance ;
- la diffusion, aux responsables de la sécurité informatique des organismes scolaires, des considérations essentielles en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels à prendre en compte dans l'utilisation des plateformes éducatives ou de formation à distance ;
- le lancement, dans le contexte de la distribution d'équipement audiovisuel et dans une perspective d'enrichissement des pratiques pédagogiques, d'un appel de projets pilotes permettant notamment des approches de classes en réseau ou la bonification de l'offre pédagogique pour des élèves ayant des besoins particuliers ;

- la tenue virtuelle de la deuxième Journée du numérique en éducation, avec plus de 6 240 participants, sur le thème de l'interactivité, de la rétroaction et de la relation à distance avec l'apprenant ;
- la bonification du site Web L'école ouverte par l'ajout de l'espace Parents et de l'espace Enseignants ;
- la mise en place d'une plateforme d'inscription aux services de garde d'urgence ainsi que d'une plateforme relative à l'initiative *Répondez présent* (phase 1 pour des concierges, des éducatrices et éducateurs et des surveillantes et surveillants de classe et phase 2 pour des tuteurs et tuteuses).

Une réponse aux besoins pédagogiques et psychosociaux

Pour soutenir le réseau scolaire et fournir aux parents des activités pédagogiques variées et stimulantes qu'ils pourraient offrir à leurs enfants lors de la fermeture des écoles de la première vague de COVID-19, le Ministère a produit hebdomadairement, du 6 avril au 15 juin 2020, des trousseaux pédagogiques proposant des activités dans toutes les matières obligatoires du préscolaire, du primaire et du secondaire. Une partie de ces trousseaux a été produite en collaboration avec la Fédération des centres de services scolaires du Québec.

Par ailleurs, la Stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école a été déployée en janvier 2021 pour répondre aux importants besoins pédagogiques et psychosociaux présents chez un certain nombre d'élèves québécois.

Le volet Entraide éducative de la Stratégie vise à accroître de façon importante le soutien et l'accompagnement des élèves qui ont des difficultés (près de 12 millions de dollars), notamment par des mesures comme le tutorat et des partenariats conclus avec Alloprof (7,3 millions) et Tel-jeunes (4,6 millions). Le volet Bien-être à l'école de la Stratégie vise quant à lui à soutenir le réseau scolaire dans la mise en place d'initiatives visant à favoriser le bien-être des élèves et du personnel scolaire. La Stratégie prévoit également une allocation de 15 millions de dollars et la mise en place de soutien et d'accompagnement du réseau dans le développement de l'expertise en matière de bien-être.

Une formation adaptée pour les préposées et les préposés aux bénéficiaires et d'autres mesures de soutien au réseau de la santé

Au printemps 2020, pour répondre au manque de main-d'œuvre de première ligne dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), le gouvernement du Québec annonçait une vaste campagne de formation de préposées et de préposés aux bénéficiaires.

Élaboré en trois semaines seulement, le programme ministériel de courte durée *Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée* avait pour objectif de former 10 000 préposées et préposés aux bénéficiaires.

Pour soutenir le réseau de la santé, des projets d'apprentissage accru en milieu de travail pour les programmes d'études en santé ainsi qu'une mesure visant à soutenir la qualification au regard de la profession d'infirmière auxiliaire ou d'infirmier auxiliaire en contexte de crise sanitaire ont également été mis en place.

Des mesures pour accroître la sécurité des femmes

La pandémie a exacerbé les inégalités entre les femmes et les hommes : recrudescence de la violence faite aux femmes, pertes d'emploi importantes, difficultés de conciliation travail-famille-études, etc. Pour pallier ces impacts malheureux, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a rapidement mis en place des mesures d'urgence, notamment par la signature de *l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19*. Cette mesure a permis, à ce jour, le transfert de 17,5 millions de dollars pour soutenir la préparation aux situations d'urgence. Le SCF a également coordonné des travaux interministériels pour mettre en place le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.

Un soutien aux milieux du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air

Comme plusieurs autres secteurs d'activité, celui du loisir et du sport a été affecté par la pandémie : diminution et adaptation des activités, baisse du nombre d'inscriptions des membres, mises à pied, maintien des frais fixes, hausse des coûts associée aux mesures sanitaires, etc. Le Ministère a donc accordé une aide de 70 millions de dollars à ses nombreux partenaires des domaines du sport, du loisir, de l'activité physique et du plein air afin qu'ils puissent non seulement demeurer en fonction, mais également adapter leurs services. De plus, une aide financière spécifique de 11 millions a été accordée à l'Association des camps du Québec pour l'administration de deux mesures d'aide financière, l'une à l'intention des camps de jour non municipaux et des camps de vacances destinés aux personnes handicapées, certifiés ou en voie de l'être, et l'autre à l'intention des camps de vacances certifiés du Québec, pour le paiement de leurs frais fixes.

2 LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Le sommaire des résultats relatifs au plan stratégique est commun au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Toutefois, seuls les détails des résultats du ministère de l'Éducation sont exposés dans le présent rapport annuel. Les résultats du ministère de l'Enseignement supérieur sont disponibles dans son rapport annuel de gestion (RAG MES).

2.1.1 Résultats relatifs au Plan stratégique 2019-2023

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
1.1 Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public	1 010	995 <i>Cible non atteinte</i>	25
	2. Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)	980	905,0 <i>Cible non atteinte</i>	26
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	3. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 5 ans	74,3 %	77,1 % <i>Estimation</i> <i>Cible atteinte</i>	27
	4. Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après 7 ans PEVR ¹	83,5 %	82,1 % <i>Estimation</i> <i>Cible non atteinte</i>	28
	Écarts de réussite (réduction en points de pourcentage) PEVR :			
	5. Garçons et filles	6,7	8,7 <i>Estimation</i> <i>Cible non atteinte</i>	29
	6. Élèves HDAA et élèves réguliers (réseau public seulement)	26,6	30,0 <i>Estimation</i> <i>Cible non atteinte</i>	30

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
	7. Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement)	7,0	6,3 <i>Estimation</i> Cible atteinte	31
	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	82,3 %	82,1 % <i>Estimation</i> Cible non atteinte	32
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	11,7 %	9,7 % <i>Estimation</i> Cible atteinte	32
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public PEVR	87,2 %	s. o. Épreuve annulée	33
1.2.2 Accroître la réussite des étudiantes et des étudiants	11. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial	65,6 %	RAG MES ²	-
	12. Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre au collégial	85,0 %	RAG MES	-
	13. Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre à l'université (baccalauréat)	s. o.	RAG MES	-
	14. Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	42,8 %	RAG MES	-
	Taux d'obtention d'un diplôme universitaire :			
	15. Baccalauréat 6 ans après l'inscription	79,8 %	RAG MES	-
	16. Maîtrise 4 ans après l'inscription	78,5 %	RAG MES	-

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGE
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge			
	17. Chez les 12 à 17 ans	60,4 %	2019 (année civile) Donnée non disponible	34
	18. Chez les 18 ans et plus	57,4 %	2019 (année civile) Donnée non disponible	34
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	19. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes) :		Aucuns jeux en 2020-2021	35
	• Jeux olympiques d'été 2020	s. o. ³		
	• Jeux paralympiques d'été 2020	s. o.		
	• Jeux olympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux paralympiques d'hiver 2022	s. o.		
	• Jeux d'été du Canada 2021	s. o.		
	• Jeux d'hiver du Canada 2023	s. o.		

1 Objectif retenu dans les plans d'engagement vers la réussite des organismes scolaires (PEVR).

2 Les indicateurs 11 à 16 relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur. Les explications des résultats sont présentées dans son rapport annuel de gestion.

3 Les cibles sont fixées pour chaque année de tenue des Jeux. Aucuns n'ont eu lieu pendant l'exercice financier 2020-2021.

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	PAGES
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	20. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure <i>À l'école, on bouge !</i> ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	48 %	55 % <i>Cible atteinte</i>	36
	21. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	48 %	65,15 % <i>Cible atteinte</i>	37
2.2 Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	22. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	5 %	4,5 % <i>Donnée provisoire</i> <i>Cible non atteinte</i>	38
	23. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	5 %	2019 (année scolaire) -20,38 % <i>Cible non atteinte</i>	40
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	24. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	47 %	48,2 % <i>Cible atteinte</i>	42
	Taux annuel de réalisation des investissements			
	25. En ajout d'espaces pour le réseau scolaire	80 %	75,29 % <i>Cible non atteinte</i>	42
	26. En maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	80 %	178,60 % <i>Cible atteinte</i>	43

2.1.2 Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : L'INCLUSION ET LA RÉUSSITE DE TOUTES ET DE TOUS

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

AXE 1 : LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT

OBJECTIF 1.1 : AGIR TÔT, RAPIDEMENT ET DE FAÇON CONCERTÉE AUPRÈS DES ÉLÈVES

Contexte lié à l'objectif : Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux diverses transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle implique non seulement l'équipe-école et différents spécialistes, mais au premier chef les parents. L'intervention précoce permet de détecter des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés. Elle donne la possibilité d'offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de l'enfant, ce qui favorise sa capacité d'apprendre et de réussir.

Parmi les mesures phares du gouvernement figurent l'implantation des classes de maternelle 4 ans ainsi que l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves. Le projet de déploiement des classes de maternelle 4 ans, en cours de réalisation, a un statut particulier puisqu'il contribuera à l'atteinte d'un objectif commun que poursuit le ministère de l'Éducation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille, soit de réduire l'indice de vulnérabilité des enfants au Québec. Par ailleurs, le gouvernement fera un suivi rigoureux de l'évolution du nombre de professionnelles et de professionnels qui interviennent en soutien aux élèves, avec le souci d'offrir les meilleurs services.

Indicateur 1 : Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public¹

Valeur de départ : 394 classes de maternelle 4 ans en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	660	1 010	1 410	1 960
Résultats	660 Cible atteinte	995 Cible non atteinte		

Source : Collecte d'information ad hoc par le biais du portail ministériel CollecteInfo.

¹ À l'exclusion des commissions scolaires crie et Kativik.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour l'année scolaire 2020-2021, le Ministère a autorisé l'ouverture de 350 nouvelles classes de maternelle 4 ans à temps plein. Ainsi, 995 classes ont été ouvertes à travers le Québec. Cela permet à 11 889 enfants (donnée provisoire) de bénéficier de ce service éducatif. Le résultat obtenu peut s'expliquer par le contexte particulier de la pandémie liée à la COVID-19, qui a pu contribuer à une baisse de la fréquentation d'un milieu scolaire des enfants de 4 ans. Il est à noter aussi que le choix d'utiliser ce service, facultatif, appartient aux parents.

Le Ministère travaille de concert avec les centres de services scolaires et les commissions scolaires pour s'assurer de mettre en place les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs dans les prochaines années.

Indicateur 2 : Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)

Valeur de départ : 1 600 ressources additionnelles en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 540	980	1 000	1 040
Résultats	1 825,5 Cible atteinte	905,0 Cible non atteinte		

Sources : Collectes d'information auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires en date du 20 décembre 2019 (année scolaire 2019-2020) et du 20 novembre 2020 (année scolaire 2020-2021).

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Selon les données recueillies auprès des centres de services scolaires et des commissions scolaires au mois de novembre 2020, 5 808,0 postes en équivalents temps complet (ETC) sont occupés par des enseignantes et des enseignants, des professionnelles et des professionnels ou des membres du personnel de soutien supplémentaires répartis dans les écoles partout au Québec. Lors de la collecte d'information du mois de novembre 2019, 4 903,0 ETC avaient été comptabilisés. Cela représente une variation de 905,0 ETC entre les 2 années.

La répartition par catégories de personnel des 5 808 postes en ETC est la suivante :

- 1 272,7 ETC (21,9 %) : enseignantes et enseignants ;
- 1 313,0 ETC (22,6 %) : professionnelles et professionnels ;
- 3 222,3 ETC (55,5 %) : membres du personnel de soutien.

Le type de personnel recruté varie selon les choix et les besoins des établissements ainsi que la disponibilité des ressources dans leur milieu. La cible n'a pas été atteinte en raison du non-déploiement de la mesure *Persévérance scolaire* (raccrocheurs), qui prévoyait l'embauche de 85 ressources. La situation pandémique a rendu impossible la conclusion des ententes avec les partenaires externes qui auraient été nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure.

AXE 2 : LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

OBJECTIF 1.2.1 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Contexte lié à l'objectif : La diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Bien qu'ils soient, à cet égard, les indicateurs d'effet les plus probants, ils ne doivent pas masquer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, dont les plus importants sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés. Les principes d'équité et d'égalité des chances conduisent le Ministère à analyser ces écarts et à prendre les moyens nécessaires pour les réduire le plus possible.

Par ailleurs, la littératie est un facteur déterminant de réussite, car cette compétence fondamentale assure la progression des personnes dans leur trajectoire éducative. Il est important de déceler tôt les élèves qui éprouvent des difficultés, et l'épreuve de 4^e année du primaire est un moment opportun pour le faire. De 2009 à 2013, les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture ont progressé de 80,8 % à 86,9 %⁵. Il est essentiel de maintenir cette progression dans les prochaines années pour atteindre la cible ultime de 90 % en 2030.

À cet égard, il subsiste des ressources informationnelles auxquelles le Ministère n'a pas pleinement accès, notamment les résultats aux épreuves obligatoires des élèves du primaire (4^e et 6^e années) et du secondaire (2^e année), qui marquent la fin d'un cycle. Cette situation peut nuire à l'élaboration de politiques publiques, de mesures ou de programmes pertinents et mieux ciblés. Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chap. I-13.3). Au printemps 2021, le Ministère s'est engagé dans des travaux qui lui permettront d'avoir accès aux résultats des épreuves obligatoires et à des données centralisées.

Indicateur 3 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après cinq ans

Valeur de départ : 72,7 % (cohorte de 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	73,3 % (cohorte de 2015)	74,3 % (cohorte de 2016)	75,3 % (cohorte de 2017)	76,2 % (cohorte de 2018)
Résultats	76,4 % Cible atteinte	77,1 % ¹ Cible atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après cinq ans correspond à la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification cinq ans après leur entrée au secondaire à la formation générale des jeunes (FGJ). Le diplôme ou la qualification peut avoir été obtenu à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle (FP).

Pour la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2019-2020), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 5 ans est de 76,4 %, ce qui correspond à 3,6 points de pourcentage de plus que le taux de la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019). Le taux de la cohorte de 2015 est également supérieur de 3,7 points de pourcentage à celui de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2017-2018), à laquelle est associée la valeur de départ de la planification stratégique.

La forte progression observée en 2019-2020 peut s'expliquer par la situation liée à la pandémie et l'absence d'épreuves uniques en juin 2020. Les élèves de la cohorte de 2015 qui n'avaient accumulé aucun retard scolaire au secondaire et qui fréquentaient la 5^e secondaire au cours de l'année scolaire 2019-2020 n'ont pas eu d'épreuves uniques de 5^e secondaire à réussir en juin 2020 en raison de l'annulation de celles-ci.

5. Les collectes de données pour cet indicateur ont été réalisées sur la base d'un échantillon d'épreuves transmises par les organismes scolaires.

Il est possible d'anticiper, pour la cohorte de 2016 (suivie jusqu'en 2020-2021), un taux qui sera aussi relativement élevé puisque les élèves de cette cohorte n'ont pas eu non plus à passer d'épreuves uniques, ni en 4^e secondaire (juin 2020) ni en 5^e secondaire (juin 2021), en raison de leur annulation. Pour 2020-2021, le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 5 ans est ainsi estimé à 77,1 % (cohorte de 2016).

Les résultats estimés pour la dernière cohorte (celle de 2016, suivie jusqu'en 2020-2021) se fondent sur une estimation de la variation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après cinq ans, observée au cours des dernières années. L'écart de variation entre les taux de la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2018-2019) et de celle de 2015 (suivie jusqu'en 2019-2020) n'a toutefois pas été pris en considération dans le calcul de l'estimation. Étant donné l'augmentation marquée du taux entre ces deux cohortes, une conséquence de la situation liée à la pandémie et de l'absence d'épreuves uniques en juin 2020, cet écart n'est pas représentatif de la variation du taux observée au cours des dernières années.

En raison des conséquences transitoires et durables de la crise sanitaire, il apparaît difficile de prévoir la variation du taux pour les prochaines cohortes. Au sortir de la pandémie, sa progression reposera notamment sur la réussite des catégories d'élèves les plus en difficulté. Des efforts accrus seront nécessaires pour assurer la persévérance scolaire et le succès éducatif de ces groupes, en particulier parce qu'ils ont pu être les plus négativement touchés pendant la pandémie. L'effet positif de l'ajout de certaines mesures budgétaires visant à soutenir les élèves particulièrement vulnérables pourrait prendre plusieurs années avant de se matérialiser. Par ailleurs, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail et la relance économique postpandémie pourraient également représenter des facteurs susceptibles de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

Indicateur 4 : Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire – Global après sept ans (PEVR)

Valeur de départ : 81,8 % (cohorte de 2011)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	83,0 % (cohorte de 2013)	83,5 % (cohorte de 2014)	84,0 % (cohorte de 2015)	84,5 % (cohorte de 2016)
Résultats	81,8 % Cible non atteinte	82,1 % ¹ Cible non atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans correspond à la proportion (en pourcentage) des élèves d'une cohorte ayant obtenu un premier diplôme ou une première qualification sept ans après leur entrée au secondaire à la FGJ. Le diplôme ou la qualification peuvent avoir été obtenus à la FGJ, à l'éducation des adultes ou à la FP.

Pour la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020), le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans est de 81,8 %, ce qui correspond à 0,1 point de pourcentage de plus que le taux de la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019). Le taux de la cohorte de 2013 est le même que celui observé pour la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique.

Les résultats estimés pour la dernière cohorte (celle de 2014, suivie jusqu'en 2020-2021) se fondent sur une estimation de la variation du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification après 7 ans, observée au cours des dernières années, soit un taux de 82,1 %.

Cette faible progression pourrait s'expliquer par le fait que l'amélioration globale du taux de diplomation et de qualification par cohorte après sept ans n'est pas chose aisée et repose principalement sur la réussite des catégories d'élèves les plus en difficulté. Des efforts accrus seront nécessaires pour assurer la persévérance scolaire et le succès éducatif de ces groupes, en particulier parce qu'ils ont pu être les plus négativement touchés pendant la pandémie. L'effet positif de l'ajout de certaines mesures budgétaires visant à soutenir les élèves particulièrement vulnérables pourrait prendre plusieurs années avant de se matérialiser. Par ailleurs, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail et la relance économique postpandémie pourraient également représenter des facteurs susceptibles de pousser certains jeunes à interrompre leurs études avant l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification.

Enfin, des efforts importants sont consentis pour l'inclusion et la réussite des jeunes qui intègrent le système scolaire québécois en cours de scolarité secondaire. Ces élèves, souvent issus de l'immigration, ne sont toutefois pas pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Indicateur 5 : Écart de réussite entre les garçons et les filles (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 8,5 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,3 (cohorte de 2013)	6,7 (cohorte de 2014)	6,1 (cohorte de 2015)	5,6 (cohorte de 2016)
Résultats	8,8 Cible non atteinte	8,7 ¹ Cible non atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'écart de réussite entre les garçons et les filles est un indicateur permettant une analyse différenciée de la réussite scolaire selon le sexe. Il est établi d'après le calcul du taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans, séparément pour les deux sexes. L'écart de réussite est donc la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020), l'écart de réussite entre les garçons et les filles est légèrement inférieur à celui de la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019). En effet, des écarts respectifs de 8,8 et de 9,1 points de pourcentage sont observés pour les 2 cohortes. Le résultat présenté pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021) est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les garçons et les filles à 8,7 points de pourcentage.

L'écart des 5 dernières cohortes observées est relativement stable (se situant entre 8,5 et 9,2 points de pourcentage). Le taux de diplomation plus faible chez les garçons que chez les filles peut être partiellement expliqué par l'attractivité conjoncturelle du marché du travail. Celle-ci représente, particulièrement pour ce groupe d'élèves considérés comme fragiles en ce qui a trait à la diplomation, un facteur susceptible d'inciter à interrompre ses études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. Des efforts accrus sont nécessaires pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires de tous les élèves, notamment des garçons, en particulier lorsque ceux-ci présentent d'autres formes de vulnérabilité ou des difficultés pouvant faire obstacle à leur réussite. Les répercussions multiples de la pandémie pourraient avoir un impact sur l'écart de réussite entre les garçons et les filles.

Indicateur 6 : Écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves réguliers, dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 30,2 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	27,8 (cohorte de 2013)	26,6 (cohorte de 2014)	25,3 (cohorte de 2015)	24,1 (cohorte de 2016)
Résultats	30,4 Cible non atteinte	30,0 ¹ Cible non atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'écart de réussite entre les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) et les élèves réguliers permet d'établir un portrait des différences entre ces deux groupes sur le plan de la réussite scolaire. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire après sept ans dans le réseau public, établi séparément pour les élèves HDAA et les élèves réguliers. L'écart de réussite représente la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020), l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers est de 30,4 points de pourcentage, ce qui représente une légère hausse de 0,3 point par rapport à l'écart avec la cohorte de 2012 (suivie jusqu'en 2018-2019). Le résultat présenté pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021) est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les élèves réguliers à 30,0 points de pourcentage.

Les défis multiples auxquels font face les élèves HDAA exigent des efforts continus pour que leur réussite scolaire soit assurée. La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie pourraient aggraver les facteurs de vulnérabilité que présentent certains élèves HDAA et avoir une incidence sur l'atteinte des cibles fixées pour les années futures.

Indicateur 7 : Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves, dans le réseau public seulement (réduction en points de pourcentage) (PEVR)

Valeur de départ : 8,2 (cohorte de 2011 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	7,4 (cohorte de 2013)	7,0 (cohorte de 2014)	6,5 (cohorte de 2015)	6,2 (cohorte de 2016)
Résultats	6,9 Cible atteinte	6,3 ¹ Cible atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves permet d'établir un portrait des disparités socioéconomiques en matière de réussite scolaire. Il est calculé d'après le taux de diplomation et de qualification par cohorte après 7 ans dans le réseau public, établi séparément pour les élèves des écoles défavorisées (celles ayant un indice de milieu socioéconomique de rang décile 8, 9 ou 10) et les autres élèves. L'écart de réussite représente la différence entre les deux taux, exprimée en points de pourcentage.

Pour la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020), l'écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves est de 6,9 points de pourcentage. Selon l'écart observé de 8,2 points pour la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2017-2018), qui représente la valeur de départ de la planification stratégique, il s'agit d'une diminution de 1,3 point. Le résultat présenté pour la cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021) est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années. Il situe l'écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et les autres élèves à 6,3 points de pourcentage.

Si des efforts accrus ont été consacrés au soutien des élèves fréquentant des écoles défavorisées, ils sont toujours nécessaires pour que la persévérance de ces derniers se concrétise et que leur décrochage scolaire diminue. La présence accrue de facteurs de vulnérabilité dans l'environnement familial, communautaire et scolaire des élèves issus de milieux défavorisés nécessite la mise en place dans les établissements de conditions reconnues pour atténuer l'incidence de ces facteurs. De plus, l'attractivité conjoncturelle du marché du travail peut pousser certains jeunes vivant dans des contextes défavorisés à interrompre leurs études avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification. La fermeture temporaire des établissements scolaires et les répercussions multiples de la pandémie pourraient aggraver les facteurs de vulnérabilité qui pèsent sur les élèves des écoles de milieux défavorisés, et donc avoir une incidence sur l'atteinte des cibles fixées pour 2021-2022.

Indicateur 8 : Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans

Valeur de départ : 81,7 % (année 2015-2016 suivie jusqu'en 2017-2018)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	82,0 % (année 2017-2018 suivie jusqu'en 2019-2020)	82,3 % (année 2018-2019 suivie jusqu'en 2020-2021)	82,6 % (année 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022)	82,9 % (année 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023)
Résultats	82,1 % Cible atteinte	82,1 % ¹ Cible non atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Indicateurs nationaux.

¹ Estimation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après trois ans représente la proportion des personnes nouvellement inscrites à un programme d'études à temps plein qui obtiennent un tel diplôme dans les trois années qui suivent leur première inscription. Le diplôme peut être obtenu dans le programme d'études initial ou un autre.

Pour les personnes nouvellement inscrites à un programme d'études en 2018-2019 (suivis jusqu'en 2020-2021)⁶, le taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans est estimé à 82,1 %. Il s'agit donc du même taux que celui observé pour les personnes nouvellement inscrites en 2017-2018 (suivis jusqu'en 2019-2020). Le résultat présenté est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Indicateur 9 : Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public (PEVR)

Valeur de départ : 12,1 % (année 2018-2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %
Résultats	10,4 % Cible atteinte	9,7 % ¹ Cible atteinte		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction des indicateurs et des statistiques, Indicateurs nationaux.

¹ Estimation.

6. Les données de 2018-2019 sont les plus récentes.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est un indicateur de réussite éducative. Il permet d'exprimer en pourcentage la part des élèves de 13 ans ou plus inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire dans l'ensemble des élèves entrant au secondaire dans le réseau public. Un élève sans retard au primaire entre normalement au secondaire à l'âge de 12 ans. Tous les jeunes qui s'inscrivent pour la première fois en 1^{re} secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur sont considérés comme se trouvant en situation de retard.

Une baisse continue chez les élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public est observée depuis l'année scolaire 2014-2015. Pour 2020-2021, la proportion de ces élèves dans le réseau public est estimée à 9,7 %, ce qui représente une baisse de 0,8 point de pourcentage par rapport à 2019-2020. Le résultat présenté est une estimation qui tient compte de l'évolution de ce taux au cours des dernières années.

Indicateur 10 : Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4^e année du primaire dans le réseau public (PEVR)

Valeur de départ : 86,9 % (année 2013)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %
Résultats	91,3 % ¹ Cible atteinte	S. O. Épreuve annulée		

Source : Secteur de la prospective, des statistiques et des politiques, Direction générale des statistiques, de la recherche et de la géomatique, Direction de la méthodologie et de la recherche, Épreuve d'écriture de 4^e année, 2019.

¹ De ce taux sont exclus les écoles privées et les établissements anglophones ou à statut particulier. Les élèves possédant un plan d'intervention dans lequel les exigences du programme ont été modifiées ainsi que ceux inscrits en francisation, en classe d'accueil, en classe spéciale, en classe de langage ou dans une école spéciale ont aussi été exclus de l'échantillon.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En raison de la pandémie, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire prévues pour juin 2020 ont été annulées. Par conséquent, aucune donnée n'est disponible pour cet indicateur en ce qui concerne l'année 2020-2021.

OBJECTIF 1.2.2 : ACCROÎTRE LA RÉUSSITE DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Les indicateurs 11 à 16 relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur. Les explications des résultats obtenus sont présentées dans son rapport annuel de gestion.

AXE 3 : LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR

Contexte lié aux objectifs 1.3.1 et 1.3.2 : La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir a comme objectif, d'ici 2027, une augmentation d'au moins 10 % de la proportion de la population qui fait le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres. Pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, l'augmentation visée est de 20 %. À cet égard, développer le goût de bouger est une démarche qui doit s'ancrer dans le quotidien des élèves pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie. Non seulement la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air a une incidence positive sur la persévérance et la réussite, mais elle favorise aussi l'inclusion des personnes dans un groupe ou une communauté.

Le taux de pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air repose principalement sur l'accessibilité des infrastructures, des sites et des équipements. Le gouvernement réaffirme donc l'importance d'offrir des services de qualité qui favorisent le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. Une expérience positive et sécuritaire de cette pratique en augmente considérablement la fréquence et la récurrence.

Par ailleurs, le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est important, tant pour favoriser le rayonnement international du Québec que pour faire valoir l'exemplarité de leurs efforts. Leur réussite est inspirante pour les jeunes et l'excellence sportive est une valeur à promouvoir, d'autant plus que la performance du Québec sur les scènes nationale et internationale est déjà très enviable. Le résultat visé pour les prochaines années est d'augmenter la proportion des médailles remportées par des athlètes québécois par rapport à la moyenne obtenue lors des cinq derniers Jeux olympiques et Jeux du Canada. La proportion de médailles remportées aux Jeux olympiques ainsi qu'aux Jeux du Canada s'avère l'indicateur le plus probant pour la mesure de la performance des athlètes du Québec.

OBJECTIF 1.3.1 : ACCROÎTRE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR DANS L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Indicateur 17 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 12 à 17 ans

Valeur de départ : 54,5 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
Résultats	2018 (année civile) 51,9 % Cible non atteinte	2019 (année civile) Donnée non disponible		

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles.
DOI : doi.org/10.25318/1310009601-fra

Indicateur 18 : Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge – Chez les 18 ans et plus

Valeur de départ : 54,6 % (2017)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
Résultats	2018 (année civile) 50,6 % Cible non atteinte	2019 (année civile) Donnée non disponible		

Source : Statistique Canada. Tableau 13-10-0096-01. Caractéristiques de la santé, estimations annuelles.
DOI : doi.org/10.25318/1310009601-fra

Explication des résultats obtenus en 2020-2021

Dans l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, d'où proviennent les données relatives à cet indicateur, le module de questions visant à évaluer le niveau d'activité physique chez les jeunes de 12 à 17 ans et chez les adultes de 18 ans et plus est habituellement intégré au questionnaire de base. Toutefois, en 2019, ce module était optionnel et n'a pas été retenu par le Québec, qui a privilégié des questions pour lesquelles les données québécoises n'étaient plus à jour. Aucune donnée liée à cet indicateur n'est donc disponible pour 2019. Le module devrait être présent pour l'ensemble des provinces en 2020.

OBJECTIF 1.3.2 : SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

Indicateur 19 : Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)

Valeur de départ : Moyenne des cinq dernières éditions

		VALEURS DE DÉPART (%)	RÉSULTATS		CIBLES (%)	
	Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en pourcentage des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indicateur	• Jeux olympiques d'été • Jeux paralympiques d'été	32,1 39,2	Aucuns jeux en 2019-2020	Aucuns jeux en 2020-2021	33,7 41,2	
	• Jeux olympiques d'hiver • Jeux paralympiques d'hiver	49,9 4,2			52,4 4,4	
	• Jeux d'été du Canada • Jeux d'hiver du Canada	19,4 27,1				20,4 28,4

Source : Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Aucuns jeux, olympiques, paralympiques ou du Canada, n'ont eu lieu pendant l'exercice financier 2020-2021. Ils ont été reportés en 2021-2022. Néanmoins, les programmes mis en œuvre pour développer le talent sportif sont toujours en vigueur, et les activités de préparation des différentes équipes du Québec sont toujours soutenues par le Ministère pour que tous les athlètes, avec ou sans handicap, puissent poursuivre leur entraînement en temps de pandémie et continuer de performer sur les scènes canadienne et internationale.

Par exemple, les mesures et les programmes suivants sont en vigueur :

- le Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises ;
- le Programme de soutien au développement de l'excellence ;
- le programme Équipe Québec ;
- le crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau ;
- le Programme de soutien aux centres régionaux d'entraînement multisports ;
- le Programme de soutien aux centres d'entraînement unisports.

Les dépenses qui visent le développement du talent sportif des athlètes vivant avec un handicap sont intégrées dans ces programmes.

ENJEU 2 : LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE ET D'APPRENTISSAGE

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

AXE 1 : LE BIEN-ÊTRE ET L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE

OBJECTIF 2.1 : ACCROÎTRE LE TEMPS CONSACRÉ AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET PARASCOLAIRES CHEZ TOUS LES ÉLÈVES, JEUNES ET ADULTES

Contexte lié à l'objectif : De nombreux apprentissages se réalisent hors de la classe. Les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques variés sur le développement des personnes, que ce soit à la formation générale des jeunes, à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Ces activités favorisent également de saines relations humaines qui sont ouvertes à la diversité ainsi que le développement de la participation, de l'esprit de collaboration et de l'esprit d'équipe. Elles s'inscrivent dans la mission de socialisation de l'école québécoise et le registre des compétences du 21^e siècle.

Indicateur 20 : Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure *À l'école, on bouge !* ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire (PEVR)

Valeur de départ : 25 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	37 %	48 %	57 %	65 %
Résultats	42 % Cible atteinte	55 % Cible atteinte		

Source : Collecte de données réalisée par l'entremise du portail ministériel CollecteInfo.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

En 2020-2021, 979 écoles primaires sur 1 795 (55 %) ont bénéficié de la mesure *À l'école, on bouge !*. Les écoles sélectionnées par les centres de services scolaires reçoivent un soutien financier du Ministère. Elles peuvent s'inscrire gratuitement au programme Force 4, qui consiste à leur offrir de l'équipement et à leur proposer des idées pour faire bouger les jeunes au moins une heure par jour.

Indicateur 21 : Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires

Valeur de départ : Début en 2019-2020

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	25 %	48 %	100 %	100 %
Résultats	52,70 % Cible atteinte	65,15 % Cible atteinte		

Source : Collecte de données réalisée par l'entremise du portail ministériel CollecteInfo.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Pour l'année scolaire 2020-2021, 344 des 528 écoles secondaires publiques ont confirmé leur adhésion à la mesure concernant les activités parascolaires au secondaire. Cela représente 65,15 % des écoles secondaires publiques, soit une augmentation de plus de 12,5 % par rapport à 2019-2020.

AXE 2 : LE PERSONNEL ENSEIGNANT DU RÉSEAU SCOLAIRE

OBJECTIF 2.2 : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE

Contexte lié à l'objectif : Le renforcement de l'importance de l'éducation dans les valeurs collectives québécoises implique que la profession enseignante soit pleinement valorisée et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue et reconnue. Pour ce faire, il faut, d'une part, faire en sorte que la profession enseignante attire les jeunes et leur propose une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir les personnes qui en ont déjà fait leur vocation.

La formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit aussi intégrer des dimensions à la fois sociales et technologiques qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et des compétences qu'elle requiert. De plus, la diversité des personnes et des besoins doit être prise en considération pour que les pratiques éducatives et pédagogiques soient adaptées à leurs capacités et à leurs caractéristiques socioculturelles.

Le Ministère entend déployer en ce sens un ensemble de mesures pour répondre aux besoins liés au contexte de rareté de main-d'œuvre, en apportant des solutions aux problèmes de recrutement, d'insertion professionnelle et de rétention du personnel enseignant. Ces mesures devraient induire une hausse du nombre d'inscriptions au programme de formation à l'enseignement ainsi que du nombre de brevets d'enseignement, de permis d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrés. La première hausse témoigne des effets d'attraction à plus court terme des mesures, tandis que les autres reflètent, à plus long terme, la consolidation des choix professionnels de celles et ceux qui amorceront leur formation ou qui y sont déjà engagés.

Par ailleurs, le Ministère portera aussi une attention particulière à d'autres catégories d'emploi dont la contribution à la réussite des élèves est essentielle, notamment le personnel d'encadrement, de soutien technique et professionnel.

Indicateur 22 : Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement¹

Valeur de départ : 17 248 inscriptions en 2018-2019 (*remplacée par « 19 642 inscriptions », voir l'explication ci-après*)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	0,7 % Cible non atteinte	4,5 % ² Cible non atteinte		

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion, Direction générale des politiques et de la performance, Direction des statistiques et de l'information de gestion, Portail informationnel, système GDEU (Gestion des données sur l'effectif universitaire), données au 16 avril 2021.

¹ Cet indicateur s'appuie sur un dénombrement d'effectif (nombre de personnes) plutôt que d'inscriptions, une même personne pouvant être inscrite à plus d'un programme à la fois.

² Donnée provisoire.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Précision quant à la correction de la valeur de référence et du résultat de 2019-2020

Les données ministérielles relatives aux programmes agréés de formation à l'enseignement ont fait l'objet de travaux de révision pour que la liste des programmes universitaires de 1^{er} et de 2^e cycle conduisant à une autorisation d'enseigner concorde avec les composantes aux fins de financement déclarées dans le système informationnel Gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU). En conséquence, la valeur de départ de l'année 2018-2019 a été ajustée et établie à 19 642. De plus, il y a eu ajustement du résultat de 2019-2020 pour qu'il soit sur une même base comparative de trois trimestres consécutifs.

Explication des résultats

Le taux de croissance du nombre d'inscriptions aux programmes agréés de formation à l'enseignement vise à mesurer l'attractivité de ces programmes universitaires au 1^{er} et au 2^e cycle, à temps plein et à temps partiel.

Les dernières années ont été marquées par de légères fluctuations de l'effectif étudiant dans les programmes agréés de formation à l'enseignement. Les variations statistiques rendent compte de ce relatif maintien de l'effectif. Ainsi, le taux de croissance se traduit de la manière suivante : -2,2 % entre 2016-2017 et 2017-2018 ; -2,0 % entre 2017-2018 et 2018-2019 ; 0,7 % entre 2018-2019 et 2019-2020 ; 4,5 % entre 2019-2020 et 2020-2021 (donnée provisoire ne comprenant pas le trimestre d'hiver 2021).

Le taux de croissance général de 4,5 % pour l'année 2020-2021 est associé à des augmentations de 2,4 % de l'effectif étudiant à temps plein et de 10,2 % de l'effectif à temps partiel. L'augmentation de l'effectif étudiant à temps partiel pourrait s'expliquer par les difficultés relatives au contexte d'apprentissage à distance de même que par la hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants cheminant à temps partiel dans les programmes de maîtrise qualifiante. Pour l'année 2020-2021, l'effectif étudiant se distribue comme suit : 71,5 % à temps plein et 28,5 % à temps partiel.

Malgré le contexte de pandémie, une croissance significative de l'effectif étudiant inscrit à l'été et à l'automne 2020 est remarquée par rapport à celui de l'été et de l'automne 2019. Cette croissance se traduit notamment par des augmentations du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux programmes agréés de formation à l'enseignement : 2,4 % pour le préscolaire et le primaire, 3,5 % pour le secondaire et 3,1 % pour l'éducation des adultes. Une baisse de 4,4 % est toutefois observée au regard de l'effectif étudiant pour l'enseignement professionnel.

Le Ministère a mené plusieurs actions visant à augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes agréés de formation à l'enseignement. L'objectif final de ces actions est d'augmenter le nombre de personnes qualifiées pour contrer la rareté de main-d'œuvre au sein de la profession enseignante du Québec. Les répercussions de ces engagements devraient stimuler l'augmentation de l'effectif étudiant.

Plusieurs initiatives mises en place en 2019-2020 ont été maintenues en 2020-2021.

Dans le but d'inciter les étudiantes et les étudiants ayant un dossier scolaire de grande qualité à s'inscrire à un programme de formation à l'enseignement et à y persévérer, des bourses d'excellence totalisant 15,8 millions de dollars en 2019-2020 ont été créées. Ce nouveau programme de bourses d'excellence figure parmi les plus généreux de tous les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour l'année 2020-2021, 2 780 bourses d'excellence ont été remises.

Par ailleurs, la tournée de promotion de la profession enseignante s'est amorcée à l'automne 2019. Elle s'inscrit dans la volonté de lutter contre la rareté de main-d'œuvre dans les milieux scolaires en communiquant à un vaste public l'ensemble des mesures déployées pour valoriser la profession enseignante et, plus largement, l'éducation. En 2020-2021, le Ministère a ainsi couvert près d'une vingtaine d'événements virtuels qui ont atteint plus de 3 000 personnes, notamment des étudiantes et des étudiants, des candidates et des candidats à l'immigration de même que des professionnelles et des professionnels de l'orientation scolaire.

Le Ministère a également produit une vidéo présentant les mesures de soutien offertes aux étudiantes et aux étudiants en formation à l'enseignement. Celle-ci a été diffusée dans des salons virtuels ainsi que sur la page Facebook Éducation Québec, où elle a été visionnée 2 500 fois.

De plus, dans le cadre du budget 2021-2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 70 millions de dollars sur 5 ans. Cet investissement vise à valoriser la profession enseignante et les carrières en éducation, à soutenir l'insertion des étudiantes et des étudiants dans la profession ainsi qu'à mobiliser les personnes qui travaillent au quotidien auprès des élèves du Québec.

Enfin, à l'hiver 2021, le Ministère a autorisé l'ajout de sept nouveaux programmes de formation à l'enseignement au *Règlement sur les autorisations d'enseigner*, dont l'un constitue une nouvelle voie de qualification :

- la maîtrise en enseignement secondaire (éthique et culture religieuse) ;
- la maîtrise en enseignement secondaire (français, langue d'enseignement) ;
- la maîtrise en enseignement secondaire (mathématique) ;
- la maîtrise en enseignement secondaire (science et technologie) ;
- la maîtrise en enseignement secondaire (univers social) ;
- le baccalauréat en enseignement des langues secondes (anglais) ;
- la maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire.

Les mesures mises en place au regard de l'atteinte des cibles de l'indicateur 22 auront également une incidence sur l'atteinte des cibles de l'indicateur 23 : *Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement*.

Indicateur 23 : Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement

Valeur de départ : 7 395 documents délivrés en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	10 %	5 %	5 %	5 %
Résultats	2018 (année scolaire) -0,09 % Cible non atteinte	2019 (année scolaire) -20,38 % Cible non atteinte		

Source : Données extraites du système QE (Qualifications des enseignants) par le Service des systèmes du parcours scolaire de la Direction des systèmes d'information du Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles, et compilées par la Direction de la titularisation et de la formation du personnel scolaire.

Explication du résultat obtenu en 2019-2020

Les données présentées font référence à certaines autorisations d'enseigner et aux tolérances d'engagement. Il est à noter que ce rapport annuel de gestion expose les données de l'année scolaire précédente, soit celles de 2019-2020. Par conséquent, l'atteinte de la cible est fixée par rapport au résultat de l'année antérieure, soit 2018-2019.

Une diminution de 20,38 % du nombre de brevets d'enseignement, de permis probatoires d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrés est constatée par rapport à l'année scolaire 2018-2019.

Plusieurs motifs expliquent cette diminution. Tout d'abord, une mise à jour réglementaire a été faite en juin 2020. L'un de ses effets a été de reporter l'échéance des autorisations d'enseigner valides le 30 septembre 2019 au 30 juin 2021. Ainsi, la validité de nombreuses autorisations d'enseigner a été prolongée, reportant du même coup le moment où elles auraient dû être renouvelées.

Annuellement, en moyenne, les renouvellements d'autorisations d'enseigner représentent 15,2 % des autorisations d'enseigner et des tolérances d'engagement délivrées par le Ministère. Or, pour l'année scolaire 2019-2020, les renouvellements correspondent à seulement 7,0 % de tous les documents délivrés. Par rapport à l'année scolaire 2018-2019, une diminution de 757 demandes de renouvellement d'autorisation d'enseigner est notée. Cette réduction représente un écart de 9 % par rapport aux demandes de renouvellement que le Ministère reçoit normalement.

Ensuite, la pandémie a eu une incidence sur les travaux universitaires, notamment en raison de la fermeture des établissements d'enseignement sur une longue période. Le retard accumulé a eu comme conséquence une transmission plus tardive qu'à l'habitude des recommandations faites par les établissements concernant des étudiantes et des étudiants candidats au brevet. Par conséquent, un nombre important de brevets ont été délivrés après le 30 juin 2020, date de fin de l'année scolaire. Une diminution de 974 brevets d'enseignement délivrés en 2019-2020 est donc observée par rapport à l'année scolaire précédente, ce qui représente une baisse de 28 %. À titre indicatif, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 1^{er} septembre 2020, 1 555 brevets d'enseignement ont été décernés à des finissants universitaires québécois. Ces brevets ne sont pas considérés dans les statistiques de l'année scolaire 2019-2020 puisqu'ils ont été délivrés après le 30 juin 2020.

Enfin, il est habituel que le nombre d'autorisations d'enseigner et de tolérances d'engagement délivrées par le Ministère fluctue selon les années. Les diverses mesures mises en place pour valoriser davantage la profession enseignante devraient contribuer à hausser les statistiques à cet égard. Il est toutefois trop tôt pour percevoir le résultat des efforts déployés.

De plus, depuis 2018, le Ministère délivre des tolérances d'engagement pour des périodes de deux années scolaires consécutives au lieu d'une seule. Ce changement induit une diminution du nombre de demandes reçues.

AXE 3 : LES INFRASTRUCTURES

OBJECTIF 2.3 : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION, LA CONSTRUCTION ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

Contexte lié à l'objectif : L'amélioration des infrastructures, notamment dans le réseau scolaire, passe non seulement par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, mais aussi par des solutions architecturales ou d'ingénierie. L'aménagement des lieux d'apprentissage doit favoriser les échanges et les rencontres : ces lieux devraient être ouverts et modulables, et permettre l'intégration des nouvelles technologies. Un apport de lumière et d'ensoleillement de même qu'une ouverture sur l'environnement naturel font aussi partie des caractéristiques recherchées. De plus, l'environnement interne doit offrir une saine qualité de l'air, et l'utilisation d'énergies renouvelables et de systèmes de chauffage et de climatisation minimisant l'émission de gaz à effet de serre doit être privilégiée. Enfin, l'environnement extérieur doit offrir des surfaces dures, des zones ombragées et des espaces verts.

L'état des bâtiments est mesuré par un indice de vétusté physique qui est mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor : une cote (A, B, C, D ou E), appelée « indice d'état gouvernemental », est alors établie. Étant donné qu'il est impossible d'intervenir simultanément sur l'ensemble des infrastructures, il est important de préciser que les cibles relatives à l'état des bâtiments du réseau scolaire tiennent compte de la dégradation continue de ces bâtiments jusqu'en 2023.

Par ailleurs, le taux annuel de réalisation des investissements donne la mesure des sommes dépensées au cours d'une année par rapport aux investissements prévus. Ainsi, si des sommes prévues pour une année donnée ne sont que partiellement dépensées en raison de délais ou de reports liés à divers facteurs, elles sont reportées à l'année suivante, ce qui explique qu'un taux annuel de réalisation puisse excéder 100 %.

Indicateur 24 : Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (PEVR)

Valeur de départ : 47,5 % en 2018-2019

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	46 %	47 %	48 %	50 %
Résultats	47,5 % Cible atteinte	48,2 % Cible atteinte		

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

L'atteinte de l'objectif s'explique notamment par :

- les investissements gouvernementaux faits au cours des dernières années pour maintenir ou remettre les bâtiments en bon état ;
- les améliorations dans les façons de faire apportées en 2019-2020, notamment l'introduction d'ententes triennales permettant aux organismes scolaires d'effectuer une planification optimale des travaux à réaliser ;
- la mise en place, dans les organismes scolaires, d'un exercice de priorisation des travaux mettant l'accent sur ceux qui auront un impact sur l'état des bâtiments les plus vétustes du réseau scolaire tout en freinant la dégradation de bâtiments qui sont déjà dans un état satisfaisant.

Le résultat est obtenu par l'établissement du quotient du nombre de bâtiments dans un état satisfaisant sur le nombre total de bâtiments.

Indicateur 25 : Taux annuel de réalisation des investissements en ajout d'espaces du réseau scolaire

Valeur de départ : 58 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	97,53 % Cible atteinte	75,29 % Cible non atteinte		

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au moment où il élaborait le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 720,9 millions de dollars pour l'année 2019-2020. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2019-2020 au PQI 2021-2031, une dépense réelle de 542,8 millions de dollars a été constatée, soit 75,29 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc inférieure à la cible de 80 % établie pour cet indicateur⁷.

L'écart entre le résultat et la cible est notamment dû :

- au retard constaté dans certains projets, qui devaient débiter en 2019-2020, à la suite d'une révision de la planification des travaux dans certains organismes scolaires. En raison de l'état de vétusté du parc immobilier, les organismes scolaires priorisent parfois les projets de maintien d'actifs afin de freiner la dégradation de ce parc ;
- au fait qu'en raison de la pandémie, les organismes scolaires ont dû prioriser des interventions (ex. : mettre en place des mesures sanitaires dans les écoles ou fermer des chantiers de construction), ce qui a généré des retards dans les projets d'ajout d'espaces.

Indicateur 26 : Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement

Valeur de départ : 107 % en 2017-2018

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	80 %	80 %	80 %	80 %
Résultats	122,89 % ¹ Cible atteinte	178,60 % ² Cible atteinte		

Source : Direction générale des infrastructures, Direction de la coordination des investissements.

¹ Résultat global des investissements réalisés par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

² Le résultat présenté ne concerne que les investissements réalisés par le ministère de l'Éducation.

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au moment où il élaborait le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030, le Ministère avait établi comme cible une dépense probable de 663,9 millions de dollars pour l'année 2019-2020 dans le réseau. Lors de l'opération de reddition de comptes de l'année 2019-2020 au PQI 2021-2031, une dépense réelle de 1 185,7 millions de dollars a été constatée, soit 178,60 % de la dépense probable fixée. Cette dépense est donc supérieure à l'objectif de 80 % déterminé pour cet indicateur⁸.

7. À titre indicatif, il est à noter que le taux de réalisation calculé lors d'un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2021-2031, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors du PQI 2020-2030) et réelles (établies lors du PQI 2021-2031) de 2019-2020.

8. À titre indicatif, il est à noter que le taux de réalisation calculé lors d'un PQI fait toujours référence aux derniers résultats réels disponibles. Ainsi, pour le PQI 2021-2031, le taux de réalisation a été calculé à partir des données probables (établies lors du PQI 2020-2030) et réelles (établies lors du PQI 2021-2031) de 2019-2020.

L'écart positif important entre le résultat et la cible est notamment dû :

- au devancement de l'annonce des enveloppes budgétaires concernant le maintien d'actifs. Ce type d'annonce a maintenant lieu au plus tard pendant l'été plutôt qu'à l'automne, ce qui permet aux organismes scolaires de mettre en œuvre plus rapidement qu'auparavant la planification de leurs projets ;
- à un important rattrapage effectué par les organismes scolaires qui avaient des sommes non dépensées d'années antérieures ;
- au fait que les organismes scolaires sont en mesure de mieux planifier leurs projets grâce à des annonces qui ont été stables au cours des dernières années. Cela leur a permis de disposer de ressources réservées à des projets, d'optimiser les processus et ainsi de réaliser un plus grand nombre de travaux ;
- à la hausse des coûts observée dans le secteur de la construction et en ce qui a trait aux matériaux, qui a inévitablement pour effet d'augmenter le coût des projets.

2.2 Déclaration de services aux citoyens

Certains engagements sont communs au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ou les ministères responsables lorsque cela est nécessaire.

La Déclaration de services aux citoyens (DSC) traduit l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à l'ensemble de la population québécoise. En 2020-2021, les modifications apportées aux façons de faire pour la prestation de services en raison de la pandémie ont constitué des enjeux dans l'atteinte des cibles de certains engagements.

Sommaire des résultats liés aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
Fournir un renseignement général aux demandes écrites dans un délai de 10 jours ¹ (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Pourcentage de demandes écrites de renseignement général traitées dans un délai de 10 jours	100	99,8	99,8	99,8

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
Fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Pourcentage de demandes téléphoniques de renseignement général traitées dans un délai de 5 jours	100	99,9	100	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours	Pourcentage de demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante traitées dans un délai de 10 jours	100	100	100	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours	Pourcentage de demandes d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante traitées dans un délai de 20 jours	100	100	100	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne	Pourcentage de demandes de relevés de notes, de relevés des apprentissages, de diplômes ou d'attestations traitées le jour même	100	100	100	100
Délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours	Pourcentage de demandes écrites de relevés de notes, de relevés des apprentissages, de diplômes ou d'attestations traitées dans un délai de 10 jours	100	93,2	94,3	85,5

ENGAGEMENTS	INDICATEURS	CIBLES PRÉVUES PAR LA DSC (%)	RÉSULTATS 2020-2021 (%)	RÉSULTATS 2019-2020 (%)	RÉSULTATS 2018-2019 (%)
Confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de 5 jours	Pourcentage de demandes de confirmation de la validité d'un diplôme traitées dans un délai de 5 jours	100	100 Nouvel engagement à partir de 2020-2021	s. o.	s. o.
Répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours	Pourcentage de demandes d'autorisations d'enseigner traitées dans un délai de 60 jours	100	95,7	95,9	97,2
Répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours	Pourcentage de demandes de subventions pour les programmes de soutien dans le domaine du sport traitées dans un délai de 45 jours	100	83,3	67,9	100
Prendre en charge une plainte dans un délai de 2 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Taux de plaintes prises en charge dans un délai de 2 jours	100	82,6	90,7	Engagement en vigueur depuis 2019-2020
Répondre à une plainte dans un délai de 20 jours (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Taux de plaintes traitées dans un délai de 20 jours	100	87,7	86,3	81,0

1 Tous les engagements de la Déclaration de services aux citoyens sont exprimés en jours ouvrables.

2.2.1 Renseignements généraux

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables (*engagement de l'Aide financière aux études en vigueur depuis 2019-2020*) (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes écrites de renseignement général dans un délai de 10 jours ouvrables	18 327 ¹	99,8 ²

¹ Nombre global.

² Moyenne pondérée.

Le traitement des demandes écrites de renseignement général est assuré par plusieurs unités administratives, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

UNITÉ ADMINISTRATIVE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultats (%)
Direction générale de l'accessibilité financière aux études	15 536	99,8
Direction de l'enseignement privé	1 049	99,9
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (affaires étudiantes)	891	99,7
Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales (sanction des études)	851	100

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études, la Direction de l'enseignement privé et le Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales.

Direction générale de l'accessibilité financière aux études

En 2019-2020, la Déclaration de services aux citoyens a été révisée. Elle inclut désormais deux engagements distincts selon le mode de prestation de services (téléphone et courriel). En 2020-2021, sur un total de 15 536 demandes reçues par écrit (courriel), 15 532 ont été traitées dans un délai de 10 jours ouvrables. Les services des renseignements généraux étaient communs aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'exercice financier 2020-2021. Les demandes adressées à la Direction générale de l'accessibilité financière aux études ne concernent pas uniquement l'aide financière aux études.

Direction de l'enseignement privé

En 2020-2021, la Direction de l'enseignement privé a répondu à 1 049 demandes d'information, 37 demandes de plus par rapport à l'année précédente, soit un accroissement de 3,7 %. Les demandes reçues portaient principalement sur la procédure à suivre pour l'obtention d'un permis en vue d'exploiter un établissement d'enseignement, sur les effets pour le réseau d'enseignement privé du projet de loi concernant la maternelle 4 ans adopté en novembre 2019, sur l'organisation scolaire relative aux mesures sanitaires ainsi que sur le cadre légal et réglementaire applicable. Les aléas liés au contexte sanitaire et au déploiement du télétravail, vécus principalement au printemps 2020, expliquent le résultat obtenu cette année.

Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales

Le ministère de l'Enseignement supérieur a répondu à 99,7 % des demandes touchant les affaires étudiantes dans le délai prévu de 10 jours. Quant aux 851 demandes qui portaient sur la sanction des études, le délai de 10 jours ouvrables a été respecté dans 100 % des cas.

Engagement : Le Ministère s'engage à fournir un renseignement général aux demandes téléphoniques dans un délai de 5 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*) (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % de réponses à des demandes téléphoniques de renseignement général en 5 jours ouvrables	11 768	99,9

Source : Données compilées par la Direction générale de l'accessibilité financière aux études.

Direction générale de l'accessibilité financière aux études

La Déclaration de services aux citoyens a été révisée en 2019-2020. Les deux modes de prestation de services, soit par téléphone et par courriel, ont été séparés et des délais de réponse différents leur ont été attribués. Le délai maximal de réponse à une demande téléphonique de renseignement général est passé de 10 à 5 jours ouvrables.

En 2020-2021, sur le total des 11 768 demandes reçues, 11 753 (99,9 %) ont été traitées dans le délai visé de 5 jours ouvrables.

2.2.2 Admissibilité à l'enseignement à l'anglais

L'Admissibilité à l'enseignement en anglais (AEA) a pour mission de traiter les demandes d'admissibilité, en vertu du chapitre VIII de la *Charte de la langue française*, afin de permettre à certains élèves de fréquenter un établissement scolaire anglophone. L'AEA a traité 12 061 demandes au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire courante dans un délai de 10 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	4 133	100

Source : Données compilées par l'Admissibilité à l'enseignement en anglais.

L'AEA a traité 4 133 demandes pour l'année scolaire courante. Dans le souci d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Ministère s'est donné comme objectif de traiter 100 % des demandes dans un délai de 10 jours ouvrables. La cible a été atteinte en ce qui a trait aux 4 133 demandes reçues en 2020-2021.

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'admissibilité à l'enseignement en anglais pour l'année scolaire suivante dans un délai de 20 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*).

CIBLE	2020-2021	
	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 20 jours ouvrables	7 928	100

Source : Données compilées par l'Admissibilité à l'enseignement en anglais.

Dans le souci d'assurer un service de qualité et de permettre aux élèves concernés d'intégrer un établissement scolaire anglophone sans délai, le Ministère s'est donné comme objectif de traiter 100 % des demandes reçues dans un délai de 20 jours ouvrables. Les 10 jours ouvrables supplémentaires que cela autorise pour le traitement des demandes concernant un élève dont l'entrée à l'école aura lieu dans 60 jours ou plus permettent d'assurer rapidement le traitement des demandes prioritaires. Ainsi, selon cet engagement, les 7 928 demandes déposées ont été traitées à temps et la cible a été atteinte.

2.2.3 Preuves d'études secondaires

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations le jour même si la demande est faite en personne.

Engagement : Le Ministère s'engage à délivrer un relevé de notes, un relevé des apprentissages, un diplôme ou des attestations dans un délai de 10 jours ouvrables.

Engagement : Le Ministère s'engage à confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de cinq jours ouvrables (*nouvel engagement à partir de 2020-2021*).

CIBLES	2020-2021	2019-2020	2018-2019
	Résultats (%)	Résultats (%)	Résultats (%)
100 % des demandes traitées le jour même	100	100	100
100 % des demandes traitées en 10 jours ouvrables	93,2	94,3	85,5
100 % des demandes traitées en 5 jours ouvrables	100	s. o.	s. o.

Source : Données compilées par la Direction de la sanction des études.

Au cours de l'année 2020-2021, le Ministère a traité au total 52 082 demandes de réimpression de documents officiels de sanction, comparativement à 51 765 en 2019-2020 et à 49 270 en 2018-2019. En ce qui concerne le traitement des demandes faites en personne, la cible a été atteinte.

Pour ce qui est des demandes transmises en ligne pour un document obtenu après 1978⁹, 93,2 % ont été traitées dans le délai prescrit de 10 jours ouvrables en 2020-2021. L'écart par rapport à la cible s'explique par l'ajustement des méthodes en contexte de télétravail, celui-ci ayant nécessité l'utilisation d'une technologie et de nouveaux outils moins adaptés au traitement d'un fort volume de demandes. Par ailleurs, en juin 2020, le nom du Ministère a été modifié, ce qui a nécessité la production d'un nouveau papier officiel.

Des travaux visant à optimiser les délais de traitement sont toujours en cours. En ce qui a trait aux demandes de documents obtenus en 1978 ou avant, 85,7 % ont été traitées dans le délai prévu. Les retards sont occasionnés par le télétravail obligatoire puisque les recherches doivent être faites sur place.

En 2020-2021, un nouvel engagement a été ajouté à la Déclaration de services aux citoyens, soit celui de confirmer la validité d'un diplôme délivré par le Ministère dans un délai de cinq jours ouvrables. Un total de 12 821 demandes de validation ont été traitées. La moyenne mensuelle du nombre de jours de traitement permet de confirmer l'atteinte de la cible puisque 100 % des demandes ont été traitées dans les 5 jours ouvrables.

9. Date d'entrée en vigueur du premier régime de sanction du secteur des jeunes ayant permis que les règles de sanction soient programmées dans le cadre pédagogique des systèmes informatiques du Ministère.

2.2.4 Autorisation d'enseigner

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande d'autorisation d'enseigner dans un délai de 60 jours ouvrables.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 60 jours ouvrables	2 773	95,7	2 603	95,9	2 951	97,2

Source : Données extraites du système QE par le Service des systèmes du parcours scolaire de la Direction des systèmes d'information du Secteur de la transformation numérique et des ressources informationnelles, et compilées par la Direction de la titularisation et de la formation du personnel scolaire.

Des 2 773 demandes de brevets d'enseignement et de permis probatoires d'enseigner qu'a reçues le Ministère, 95,7 % ont été traitées dans un délai de 60 jours ouvrables (60 jours ou moins : 2 655 demandes, et plus de 60 jours : 118 demandes).

Il s'agit d'une légère baisse (0,19 %) comparativement au pourcentage de 2019-2020. Dans le contexte de la pandémie ainsi que de l'ensemble des changements qui ont dû être apportés aux procédures et aux façons de faire de la Direction de la titularisation et de la formation du personnel scolaire, les données demeurent semblables à celles enregistrées pour les exercices financiers antérieurs. Une augmentation de 170 demandes (6,53 %) a été constatée par rapport à l'exercice financier 2019-2020.

2.2.5 Aide financière en matière de sport

Engagement : Le Ministère s'engage à répondre à une demande de subvention pour les programmes de soutien dans le domaine du sport dans un délai de 45 jours ouvrables.

CIBLE	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)	Nombre de demandes	Résultat (%)
100 % des demandes traitées en 45 jours ouvrables	795	83,3	955	67,9	959	100

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.

En matière de sport et de loisir, le Ministère accorde de l'aide financière, entre autres, dans le cadre du programme Équipe Québec, du Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises, du Programme d'aide financière à l'accessibilité aux camps de vacances, du Programme d'aide financière aux instances régionales responsables du loisir des personnes handicapées et du Programme de soutien aux événements sportifs. La pandémie a demandé aux organismes de sport et de loisir une adaptation importante et le Ministère leur a apporté son appui en rédigeant des outils de communication pour faciliter la compréhension des mesures et des changements nécessaires dans la pratique des activités. Ce contexte particulier a aussi engendré un nombre accru de demandes d'assistance de la part des partenaires, que le Ministère a su prendre en charge. Cependant, malgré le travail accompli, il n'a pas toujours été possible de respecter le délai prescrit de 45 jours. Enfin, des mesures d'urgence en matière de loisir et de sport ont été annoncées en octobre 2020, venant accorder une aide financière supplémentaire nécessaire à la pérennité et à l'adaptation des services offerts par les partenaires.

2.2.6 Plaintes

Engagement : Le Ministère s'engage à prendre en charge les plaintes des citoyennes et des citoyens dans un délai de 2 jours ouvrables (*engagement en vigueur depuis 2019-2020*) et à y répondre dans un délai de 20 jours ouvrables (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur).

CIBLES	2020-2021		2019-2020		2018-2019	
	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)	Nombre de demandes	Résultats (%)
100 % des plaintes prises en charge en 2 jours ouvrables	2 704	82,6	1 220	90,7	s. o.	s. o.
100 % des plaintes traitées en 20 jours ouvrables	2 704	87,7	1 220	86,3	1 138	81,0

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2020-2021, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont enregistré une hausse marquée du nombre de plaintes reçues, qui est passé de 1 220 en 2019-2020 à 2 704 en 2020-2021. Cela représente une hausse de 122 %. Ce résultat inclut les plaintes portant sur les réseaux d'enseignement ainsi que sur les activités et les services des deux ministères.

Malgré cette augmentation de 122 %, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont assuré la prise en charge, dans un délai de 2 jours ouvrables, de 2 233 plaintes sur un total de 2 704 plaintes reçues, soit 82,6 %, comparativement à 1 106 plaintes sur un total de 1 220 en 2019-2020, soit 90,7 %. En moyenne, le délai de prise en charge d'une plainte a été de 1,12 jour, comparativement à 0,75 jour en 2019-2020.

De plus, 2 372 des 2 704 plaintes reçues, soit 87,7 %, ont été traitées en 20 jours ouvrables ou moins, comparativement à 86,3 % en 2019-2020. Cela représente une légère amélioration.

Bien que l'objectif de traiter 100 % des plaintes dans un délai de 20 jours ouvrables demeure, il importe de mentionner que certaines plaintes requièrent plus de temps que d'autres en raison de leur caractère complexe ou du fait qu'elles nécessitent un positionnement ministériel ou encore la consultation de divers intervenants et intervenantes d'autres ministères.

Nature des plaintes adressées aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Parmi les 2 704 plaintes reçues, 1 288, soit 53,5 %, visaient une décision, une activité, un programme, une orientation ou un service du Ministère. Ce nombre est nettement plus élevé que celui de l'an dernier, qui était de 410 plaintes de cette nature. Une augmentation de 214 % est ainsi enregistrée. La majorité des autres plaintes, au nombre de 1 271, concernaient un organisme des réseaux d'enseignement. Une hausse de 65 % des plaintes de ce type par rapport à l'année 2019-2020 est donc constatée et s'explique en partie par la pandémie.

Sur les 1 288 plaintes portant sur les activités et les services des ministères :

- 589 visaient le Secteur de l'accessibilité financière aux études, notamment quant au calcul de l'aide financière, au délai d'entrée en vigueur de la bonification du Programme de prêts et bourses, au délai de traitement des demandes, au manque d'information, au Service du recouvrement, à l'accessibilité aux services en ligne, à des renseignements erronés et à des erreurs administratives ;
- 699 concernaient, en majorité, les politiques et orientations ministérielles en lien avec la pandémie ainsi que l'incident du vol de données personnelles des enseignantes et des enseignants. D'autres plaintes ont été reçues quant au calcul de la cote de rendement au collégial (cote R), aux épreuves ministérielles (tant au secondaire qu'au collégial), à la sécurité des installations scolaires, à l'enseignement à la maison et à la délivrance de diplômes et de relevés de notes.

De ce nombre, 416 plaintes, soit 32,3 %, se sont avérées fondées.

Collaboration avec le Protecteur du citoyen

Chaque année, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur collaborent avec l'équipe du Protecteur du citoyen pour examiner les plaintes que ce dernier reçoit concernant les services ministériels. Il importe de préciser que les données du Protecteur du citoyen portant sur l'année financière 2020-2021 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

2.3 Secrétariat à la condition féminine

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entrepris et poursuivi plusieurs actions en 2020-2021 dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021, du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, du Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 et du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022.

Dans le contexte des mesures sanitaires découlant de la pandémie, le SCF a également mis sur pied des mesures d'urgence pour prévenir les répercussions de celle-ci sur les femmes, notamment la signature de *l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19*, en plus d'élaborer, grâce à des travaux interministériels, le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.

2.3.1 Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

En juin 2017, le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 (Stratégie égalité). Coordinée par le SCF et mise en œuvre avec la collaboration de 24 ministères et organismes gouvernementaux, cette stratégie comporte 59 actions qui sont le résultat d'une vaste démarche de consultation. Elle s'articule autour de six grandes orientations qui portent sur les thèmes suivants :

- une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme ;
- l'autonomisation économique des femmes ;
- un partage équitable des responsabilités familiales et un meilleur équilibre entre la vie familiale, professionnelle, étudiante, sociale et politique ;
- une approche différenciée selon les sexes, en santé et en bien-être ;
- une société sans violence faite aux femmes ;
- la parité dans les lieux décisionnels.

Parmi les actions sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été accomplies en 2020-2021 sont les suivantes :

- le versement d'une aide financière totalisant 540 000 \$ aux 17 tables de concertation régionales de groupes de femmes et à leur réseau, ce qui a permis de soutenir les instances locales et régionales dans la prise en considération des particularités régionales lors de la concrétisation de nouvelles actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- la prolongation du soutien financier offert aux organismes spécialisés en matière de développement de la main-d'œuvre féminine pour soutenir des activités visant à informer ou à sensibiliser les femmes immigrantes au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes dans un contexte d'intégration socioprofessionnelle. L'organisme SEMO Le Jalon a ainsi reçu dans cette perspective un financement totalisant 125 000 \$ au cours de l'année ;

- l'attribution d'un soutien de 35 000 \$ au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail pour la mise en œuvre du projet intitulé *Femmes.Équité.Salaire : pour l'équité salariale pour toutes les femmes*. Ce projet vise à renseigner les travailleuses non syndiquées et celles issues de l'immigration sur leur droit à l'équité salariale et à les aider à développer leurs réflexes à l'égard de la reconnaissance des stéréotypes et des préjugés concernant le travail des femmes ;
- la remise virtuelle du prix Égalité Thérèse-Casgrain à l'hiver 2021. Ce prix est la seule distinction gouvernementale qui vise à souligner l'apport exceptionnel de personnes et d'organismes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. À l'occasion de cette 12^e édition, la catégorie coup de cœur « Femmes et COVID-19 » a été ajoutée pour reconnaître le travail d'un organisme dont les efforts ont contribué à réduire les contrecoups de la pandémie pour les femmes.

La Stratégie égalité est arrivée à échéance le 31 mars 2021. Sa mise en œuvre a été prolongée d'un peu plus d'une année après l'approbation du Conseil des ministres. Des démarches en vue d'une prolongation d'une durée d'un an sont en cours.

2.3.2 Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie

Les crises comme la pandémie actuelle, plutôt que de mettre un frein aux inégalités entre les femmes et les hommes, ont tendance à les exacerber. Il est apparu essentiel de réfléchir sur les interventions gouvernementales liées à la crise et à la relance économique en tenant compte des conséquences particulières de la pandémie pour les femmes, notamment dans l'objectif d'éviter un recul en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au Québec.

Des travaux interministériels ont donc été lancés pour mettre en place un plan d'action ciblé, d'une durée d'environ une année, qui permettra d'apporter des réponses rapides à certains des enjeux soulevés. Ce plan se veut complémentaire aux autres plans déjà en cours de réalisation par le SCF.

Dévoilé le 8 mars et bonifié le 25 mars 2021, lors du dévoilement du budget, le Plan permettra la réalisation de 25 actions auprès des femmes touchées par la pandémie. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique ;
- déterminer les impacts différenciés de la pandémie selon le sexe et sensibiliser à cet égard les ministères, les organismes gouvernementaux ainsi que le grand public, en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes ;
- appuyer la conciliation famille-travail-études et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie ;
- accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité ;
- valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie.

Plusieurs actions du Plan prennent en considération plus particulièrement les femmes doublement discriminées, notamment les migrantes et les immigrantes, celles qui vivent avec un handicap ou les femmes autochtones.

Ce plan d'action ciblé permettra aussi de sensibiliser les ministères et les organismes gouvernementaux aux répercussions de la pandémie sur les femmes et de les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes dans le déploiement des actions à mettre en œuvre dans ce contexte.

La plupart des 25 actions qui composent le Plan sont déjà entreprises et les autres se réaliseront principalement dans la prochaine année. Parmi les actions sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été accomplies en 2020-2021 sont les suivantes :

- un soutien financier de 1,17 million de dollars attribué aux projets de relance de 67 entreprises à propriété féminine. Les subventions accordées, conjuguées à un accompagnement personnalisé, permettront aux entrepreneures d'adapter au contexte actuel leurs modèles d'affaires, leurs produits et leurs services ;
- un financement de 1 million de dollars alloué au Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail et à 13 organismes spécialisés en développement de la main-d'œuvre féminine pour la mise en œuvre de projets qui visent à mettre en place une concertation à l'échelle régionale et nationale de même que des partenariats locaux, afin de soutenir la participation des femmes au marché du travail dans les secteurs touchés par la relance économique, dont la construction ;
- le financement d'initiatives permettant de briser l'isolement des femmes et d'agir sur la détresse psychologique qu'elles vivent dans le contexte de la pandémie, notamment des femmes en situation de vulnérabilité et certaines travailleuses du milieu communautaire. Un financement a ainsi déjà pu être alloué à cinq regroupements nationaux de groupes de femmes afin de permettre la réalisation de projets visant la préservation de la santé mentale des travailleuses et de les aider à s'adapter à la situation liée à la pandémie, et ce, en répondant aux besoins de leurs réseaux respectifs.

2.3.3 Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

Le 10 août 2018, le gouvernement du Québec a lancé le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023. Ce quatrième plan d'action depuis l'adoption en 1995 de la politique d'intervention *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale* contient 56 nouveaux engagements visant à consolider et à bonifier l'action gouvernementale sur des enjeux jugés prioritaires ou émergents.

Coordonné par le SCF et mis en œuvre avec la collaboration d'une vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux, ce plan présente des actions en réponse aux principaux enjeux sur lesquels ont pu s'exprimer des représentantes et des représentants du milieu, dont les maisons d'hébergement, les organismes pour conjoints ayant des comportements violents et le milieu de la recherche, lors de consultations tenues au printemps 2018. Les objectifs de ce plan sont notamment les suivants :

- renforcer le travail de prévention, d'information et de sensibilisation auprès de la population ;
- appuyer et bonifier le travail de dépistage et l'intervention psychosociale ;
- améliorer les capacités d'intervention des milieux judiciaire, policier et correctionnel ;
- favoriser le développement des connaissances et le partage de l'expertise en matière de violence conjugale.

Des actions s'adressent spécifiquement à des groupes de la population vivant dans des contextes de vulnérabilité par rapport à la violence conjugale, par exemple les aînés, les personnes handicapées, celles issues de la communauté LGBTQ et les jeunes.

Parmi les actions sous la responsabilité du SCF, celles qui ont été accomplies en 2020-2021 sont les suivantes :

- l'édition 2020-2021 de l'appel de projets de sensibilisation en matière de violence conjugale, qui a permis des investissements correspondant à 1 997 100 \$ pour 19 projets annuels et pluriannuels locaux, régionaux et nationaux. Ces investissements bénéficient à 10 régions administratives. Les projets soutenus poursuivent l'un des deux objectifs suivants :
 - mener des actions de sensibilisation destinées aux témoins de violence conjugale et aux membres de l'entourage des personnes qui la subissent dans le but de les outiller pour qu'elles et ils puissent jouer un rôle actif ;
 - mener des actions de sensibilisation des hommes et des garçons à l'importance de lutter contre la violence conjugale, qu'ils en soient auteurs ou témoins, pour qu'ils deviennent des alliés et des modèles positifs ;
- la tenue de campagnes gouvernementales de sensibilisation à la violence conjugale au printemps 2020, à l'automne 2020, à l'hiver 2021 et au printemps 2021 sur différentes plateformes, notamment les médias sociaux, la télévision et la radio. Plusieurs de ces campagnes s'inscrivaient dans le contexte de la pandémie et visaient notamment à inciter les victimes de violence conjugale et leurs proches à consulter les ressources disponibles et à aller chercher de l'aide, malgré le confinement et le contexte sanitaire.

2.3.4 Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025

Le Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025 a été lancé le 3 décembre 2020. Il constitue un complément du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023.

- Il est porté par huit ministères et organismes gouvernementaux.
- Il totalise un investissement de plus de 180 millions de dollars sur 5 ans, soit de 2020-2021 à 2024-2025.
- De ce montant, 126 millions de dollars sur 5 ans vont au financement et à la rénovation des maisons d'hébergement.
- Les autres mesures visent notamment une meilleure prise en charge des conjoints et des ex-conjoints ayant des comportements violents de même qu'un meilleur soutien aux victimes.

Ce plan s'adresse également aux femmes des Premières Nations et inuites. Des crédits seront consacrés à la mise en place d'initiatives permettant de prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité pour ces femmes et à accroître leur sécurité et celle de leur famille.

Bien qu'il ait été lancé en décembre 2020, la mise en œuvre du plan est bien amorcée et se poursuivra pour les cinq prochaines années. L'une des actions en cours de réalisation et sous la responsabilité du SCF en 2020-2021 est la suivante :

- un appel de projets ayant permis la consolidation de 8 cellules d'intervention rapide existantes dans 7 régions (Montérégie, Capitale-Nationale, Bas-Saint-Laurent, Mauricie, Abitibi-Témiscamingue, Laval, Lanaudière), pour une aide financière de plus de 1,14 million de dollars sur 3 ans.

2.3.5 Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021

En octobre 2016, le gouvernement du Québec a lancé la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021 (Stratégie violences sexuelles). Coordonnée par le SCF, cette stratégie traite de deux thèmes : les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Elle présente 55 actions engageant 12 ministères et organismes gouvernementaux.

L'une des actions sous la responsabilité du SCF est la suivante :

- la tenue d'une campagne gouvernementale de sensibilisation à la problématique de l'exploitation sexuelle, diffusée en décembre 2020 et ayant récolté plus de 1,4 million de vues.

Par ailleurs, le 15 décembre 2020, le Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale a déposé son rapport, intitulé *Rebâtir la confiance* et contenant 190 recommandations.

- Un financement de 50 millions de dollars sur 5 ans a été alloué en 2019-2020 pour la réalisation du mandat du Comité d'experts et la mise en œuvre de certaines de ses recommandations.
- Le mandat a été confié au SCF de faire une proposition au gouvernement, en collaboration avec le ministère de la Justice, en vue de répondre aux recommandations de ce rapport. La prochaine stratégie gouvernementale en matière de violences sexuelles permettra notamment de faire un suivi concernant ces recommandations. Les travaux à cet effet sont en cours.

La Stratégie violences sexuelles est arrivée à échéance le 31 mars dernier. Des démarches en vue d'une prolongation d'une durée d'un an sont en cours.

2.3.6 Accord Canada-Québec et mesures d'urgence pour contrer les répercussions de la pandémie sur les femmes

Depuis le début, la pandémie et la crise sanitaire qui en a découlé ont soulevé plusieurs enjeux pour les organismes, les refuges et les maisons d'hébergement qui viennent en aide aux femmes et aux filles victimes de violence.

Afin d'y répondre, le SCF a mis en œuvre plusieurs mesures au cours de l'année 2020-2021, notamment :

- la signature, en avril 2020, de l'*Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19*. Cet accord a par la suite été bonifié par 2 ententes, conclues en juillet 2020 et en février 2021, totalisant plus de 17,5 millions de dollars (respectivement 6,46 millions, 2,3 millions et 8,7 millions). Cette aide financière rend possibles l'adaptation et la continuité des services de ces organismes en fonction des directives de la Direction générale de la santé publique. Elle a, par exemple, permis :
 - la location de chambres ou de logements réservés pour les femmes dans l'attente du résultat d'un test de dépistage de la COVID-19 ou ayant reçu un résultat positif avant leur admission en maison d'hébergement ;
 - l'attribution de primes de risque à certaines travailleuses en raison de la COVID-19 ;
 - l'achat de matériel sanitaire et de protection ;
 - l'achat de matériel ou de solutions informatiques pour l'intervention à distance ;
 - l'achat de publicité visant à informer la population que les services étaient offerts malgré la pandémie.

2.3.7 Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022

En juin 2017, le gouvernement du Québec a lancé le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits 2017-2022 (PAGDSCPNI). Coordonné par le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), ce plan compte plusieurs mesures spécialement consacrées aux femmes des Premières Nations et aux femmes inuites. Le SCF est responsable de la mise en œuvre de huit mesures concernant la lutte contre les violences sexuelles, conjugales et familiales ainsi que l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En vertu de ce plan, le SCF a soutenu divers projets et mené différentes actions en 2020-2021, notamment par :

- l'attribution d'une aide financière de 184 100 \$ au Collectif Femmes Autochtones, Leadership et Gouvernance pour le projet intitulé *Vers une nouvelle image des femmes autochtones*. Ce projet de deux ans vise à offrir une vision plus positive et diversifiée des femmes autochtones, tout en sensibilisant la jeunesse autochtone aux atouts qu'elles détiennent et aux possibilités de réussite qui s'offrent à elles ;
- l'attribution d'une aide financière de 176 000 \$ au Conseil des Atikamekw de Manawan pour le projet intitulé *Waska Sakihitowin*. Ce projet d'une durée de deux ans vise à enrayer les processus de violence par diverses activités de sensibilisation et d'information culturellement adaptées à la communauté atikamekw de Manawan ;
- la tenue de deux rencontres du Comité femmes autochtones dans le but de définir son mandat et ses modalités de fonctionnement.

En juin 2018, le SCF a aussi lancé, en collaboration avec le SAA, une démarche de travail collaborative en matière de violence conjugale et familiale. Cette démarche a pour objectif d'élaborer de nouvelles mesures en matière de violence conjugale et familiale spécialement consacrées aux Premières Nations et aux Inuits, et qui seront intégrées au PAGDSCPNI. Elle implique 10 organisations autochtones partenaires ainsi que les différents ministères et organismes gouvernementaux concernés par la problématique.

De plus, dans le but de permettre à des initiatives de se réaliser durant les travaux de la démarche collaborative, le SCF a conclu, en 2020-2021, une nouvelle entente de partenariat avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or pour une somme totalisant 400 000 \$ sur 4 ans. Cette entente favorisera le déploiement d'initiatives ayant pour objectifs de prévenir et de contrer la violence conjugale et familiale dans les communautés autochtones ainsi que d'élaborer des réponses culturellement pertinentes et sécurisantes aux problématiques de violence conjugale et familiale à l'intention des femmes, des hommes et de l'ensemble de la population.

Par ailleurs, en réponse à deux recommandations contenues dans les rapports de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (n° 87) et de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (n° 4.3), le SCF a annoncé, en décembre 2020, une nouvelle mesure visant à assurer le soutien financier de projets de prévention et d'intervention menés par et pour les femmes et les filles autochtones, concernant l'exploitation sexuelle et les autres formes de violence sexuelle. Des investissements de 1,2 million de dollars sont associés à cette mesure.

Enfin, le SCF a attribué plusieurs aides financières d'urgence pour contrer les répercussions de la pandémie sur les femmes et les filles autochtones. Au 31 mars 2021, un total de 1 246 835 \$ avait été offert à 24 organismes autochtones grâce à l'*Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale au Québec pour répondre à la pandémie COVID-19*. Au cours de l'année 2020-2021, le SCF a également versé une aide additionnelle de 414 509 \$ pour financer 6 projets visant à atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes et les filles autochtones. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie.

3 LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Répartition de l'effectif par secteurs d'activité

Effectif au 31 mars 2021, y compris le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires¹

SECTEUR D'ACTIVITÉ ²	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Ministère de l'Éducation			
Secteurs en place avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur qui ont été transférés ou réorganisés			
Relations interculturelles, Autochtones et réseau éducatif anglophone	s. o.	52	–
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	s. o.	299	–
Enseignement supérieur	s. o.	160	–
Aide financière aux études	s. o.	248	–
Gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources	s. o.	342	–
Politiques et relations du travail dans les réseaux	s. o.	105	–
Territoires, statistiques et enseignement privé	s. o.	124	–
Secteurs réorganisés à la création du ministère de l'Enseignement supérieur			
Réseau éducatif anglophone, relations interculturelles et Autochtones	51	s. o.	–
Soutien aux élèves, pédagogie et services à l'enseignement	291	s. o.	–

SECTEUR D'ACTIVITÉ ²	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Gouvernance des infrastructures et des ressources	132	s. o.	–
Soutien au réseau et relations avec les partenaires	130	s. o.	–
Prospective, statistiques et politiques	89	s. o.	–
Transformation numérique et ressources informationnelles	175	s. o.	–
Secteurs non affectés par la création du ministère de l'Enseignement supérieur			
Direction du Ministère	57	55	2
Loisir et sport	56	58	-2
Secrétariat à la condition féminine	27	30	-3
Total – Éducation	1 008	1 473	-465
Ministère de l'Enseignement supérieur			
Direction du Ministère	12	s. o.	–
Accessibilité aux études, infrastructures et ressources informationnelles	308	s. o.	–
Développement et soutien des réseaux	126	s. o.	–
Performance, financement, interventions régionales et soutien à la gestion	101	s. o.	–
Total – Enseignement supérieur	547	s. o.	547
Total	1 555	1 473	82

Source : Système SAGIR (Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources).

1 Effectif en poste au 31 mars 2021 : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel.

2 La création du ministère de l'Enseignement supérieur a été annoncée le 22 juin 2020. Toutefois, les effectifs ont été séparés le 1^{er} avril 2021.

Les effectifs et les budgets afférents du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur ont été séparés le 1^{er} avril 2021. Ainsi, les données concernant les effectifs sont communes aux rapports annuels respectifs des deux ministères.

Au 31 mars 2021, l'effectif total des deux ministères s'établissait à 1 555 personnes, dont 1 401 avaient un statut d'employé régulier et 154, un statut d'employé occasionnel.

À la suite de la création du ministère de l'Enseignement supérieur, le ministère de l'Éducation a procédé à une réorganisation administrative. Les changements apportés à sa structure avaient pour objectif d'assurer la cohérence des actions, de viser l'excellence ainsi que d'améliorer l'agilité et la pertinence de ses interventions.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2020, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se sont assurés de former leur personnel afin de maintenir et d'améliorer leur prestation de services, et ce, malgré la situation sanitaire. Ainsi, pendant l'année civile 2020, ils ont investi 907 783,32 \$ dans des activités de formation et de perfectionnement de leur personnel, ce qui représente 0,83 % de la masse salariale.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champs d'activité¹

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020 (\$)	2019 (\$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	225 292,87	427 892,69
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	118 140,62	354 285,03
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	297 911,35	403 215,22
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	211 461,04	186 947,16
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	54 977,44	51 331,88
Total	907 783,32	1 423 671,98

Source : Système ODIN (Organisation dynamique des inscriptions).

¹ La reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

La diminution des dépenses pour la formation et le perfectionnement s'explique par les nombreuses répercussions de la situation sanitaire. En effet, une grande partie des formations, des conférences, des activités et des colloques prévus par des formatrices et formateurs externes ont été annulés en 2020. Ils ont parfois été remplacés par des formations offertes en mode virtuel, généralement d'une durée plus courte, gratuites et ne requérant aucune dépense de déplacement. Par ailleurs et conformément aux orientations gouvernementales, un effort de rationalisation des dépenses liées à la formation et au développement en contexte de pandémie a également été consenti.

Évolution des dépenses de formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FORMATION	2020	2019
Proportion de la masse salariale (%) ¹	0,83	1,38
Nombre moyen de jours de formation par personne (j-p.)		
Personnel d'encadrement	0,99	4,21 ⁴
Personnel professionnel	1,60	2,89 ⁴
Fonctionnaires	1,01	2,78 ⁴
Total	1,37²	2,12⁵
Somme allouée par personne (\$)	584,50 ³	919,09 ⁶

Source : Système ODIN.

1 Inclut les étudiantes et les étudiants ainsi que les stagiaires.

2 Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement et professionnel ainsi que les fonctionnaires, sauf les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

3 Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel d'encadrement et professionnel ainsi que les fonctionnaires, sauf les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

4 En 2019 : nombre moyen de jours de formation par personne formée.

5 En 2019 : nombre moyen de jours de formation pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

6 En 2019 : somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, y compris les étudiantes et les étudiants de même que les stagiaires.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'exercice financier, et le nombre moyen d'employées et d'employés présents au cours de la même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie comme une mutation.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	11,9	16,8	17,7 ¹

Source : Système SAGIR.

1 Dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, la valeur présentée était de 17,2. Celle-ci a été mise à jour pendant l'exercice financier 2020-2021.

3.2 Utilisation des ressources financières

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'élèvent à près de 23 milliards de dollars. La majeure partie de cette somme, soit 20,2 milliards de dollars (88,1 %), représente des dépenses de transfert consacrées aux réseaux de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire et de l'enseignement supérieur. Les deux ministères ont aussi enregistré des revenus globaux totalisant 332,2 millions de dollars et ont effectué des investissements de 13,9 millions de dollars. Ces données sont présentées en détail dans les pages suivantes.

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses des deux ministères sont réparties entre les différents secteurs d'activité sous leur responsabilité. Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses de 2020-2021 à celles de 2019-2020.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses ¹ 2020-2021 (k\$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 (k\$)	Dépenses réelles 2019-2020 (k\$) ²	Écart ³ (k\$)	Variation ⁴ (%)
Administration	343 164,0	330 687,0 ⁵	255 295,3	75 391,7	29,5
Soutien aux organismes	157 756,8	154 582,3 ⁶	129 456,2	25 126,1	19,4
Aide financière aux études	744 050,2	717 635,7 ⁷	731 375,3	(13 739,6)	-1,9
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 114 763,4	12 148 868,8 ⁸	11 195 105,6	953 763,2	8,5
Enseignement supérieur	6 527 197,0	6 576 930,0 ⁹	6 211 661,1	365 268,9	5,9
Développement du loisir et du sport	208 752,5	206 818,6 ¹⁰	100 597,9	106 220,6	105,6
Régimes de retraite	1 263 507,1	1 308 795,7	1 323 716,5	(14 920,8)	-1,1
Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale	1 537 832,7	1 517 827,7	1 214 791,5	303 036,2	24,9
Condition féminine	24 199,1	22 536,8 ¹¹	19 190,8	3 346,1	17,4
Total	22 921 222,8	22 984 682,7	21 181 190,1	1 803 492,5	8,5

1 États financiers des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

2 Source : Comptes publics 2019-2020.

3 Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'exercice financier terminé.

4 Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

5 Dont 59 044,8 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

6 Dont 17 172,1 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

7 Dont 83 970,1 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

8 Dont 295 172,5 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

9 Dont 110 345,7 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

10 Dont 104 997,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

11 Dont 3 954,3 k\$ en lien avec les dépenses occasionnées par la gestion de la pandémie de même que les mesures de relance de l'économie.

Programme 01 – Administration

En 2020-2021, les dépenses liées au programme 01 se sont élevées à 330,7 millions de dollars, ce qui représente 1,4 % des dépenses des deux ministères. Il s'agit d'une hausse de 29,5 % comparativement à 2019-2020. Les sommes utilisées ont été réparties comme suit : 118,7 millions de dollars pour la rémunération du personnel ainsi que 212,0 millions de dollars pour les dépenses de fonctionnement et de transfert. L'écart par rapport à l'année précédente est principalement lié à la rémunération (5,3 millions de dollars) et à des dépenses de fonctionnement (69,3 millions de dollars).

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (59,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 16,4 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à la rémunération (5,3 millions de dollars), à des dépenses de fonctionnement dues à la scission des ministères et au télétravail (3,9 millions de dollars) de même qu'à des dépenses liées au soutien de la transformation numérique du réseau collégial (9,0 millions de dollars).

Programme 02 – Soutien aux organismes

Pour le programme 02, des dépenses de 154,6 millions de dollars ont été engagées, ce qui représente 0,7 % des dépenses des deux ministères, soit 19,4 % de plus que l'année précédente. L'écart s'explique en majeure partie par une augmentation de l'enveloppe du programme Soutien à des partenaires en éducation de 20,7 millions de dollars. La dépense du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation a augmenté de 1,8 million de dollars par rapport à celle de l'année précédente pour s'établir à 30,9 millions de dollars. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a reçu une somme de 33,6 millions de dollars pour son fonctionnement, soit 2,9 millions de dollars de plus que l'année précédente. Le Conseil supérieur de l'éducation ainsi que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ont reçu respectivement 2,7 millions de dollars et 2,1 millions de dollars pour la rémunération de leur personnel et leurs frais de fonctionnement.

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (17,2 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une hausse de 7,9 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une augmentation de 6,5 millions de dollars de l'enveloppe du programme Soutien à des partenaires en éducation et à une majoration de 1,4 million de dollars de l'enveloppe de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.

Programme 03 – Aide financière aux études

Les dépenses du programme 03 ont atteint 717,6 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 3,1 % des dépenses totales engagées par les deux ministères. Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, l'attribution de bourses a entraîné des dépenses de 575,8 millions de dollars, ce qui équivaut à 80,2 % des dépenses liées à ce programme. Comparativement à 2019-2020, le coût des bourses a diminué de 5,5 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse du nombre de bénéficiaires. Les dépenses liées aux prêts pour études (provisions, intérêts et remises de dette) s'élèvent à 99,6 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 8,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette diminution est liée principalement à la baisse du taux d'intérêt et à l'implantation d'une mesure de suspension du recouvrement en lien avec la pandémie.

De plus, le taux de provision a diminué, car les impacts de la pandémie sur la capacité de remboursement des étudiantes et des étudiants ont été surévalués l'an dernier. Les autres bourses versées totalisent 42,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 0,4 million de dollars en comparaison de l'année 2019-2020.

Les mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, y compris les bonifications temporaires ou permanentes et la suspension du paiement des dettes d'études et des intérêts pendant six mois, se sont traduites par un coût estimé de 83,9 millions de dollars au 31 mars 2021. Il est à noter que ces mesures sont intégrées dans le calcul de l'aide totale accordée.

Programme 04 – Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les dépenses liées au programme 04 ont atteint 12,1 milliards de dollars en 2020-2021, soit 52,9 % des dépenses totales. La majeure partie de ces dépenses se rapporte aux activités éducatives, dont le fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires (10,2 milliards de dollars) de même que le service de la dette de ces organismes (991,2 millions de dollars)¹⁰. De plus, 355,0 millions de dollars ont été consacrés au transport scolaire et 593,9 millions de dollars, à l'enseignement privé. En 2020-2021, les dépenses relatives au programme 04 ont augmenté de 8,5 %, ce qui représente 953,8 millions de dollars de plus qu'en 2019-2020.

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (295,2 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 658,6 millions de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à une variation de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires, à une variation de la clientèle, à une augmentation des coûts du service de la dette et à une hausse des coûts du transport scolaire, entre autres en raison de l'ajout d'une prime pour les chauffeuses et chauffeurs d'autobus.

Programme 05 – Enseignement supérieur

Les dépenses du programme 05 s'élèvent à 6,6 milliards de dollars, ce qui constitue 28,6 % des dépenses totales en 2020-2021. Dans les cégeps, 2,3 milliards de dollars ont été consacrés au fonctionnement et 273,0 millions de dollars, au service de la dette. Dans le réseau universitaire, 3,4 milliards de dollars ont été alloués aux activités éducatives et au fonctionnement, dont 25,0 millions de dollars au Fonds pour l'excellence et la performance universitaires. Le service de la dette représente une dépense de 442,5 millions de dollars. De plus, 147,1 millions de dollars ont été attribués à l'enseignement collégial privé. En 2020-2021, les dépenses liées au programme 05 ont augmenté de 365,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures prévues dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (110,3 millions de dollars) et de celles annoncées dans les plans budgétaires 2017-2018, 2018-2019 et 2020-2021 (189,0 millions de dollars) ainsi que par d'autres investissements, dont une augmentation de l'aide apportée pour la formation médicale (30,0 millions de dollars).

10. La dépense de 991,2 millions de dollars liée au service de la dette des organismes scolaires inclut une dépense de 1,1 milliard de dollars, diminuée d'une dépense négative sans crédits de 75,7 millions de dollars résultant de la variation à la baisse de la provision pour l'harmonisation de la méthode de comptabilisation des immobilisations.

Programme 06 – Développement du loisir et du sport

Dans le cadre du programme 06, une somme totale de 206,8 millions de dollars a été allouée sous forme de subventions diverses en 2020-2021, ce qui représente 0,9 % des dépenses des deux ministères. L'augmentation des dépenses de 106,2 millions de dollars comparativement à l'année précédente s'explique notamment par la majoration de l'enveloppe du programme Soutien à l'action bénévole, la mise en place de mesures d'urgence en matière de loisir et de sport et l'attribution d'une aide financière aux camps de jour non municipaux et aux camps de vacances destinés aux personnes handicapées, certifiés ou en voie de l'être, dans le contexte de la pandémie. De plus, elle est répartie en diverses augmentations associées à certains programmes clés du Secteur du loisir et du sport.

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (105,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une augmentation de 1,2 million de dollars en comparaison de l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à de nouvelles mesures budgétaires pour l'année financière 2020-2021, notamment à celle visant à reconnaître l'excellence sportive québécoise.

Programme 07 – Régimes de retraite

Les dépenses enregistrées dans le cadre du programme 07 se chiffrent à 1,3 milliard de dollars en 2020-2021, ce qui constitue 5,7 % des dépenses des deux ministères. Cette somme représente la contribution du gouvernement aux régimes de retraite du personnel des différents réseaux. La part de l'employeur s'élève à 107,8 millions de dollars pour le Régime de retraite des enseignants (RRE), à 1,1 milliard de dollars pour le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et à 146,5 millions de dollars pour le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Par rapport à 2019-2020, la dépense est moins élevée de 14,9 millions de dollars, ce qui correspond à une baisse de 1,1 %.

Programme 08 – Taxe scolaire – Subvention d'équilibre régionale

Pour l'année 2020-2021, les dépenses liées au programme 08 totalisent 1,5 milliard de dollars, ce qui représente 6,6 % des dépenses des deux ministères. Il s'agit d'une augmentation de 303,0 millions de dollars par rapport à l'année précédente. L'écart s'explique principalement par la mise en application de la *Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire*, sanctionnée le 17 avril 2019, et l'augmentation du financement couvrant les besoins locaux des organismes scolaires. En effet, en vertu de cette loi, le gouvernement investit des sommes importantes annuellement afin d'atteindre une uniformisation complète des taux de taxation pour tous les centres de services scolaires et toutes les commissions scolaires, et de compenser les pertes de revenus attribuables à la baisse de ces taux.

Programme 09 – Condition féminine

Dans le cadre du programme 09, les dépenses s'élèvent à 22,5 millions de dollars en 2020-2021, ce qui représente 0,1 % des dépenses des deux ministères, et sont supérieures de 3,3 millions de dollars aux dépenses réelles de 2019-2020. La variation s'explique principalement par une augmentation des investissements dans le Programme de soutien financier à des initiatives visant à répondre aux besoins des femmes et des filles dans le contexte de la pandémie.

Exclusion faite de l'effet des mesures mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire et de la relance de l'économie (4,0 millions de dollars) pour les dépenses prévues au 31 mars 2021 par rapport aux dépenses réelles au 31 mars 2020, l'écart correspond à une diminution de 0,6 million de dollars comparativement à l'année précédente. Cet écart est principalement attribuable à la baisse des investissements pour la mise en œuvre des mesures autochtones en matière de prévention et de sensibilisation concernant la violence conjugale et familiale.

Revenus par secteur d'activité

Revenus

Secteur d'activité	Revenus prévus ¹ au 31 mars 2021 (k\$)	Revenus réels 2019-2020 (k\$) ²	Écart (k\$)	Variation (%)
Recouvrement auprès de tiers	6 794,4	7 064,8	(270,4)	-3,8
Recouvrement de bourses d'études	14 737,0	20 348,4	(5 611,4)	-27,6
Intérêts sur les prêts pour études	5 134,4	19 204,4	(14 070,0)	-73,3
Autres recouvrements et revenus	6 028,0	3 783,1	2 244,9	59,3
Transfert du gouvernement du Canada (enseignement aux enfants autochtones) ³	194 971,7	167 038,5	27 933,2	16,7
Total partiel	227 665,5	217 439,2	10 226,3	4,7
Comptes à fin déterminée financés par le gouvernement fédéral				
Langue de la minorité et langues secondes	22 063,2	24 826,7	(2 763,5)	-11,1
Formation dans les pénitenciers fédéraux	184,1	310,9	(126,8)	-40,8
Formation, partenariat et événements spéciaux	23 370,1	901,1	22 469,0	2 493,5
Financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis	41 291,2	17 117,5	24 173,7	141,2
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	13 996,9	23 309,0	(9 312,1)	-40,0
Total des transferts du gouvernement fédéral pour différents programmes	100 905,5	66 465,1	34 440,3	51,8
Financement des activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	3 477,3	4 736,8	(1 259,4)	-26,6
Programme <i>Chapeau, les filles!</i>	148,0	186,2	(38,2)	-20,5
Total des revenus	332 196,3	288 827,2	43 369,1	15,0

¹ États financiers des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

² Source : Comptes publics 2019-2020.

³ Le transfert s'applique aux nations conventionnées.

En 2020-2021, les revenus des deux ministères ont augmenté de 15,0 % par rapport à 2019-2020, ce qui correspond à une hausse de 43,4 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par l'ajout de 24,2 millions de dollars pour le financement des immobilisations de la Commission scolaire crie, de la Commission scolaire Kativik et de l'École des Naskapis ainsi que de 22 millions de dollars pour la formation, le partenariat et les événements spéciaux, dont 15,4 millions de dollars pour l'aide aux victimes de violences sexuelles ou de violence conjugale au Québec dans le contexte de la pandémie. La hausse des revenus s'explique également par une somme de 6,6 millions de dollars provenant du Fonds d'urgence relatif à la COVID-19 pour soutenir les organismes chargés de la culture, du patrimoine et du sport, ainsi que par la fin du protocole d'entente avec le Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires, justifiant la diminution de 9,3 millions de dollars comparativement à l'année précédente.

Les autres recouvrements et revenus ont augmenté de 59,3 % à la suite d'un revenu de nature non récurrente comptabilisé en 2020-2021.

Par ailleurs, les recouvrements de bourses d'études ont diminué de 27,6 % en 2020-2021 par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique par la suspension du paiement des dettes d'études et des intérêts durant six mois en raison de la pandémie.

Enfin, le transfert du gouvernement du Canada pour l'enseignement aux enfants autochtones a augmenté de 27,9 millions de dollars cette année, à la suite notamment de la hausse du nombre d'élèves et de celle de la rémunération du personnel enseignant.

Investissements

Les investissements des deux ministères, qui excluent les immobilisations des réseaux, comprennent les coûts associés à la réalisation de projets qui s'étendent sur plusieurs années ainsi qu'à l'acquisition de biens pour le bon déroulement de leurs activités. L'augmentation des investissements de 2,8 millions de dollars en 2020-2021 est notamment attribuable à la hausse des développements informatiques dans le cadre du Plan d'action numérique et à l'amélioration des infrastructures technologiques, qui assure le bon fonctionnement, l'intégrité et la pérennité des systèmes applicatifs.

Investissements

Secteur d'activité	Investissements prévus ¹ au 31 mars 2021 (k\$)	Investissements réels 2019-2020 (k\$) ²	Écart (k\$)	Variation (%)
Mobilier et équipement	617,9	1 042,1	(424,2)	-40,7
Développement informatique	13 299,6	10 053,6	3 246,0	32,3
Total	13 917,5	11 095,7	2 821,8	25,4

¹ États financiers des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au 21 mai 2021 (données réelles à la fin de l'exercice 2020-2021).

² Source : Comptes publics 2019-2020.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Certains éléments sont communs au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte lorsque cela est nécessaire.

Bilan des réalisations en matière de ressources informationnelles

En matière de ressources informationnelles, les activités réalisées par le Ministère en 2020-2021 visaient les objectifs suivants :

- maintenir l'encadrement du Plan d'action numérique ;
- proposer des stratégies, des orientations et des planifications en matière de ressources informationnelles pour le Ministère et son réseau ;
- maintenir le développement, l'entretien, l'évolution et le pilotage des applications informatiques ;
- déployer, entretenir et exploiter les infrastructures technologiques et logicielles ;
- effectuer et encadrer la reddition de comptes en matière de ressources informationnelles auprès des autorités gouvernementales, pour le Ministère et son réseau, selon les obligations de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chap. G-1.03) ;
- contribuer, par la réalisation et le financement de projets structurants, à l'amélioration de l'offre de services du Ministère à sa clientèle et aux partenaires du réseau ainsi qu'à la mise en application d'exigences légales et réglementaires ;
- remplir les attentes énoncées dans la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, qui vise non seulement à offrir des services publics intuitifs et faciles d'utilisation à la population, mais également à améliorer l'efficacité de l'État.

Le tableau suivant présente les dépenses réelles en ressources informationnelles du Ministère, en fonction des différents projets et activités, pour l'exercice 2020-2021.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENTS (k\$)	DÉPENSES (k\$)
Projets ¹	10 642,3	646,0
Activités ²	1 232,7	27 191,3
Total	11 875,0	27 837,3

Source : Données compilées par la Direction du financement et du soutien aux réseaux et aux partenaires.

¹ Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

² Toutes les autres interventions en matière de ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi*.

Principaux projets liés aux ressources informationnelles

Les dépenses et les investissements réels ont été répartis, d'une part, selon les projets et les activités relevant uniquement du Ministère et, d'autre part, selon ceux communs aux deux ministères.

Les projets mentionnés dans cette section sont ceux qui se trouvent à la phase de réalisation-exécution et dont le coût total est estimé à plus de 100 000 \$. Les paramètres en fonction desquels les projets ont été autorisés respectent les orientations gouvernementales et les bonnes pratiques de gestion de projets.

Projets relevant du ministère de l'Éducation

Le projet suivant s'est terminé au cours de l'exercice financier 2020-2021.

1- Conversion des services Open Enterprise Server et de la plateforme de messagerie GroupWise

Mise en place d'une plateforme homogène de services de commodité TI pour favoriser le regroupement et la modernisation. Le premier volet consiste à faire migrer la messagerie électronique vers l'infonuagique.

La phase de réalisation-exécution a été poursuivie ou entreprise pour les 10 projets suivants au cours de l'année 2020-2021.

1- Informations sur le personnel des organismes scolaires

Optimisation des processus de gestion des informations sur le personnel des organismes scolaires et refonte du système Personnel des centres de services scolaires pour pallier l'obsolescence de la technologie héritée de la plateforme centrale.

2- Gestion des infrastructures des secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Mise en place d'une solution permettant la gestion des infrastructures du réseau scolaire et, éventuellement, des réseaux collégial et universitaire.

3- Plateforme L'école ouverte

Mise en place d'une plateforme de ressources éducatives pour que soit assurée la continuité scolaire durant la crise de la COVID-19.

4- Plateforme nationale de ressources éducatives numériques : agora numérique

Mutualisation de l'offre de ressources éducatives numériques (REN) disponibles par la création d'une plateforme nationale.

5- Modernisation des outils de gestion des projets de traduction

Mise en place d'une gestion efficiente des projets de traduction qui mise sur l'automatisation du processus de traduction, la suppression des tâches manuelles de même que la collaboration des parties et qui favorise le contrôle des activités.

6- Démarche d'intégrité des données en lien avec le registre de l'état civil

Amélioration des échanges avec le Directeur de l'état civil et simplification des démarches concernant l'attribution et la modification d'un code permanent ainsi que la déclaration de décès.

7- Consolidation des centres de traitement informatique

Projet multiorganisme consistant à réduire considérablement le nombre de centres de traitement informatique et à les consolider en deux pôles.

8- Remplacement du composant Oracle Warehouse Builder

Remplacement d'un composant logiciel permettant de créer des procédés d'extraction, de transformation et de chargement de données dans l'Entrepôt de données ministérielles.

9- Modernisation de l'outil de gestion de projets

Mise en place d'un outil récent et évolutif permettant au Ministère d'assurer ses obligations en matière de gestion de projets, de portefeuille de projets et de reddition de comptes.

10- Passage à Windows 10 ou à une version supérieure

Rehaussement du système d'exploitation Windows 8.1 par le passage à Windows 10 ou à une version supérieure pour répondre aux besoins de la clientèle.

11- Plateforme L'école ouverte

Mise en place d'une plateforme de ressources éducatives pour que soit assurée la continuité scolaire pendant la crise de la COVID-19.

Projets communs aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

La phase de réalisation-exécution a été poursuivie pour les cinq projets suivants au cours de l'année 2020-2021.

1- Gestion des identités et des accès

Mise en place d'une solution technologique d'identification et d'authentification au regard de la gestion des accès aux services du Ministère.

2- Consolidation des autorisations des organismes scolaires relatives aux programmes d'études

Mise en place des assises nécessaires pour soutenir la réception, l'analyse et le suivi des différentes demandes d'autorisation des organismes scolaires, en lien avec les programmes d'études, en vue d'assurer la qualité, l'intégrité, la conservation et l'accessibilité de l'ensemble des informations.

3- Modernisation de la gestion des demandes d'accès

Optimisation du traitement et du suivi des demandes d'accès à l'information ainsi que de la reddition de comptes.

4- Amélioration de la gestion des listes de correctrices et de correcteurs d'épreuves

Optimisation et uniformisation des processus de gestion des listes de correctrices et de correcteurs des épreuves uniformes de langue d'enseignement et littérature au collégial, en français et en anglais, et de l'épreuve unique de français en 5^e année du secondaire.

5- Modernisation des épreuves ministérielles

Modernisation des opérations liées à la gestion des épreuves ministérielles dans un contexte numérique pour favoriser l'adéquation entre les méthodes d'apprentissage et les méthodes d'évaluation des connaissances et des compétences des élèves.

4 LES AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Les effectifs et les budgets afférents du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur ont été séparés le 1^{er} avril 2021. Ainsi, les données concernant les effectifs sont communes aux rapports annuels respectifs de ces deux ministères.

En 2020-2021, le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur ont eu recours aux services de 1 460,0 équivalents temps complet (ETC) comparativement à 1 481,6 en 2019-2020, ce qui constitue une diminution de 21,6 ETC (1,4 %). Cette baisse est due principalement à l'annulation des épreuves ministérielles, qui requièrent une embauche massive de correctrices et correcteurs, ainsi qu'à la participation des deux ministères à la cible d'attrition de l'effectif gouvernemental.

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021¹

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés ² [4] = [3] / 1 826,3	Nombre d'employées et d'employés au 31 mars 2021
Personnel d'encadrement ³	205 668,3	220,0 ⁴	205 888,3	112,7	9
Personnel professionnel	1 640 529,2	16 932,5	1 657 461,8	907,6	446
Personnel de bureau, technicien et assimilé	790 074,1	3 275,1	793 349,2	434,4	130
Personnel ouvrier, d'entretien et de service	9 765,0	0,0	9 765,0	5,3	970
Total 2020-2021	2 646 036,6	20 427,6	2 666 464,3	1 460,0	1 555
Total 2019-2020	2 689 144,0	16 762,4	2 705 906,5	1 481,6	1 473

Sources : SINBAD (Système d'information budgétaire et d'aide à la décision) du Secrétariat du Conseil du trésor et système SAGIR.

¹ Inclut les données de la Commission consultative de l'enseignement privé et du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

² Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35,0 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

³ Inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

⁴ Nombre d'heures supplémentaires qui ont été travaillées par des professionnelles et des professionnels et qui doivent être payées automatiquement lors d'une promotion à un poste de cadre puisque le personnel d'encadrement n'a pas droit aux heures supplémentaires.

Au 31 mars 2021, le niveau d'effectif autorisé pour le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur était de 2 572 941,0 heures rémunérées, soit 1 409,0 ETC. Les deux ministères dépassent donc leur cible commune de 93 523,3 heures rémunérées, ce qui représente 51,0 ETC.

Afin de respecter sa cible pour les prochaines années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avait adopté, en janvier 2020, des mesures de contrôle de l'effectif et des heures rémunérées. Ces mesures touchaient, entre autres, les contrats occasionnels, la dotation relative aux postes laissés vacants à la suite d'un départ à la retraite, certains autres postes vacants, les heures supplémentaires et les horaires majorés. Ces mesures seront en vigueur au ministère de l'Éducation pour les deux prochains exercices financiers.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ ou plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021¹

	NOMBRE	VALEUR (k\$)
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	25	1 895,4
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	121	112 464,5
Total des contrats de service	146	114 359,9

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

¹ Les données relatives aux contrats de service concernent le ministère de l'Éducation.

² Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé ainsi que les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2 Développement durable

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Le Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD 2016-2020) a été rendu public en juin 2017. Ce plan a été élaboré et déposé avant la création du ministère de l'Enseignement supérieur et était toujours en vigueur pour l'exercice financier 2020-2021. Il précise la contribution des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020). Celle-ci présente la vision du gouvernement en matière de développement durable ainsi que les enjeux, les orientations et les objectifs qui devront guider les actions de l'administration publique dans ce domaine.

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1. Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique (ministère de l'Enseignement supérieur)	Pourcentage de relevés fiscaux transmis uniquement de façon électronique	60 % des relevés fiscaux transmis de façon électronique	RAG MES	–
	Pourcentage de documents transmis à l'Aide financière aux études de façon électronique	50 % des documents transmis de façon électronique	RAG MES	–
	Nombre de demandes d'aide imprimées sur papier	Réduction de 50 % du volume d'impression des demandes d'aide	RAG MES	–
	Pourcentage de certificats de garantie remis de façon électronique	90 % des certificats de garantie transmis de façon électronique	RAG MES	–
2. Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Pourcentage de mètres carrés de cloisons écoresponsables par opposition à la construction de cloisons traditionnelles	100 %	s. o.	s. o.
3. Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants (ministère de l'Éducation)	Traces écrites de la prise en compte des principes de développement durable dans les réflexions et les décisions liées aux travaux	Poursuite de la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	Référentiel publié le 1 ^{er} décembre 2020	Atteinte
4. Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Nombre de diplômés des programmes de formation visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable	s. o. ¹	200 diplômés de la formation professionnelle, 634 diplômés du collégial et 782 diplômés universitaires	s. o.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
5. Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation professionnelle – DEP)	s. o.	36,8 % (Résultat 2019-2020 : 36,8 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation collégiale – DEC)	s. o.	51,4 % (Résultat 2019-2020 : 43,4 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – baccalauréat)	s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 50,9 %)	s. o.
	Proportion des diplômés des programmes de formation liés aux filières vertes et au développement durable qui occupent un emploi dans ces domaines (formation universitaire – maîtrise)	s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 63,3 %)	s. o.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
6. Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Production de documents méthodologiques adaptés à l'élaboration des programmes d'études professionnelles et techniques	Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte
7. Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification (ministère de l'Éducation)	Taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire	s. o.	100 %	s. o.
8. Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (ministère de l'Éducation)	Mise sur pied des groupes selon la norme d'allocation et la décision ministérielle	1 010 classes en 2020-2021	995 classes ouvertes	Non atteinte
9. Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire (ministère de l'Éducation)	Proportion de la valeur nette de la contribution du partenaire privé pour l'achat de l'équipement nécessaire	Bonifier de 15 % l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	s. o.	s. o.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
10. Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Nombre d'entreprises de service en gestion immobilière qui favorisent l'insertion sociale dans leurs activités de gestion administrative	1	1	Atteinte
11. Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)	Rapports d'étape annuels	s. o.	s. o.	s. o.
	Promotion et diffusion du plan d'action	Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Poursuite des activités annuelles en lien avec la santé des personnes	Réalisation des activités	Atteint	Atteinte
12. Augmenter le nombre d'organismes scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (ministère de l'Éducation)	Taux d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable	30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	s. o.	s. o.

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
13. Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable (ministère de l'Éducation)	Nombre de situations d'apprentissage élaborées	8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Formations offertes	3 sessions de formation offertes	Atteint en 2018-2019	Atteinte
	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Diffusion d'un guide d'accompagnement	Atteint en 2018-2019	Atteinte
14. Assurer la vitalité des petites communautés (ministère de l'Éducation)	Sommes versées selon les normes précisées	4,5 M\$ versés chaque année	Atteint	Atteinte
15. Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques (ministère de l'Éducation)	Nombre de véhicules achetés	50 véhicules achetés chaque année	36	Non atteinte

¹ En fonction des exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, certaines cibles n'ont pas été établies au moment de la publication du PADD 2016-2020.

Action 1 : Mettre en place des mesures pour que les communications entre l'Aide financière aux études et sa clientèle s'effectuent principalement de façon électronique (ministère de l'Enseignement supérieur)

Les résultats sont présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2020-2021* du ministère de l'Enseignement supérieur.

Action 2 : Réaliser des projets de rénovation et d'aménagement de locaux de manière écoresponsable pour les bureaux administratifs (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
100 %	S. O.	S. O.

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle. Cette action répond à l'objectif 1.1 de la SGDD 2015-2020.

En l'absence de travaux réalisés en 2020-2021, aucune cloison n'a été installée.

Action 3 : Prendre en compte des principes de développement durable dans le contexte du processus d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Poursuite de la réflexion sur la possibilité d'inclure les principes de développement durable dans les travaux d'actualisation des référentiels de compétences professionnelles des enseignants	Référentiel publié le 1 ^{er} décembre 2020	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction de la valorisation et de la formation du personnel scolaire. Cette action répond aux objectifs 1.4 et 1.5 de la SGDD 2015-2020.

Résultat lié à l'objectif 1.4 : Le référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante constitue un ouvrage de référence autant pour la formation initiale que pour la formation continue. Il accorde une place privilégiée aux connaissances, dont certaines sont plus précisément en lien avec les principes de développement durable. L'enseignante ou l'enseignant qui fonde son enseignement sur l'état actuel des connaissances sur les plans économique, social et environnemental est en mesure de faire acquérir à ses élèves des notions telles que la connaissance de soi et des autres, la culture et le langage de la société à laquelle ils appartiennent de même que la connaissance du monde naturel et social dans lequel ils vivent et agissent.

Résultat lié à l'objectif 1.5 et à l'Agenda 21 de la culture du Québec : La mise à jour du référentiel a pris en considération certains des 16 principes de développement durable, lesquels sont placés au cœur des actions des enseignantes et des enseignants, qui agissent à titre de médiateurs culturels (protection du patrimoine culturel, préservation de la biodiversité, participation et engagement). Le personnel enseignant est également appelé à agir selon les principes éthiques de la profession en adoptant des comportements équitables et inclusifs qui lui permettent de moduler ses interventions en tenant compte de l'hétérogénéité de son groupe-classe. Cela a pour effet de favoriser le dialogue interculturel et la cohésion sociale (équité et solidarité sociales).

Action 4 : Suivre l'évolution des programmes de formation pertinents et de leurs clientèles (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	200 diplômés de la formation professionnelle, 634 diplômés du collégial et 782 diplômés universitaires	s. o.

Source : Données compilées par la Direction des indicateurs et des statistiques, en collaboration avec la Direction des statistiques et de l'information de gestion. Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se sont engagés, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un indicateur présentant le nombre de diplômées et de diplômés des programmes de formation visant l'acquisition de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable.

Ce nombre de diplômées et de diplômés connaît une hausse constante depuis 2014, exception faite de la dernière année observée (2019)¹¹. En 2019, 200 diplômes d'études professionnelles (DEP)¹² ont été décernés pour des programmes axés sur le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable, un nombre relativement constant depuis l'année 2014. Au collégial, 634 sanctions des études (diplômes d'études collégiales (DEC) ou attestations d'études collégiales (AEC)) ont été délivrées en 2019, ce qui représente une augmentation marquée de 8,9 % depuis 2014. Finalement, 782 diplômes universitaires ont été décernés pour l'année civile 2019.

Action 5 : Suivre l'évolution de l'occupation des emplois reliés aux domaines des filières vertes et du développement durable (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)¹³

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
s. o.	36,8 % (Résultat 2019-2020 : 36,8 %)	s. o.
s. o.	51,4 % (Résultat 2019-2020 : 43,4 %)	s. o.
s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 50,9 %)	s. o.
s. o.	s. o. (Résultat 2019-2020 : 63,3 %)	s. o.

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi, en collaboration avec la Direction de la méthodologie et de la recherche.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se sont engagés, dans le cadre de la SGDD 2015-2020, à produire, en collaboration avec l'ISQ, un indicateur concernant l'évolution de l'occupation des emplois liés aux domaines des filières vertes et du développement durable. La situation des personnes en fonction du type de diplôme obtenu est présentée dans le tableau qui suit.

Répartition des titulaires d'un diplôme lié aux domaines des filières vertes et du développement durable en fonction du type de diplôme (en pourcentage)

	EN EMPLOI			AUX ÉTUDES	À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI	PERSONNES INACTIVES
	Domaine lié à la formation		Domaine non lié à la formation			
	Temps plein	Temps partiel				
DEP (après 10 mois)	36,8	2,6	22,5	15,4	12,7	9,9
DEC (après 10 mois)	51,4	3,9	7,5	33,8	3,8	
Baccalauréat (après 20 mois)	50,9	5,2	13,8	25,3	4,8	
Maîtrise (après 20 mois)	63,3	5,0	14,1	12,3	5,3	

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi, en collaboration avec la Direction de la méthodologie et de la recherche.

11. Il est à noter qu'en ce qui concerne la période 2010-2015, les données statistiques pour les programmes de formation professionnelle visant le développement de compétences liées aux filières vertes ou au développement durable présentées dans le [Recueil des indicateurs de suivi de la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020](#) ne renvoient qu'au seul programme *Protection et exploitation de territoires fauniques* (DEP 5179).

12. Ce nombre comprend les diplômes des programmes *Protection et exploitation de territoires fauniques* (DEP 5179) et *Conduite de procédés de traitement de l'eau* (DEP 5328). Les données incluent les anciennes et les nouvelles versions des programmes d'études, en plus des versions anglophone et francophone de chacun d'eux.

13. Les résultats ont été obtenus à la suite des plus récentes enquêtes menées auprès des personnes diplômées de la formation professionnelle au secondaire en 2017, de la formation technique au collégial en 2020 et de la formation universitaire en 2019.

Action 6 : Analyser les moyens pour la prise en compte du développement durable dans le cadre du développement des programmes d'études professionnelles et techniques, et réviser les documents méthodologiques afférents (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Documents révisés en 2018	Atteint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction générale des affaires collégiales, en collaboration avec la Direction de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.

Cette action répond à l'objectif 2.4 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 23, « Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée », de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

En 2020-2021, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont utilisé les outils élaborés dans tous les ateliers d'analyse de profession en formation professionnelle ou technique.

Action 7 : Suivre l'évolution annuelle de la proportion de la population qui obtient un premier diplôme ou une première qualification (ministère de l'Éducation)¹⁴

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
S. O.	100 %	S. O.

Source : Données compilées par la Direction de la méthodologie et de la recherche, en collaboration avec la Direction des indicateurs et des statistiques.

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 23 de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Le taux annuel d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire représente une estimation de la probabilité qu'une personne reçoive un premier diplôme ou une première qualification au secondaire au cours de sa vie, si les conditions actuelles d'obtention d'un diplôme et d'une qualification par groupe d'âge se maintiennent dans le temps. Cet indicateur a été choisi par le ministère de l'Éducation en collaboration avec l'ISQ¹⁵.

Ayant connu une progression constante depuis le début de la SGDD 2015-2020, ce taux a atteint 100 % en 2017-2018, selon les dernières données disponibles. Cet indicateur confirme le constat selon lequel le Québec se distingue du reste du Canada par une obtention de diplôme plus fréquente après 20 ans, soutenue par un système d'éducation des adultes et de formation professionnelle plus développé et dynamique.

Action 8 : Accélérer l'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1 010 classes en 2020-2021	995 classes ouvertes	Non atteinte

Source : Données compilées par la Direction de la formation générale des jeunes.

Cette action répond à l'objectif 4.1 de la SGDD 2015-2020.

14. Il est à noter que le Ministère rend compte de l'atteinte de la cible dans la section consacrée au Plan stratégique 2019-2023 du présent rapport.

15. Depuis 2019, cet indicateur n'est plus publié dans le rapport *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* de Statistique Canada, principalement à cause de sa complexité méthodologique. En effet, en raison de sa méthodologie de calcul, il peut être supérieur à 100 %, ce qui rend sa compréhension ardue et limite son utilisation.

En 2020-2021, 350 classes additionnelles ont été autorisées. Ce sont 335 nouvelles classes qui ont été ouvertes, portant le total à 995 classes ouvertes dans le réseau public. Environ 11 889 enfants (donnée provisoire) ont ainsi eu accès à la maternelle 4 ans à temps plein en 2020-2021 dans le réseau public¹⁶.

Par ailleurs, 315 classes additionnelles ont été annoncées pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Action 9 : Bonifier les investissements du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances au moyen d'une contribution financière du milieu privé à hauteur de 15 % de la valeur nette investie pour l'achat de l'équipement nécessaire (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Bonifier de 15 % de l'économie consentie à l'achat d'équipement dans les camps de vacances bénéficiaires du Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances	S. O.	S. O.

Source : Données compilées par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique.
Cette action répond à l'objectif 4.2 de la SGDD 2015-2020.

Cette mesure spéciale prévue au Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances a pris fin en 2016-2017 en raison de la révision de ce programme pour la période 2017-2020.

Action 10 : Interpeller les entreprises d'économie sociale qui souhaitent établir un contrat de service avec les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur lorsque des conditions s'y prêtent et intégrer cette pratique aux activités courantes de gestion administrative en favorisant les entreprises d'insertion sociale (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
1	1	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.
Cette action répond à l'objectif 4.2 de la SGDD 2015-2020.

En 2018-2019, un contrat de trois ans pour la destruction des documents confidentiels, conclu avec une entreprise qui favorise l'insertion sociale dans ses activités de gestion administrative, a été renouvelé.

16. À l'exclusion des commissions scolaires crie et Kativik.

Action 11 : Élaborer et mettre en place un plan d'action en matière de bien-être, de santé et de sécurité en milieu de travail (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Diffusion de la Politique ministérielle sur la santé et le bien-être en milieu de travail et du Plan d'action 2017-2018 en santé et bien-être en milieu de travail	Atteint en 2018-2019	Atteinte
Réalisation des activités	Atteint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle, en collaboration avec la Direction des ressources humaines.

Cette action répond aux objectifs 5.1 et 5.2 de la SGDD 2015-2020.

Suivant les mesures décrétées dans le contexte de la pandémie le 16 mars 2020, plusieurs activités prévues en 2020-2021 dans le domaine de la prévention ou dans celui de la promotion de la santé, des saines habitudes de vie et du bien-être au travail ont dû être annulées en raison du confinement et des mesures sanitaires en vigueur. Malgré cela, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont soutenu plusieurs initiatives dans le but de promouvoir la santé et le bien-être au travail, dont les suivantes :

- l'inscription de 52 personnes au Défi Entreprises 2020 (en mode virtuel) ;
- la promotion des défis virtuels de Pierre Lavoie ;
- la promotion du Mois de la nutrition 2021 ;
- la formation d'une équipe Teams pour le Défi Entreprises virtuel 2021, qui a permis la création d'une synergie et d'un sentiment d'appartenance malgré le télétravail et le déroulement à distance de l'événement.

En plus de ces activités, plusieurs manchettes et chroniques ont été publiées sur l'intranet des deux ministères pour faire la promotion de saines habitudes de vie telles que la marche et une bonne alimentation.

Plusieurs initiatives ont également été déployées pour soutenir les membres du personnel dans la prévention et dans le maintien de leur santé psychologique :

- la diffusion de sept chroniques traitant de différents sujets en lien avec la santé psychologique ;
- l'offre d'une formation : Préserver son équilibre et son bien-être professionnel et personnel ;
- l'offre d'un atelier dans les équipes de travail : Préserver le bien-être au travail ;
- l'offre de webinaires en lien avec la santé psychologique ;
- l'organisation de deux conférences portant sur la santé psychologique ;
- la promotion des services du Programme d'aide aux employés par des manchettes et des chroniques sur divers sujets en relation avec la santé psychologique ;
- le lancement du guide concernant la Politique-cadre en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail.

Action 12 : Augmenter le nombre d'organismes scolaires et d'établissements d'enseignement privés qui adoptent une démarche de développement durable (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
30 % d'organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable en 2020	S. O.	S. O.

Source : Données compilées par la Direction des politiques.

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Elle se trouve également dans le Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.

En 2020-2021, le ministère de l'Éducation n'a pas sondé les centres de services scolaires, commissions scolaires et établissements d'enseignement privés agréés aux fins de subventions pour connaître la proportion de ces organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable. La prochaine collecte de données auprès d'eux est prévue en 2021-2022.

Le ministère de l'Éducation continue d'encourager l'adoption d'une démarche de développement durable dans le réseau scolaire grâce au soutien de la Table d'accompagnement-conseil du réseau scolaire en matière de développement durable (TASCO). Il continue aussi de soutenir les organismes scolaires en offrant de l'accompagnement et des ressources.

Dans la section Développement durable du site Web du ministère de l'Éducation, plusieurs outils sont présentés, notamment :

- une grille permettant d'établir un diagnostic en matière de développement durable ;
- un guide d'utilisation pour répondre au diagnostic ;
- un guide de référence pour répondre au diagnostic ;
- des exemples d'actions de développement durable ;
- un guide de ressources administratives et pédagogiques.

Enfin, deux formations ont été données dans le réseau scolaire en 2020-2021, l'une sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise et l'autre sur la démarche de développement durable. Ces formations ont attiré chacune une vingtaine de participantes et de participants.

Action 13 : Soutenir les initiatives favorisant l'éducation au développement durable, particulièrement celles touchant au développement socioéconomique des collectivités selon une perspective de développement durable (ministère de l'Éducation)

CIBLES 2020-2021	RÉSULTATS 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
8 analyses de livres relatifs au développement durable au primaire et 2 situations d'apprentissage au secondaire	Atteint en 2018-2019	Atteinte
3 sessions de formation offertes	Atteint en 2018-2019	Atteinte
Diffusion d'un guide d'accompagnement	Atteint en 2018-2019	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction des politiques.

Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020 et à l'objectif 18 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Dans le cadre d'un projet pilote, la Chaire de leadership en enseignement des sciences et développement durable de l'Université Laval a été mandatée pour élaborer huit activités pédagogiques liées à l'analyse de livres jeunesse pour le primaire et deux situations d'apprentissage pour le secondaire. Elle a aussi offert des sessions de formation. Grâce à ces travaux, les cibles ont été atteintes en 2018-2019.

Par ailleurs, en collaboration avec l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société (EDS), un guide d'implantation d'une démarche de développement durable à l'intention des organismes scolaires ainsi que sa version abrégée ont été publiés cette année.

De plus, le ministère de l'Éducation continue de soutenir le réseau scolaire à l'aide d'un guide d'accompagnement facilitant l'intégration du développement durable dans l'enseignement, composé de trois volumes déposés sur son site Web¹⁷.

Enfin, ces trois actions ont fait l'objet de rappels dans le réseau scolaire grâce aux membres de la TASCO, ce qui a permis d'assurer une visibilité accrue des outils conçus.

Action 14 : Assurer la vitalité des petites communautés (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
4,5 M\$ versés chaque année	Atteint	Atteinte

Source : Données compilées par la Direction générale du financement.
Cette action répond à l'objectif 6.2 de la SGDD 2015-2020.

L'action 14 se décline en deux volets :

- 1- Soutenir les écoles de 60 élèves ou moins au moyen d'une aide financière ;
- 2- Compenser financièrement des projets pilotes ayant pour objectif d'améliorer l'offre de services éducatifs dans les écoles des petites communautés (allocation destinée aux établissements scolaires).

En 2020-2021, 59 organismes scolaires ont reçu une allocation, pour un total de 4 832 034 \$ (y compris le Centre de services scolaire du Littoral). Il est à noter que, depuis l'année scolaire 2019-2020, les volets 1 et 2 sont fusionnés et forment une seule mesure dont les allocations sont accordées *a priori*.

Action 15 : Mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques (ministère de l'Éducation)

CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
50 véhicules achetés chaque année	36	Non atteinte

Source : Données compilées par la Direction générale du financement.
Cette action répond à l'objectif 7.2 de la SGDD 2015-2020. Elle s'inscrit également dans le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

17. www.education.gouv.qc.ca/plan-daccompagnement-du-reseau-scolaire-en-matiere-de-developpement-durable/

L'action 15 consiste à mettre en place un programme de rabais à l'achat d'autobus scolaires électriques d'une valeur de 30 millions de dollars pour la période 2015-2020. Elle vise à appuyer l'électrification des transports scolaires, à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à offrir un soutien accru à la commercialisation de l'innovation en matière d'électrification des transports.

En 2020-2021, les compagnies de transport scolaire possédaient 160 autobus électriques. Elles en avaient acheté 33 en 2015-2016, 24 en 2016-2017, 12 en 2017-2018, 23 en 2018-2019, 32 en 2019-2020 et 36 en 2020-2021. Il est à noter que, même si la cible n'a pas été atteinte, l'année 2020-2021 est celle où le plus grand nombre d'autobus scolaires électriques ont été achetés depuis le début de la mesure. Des échanges sur des moyens de stimuler la vente de tels véhicules ont lieu entre le ministère de l'Éducation et le ministère des Transports (MTQ).

Le Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec vise le remplacement des autobus scolaires à carburant par des autobus électriques. Le ministère de l'Éducation participe au financement de ce programme par une contribution annuelle de 6 millions de dollars qui prend la forme d'un transfert de crédits de son budget à celui du MTQ.

Réponses aux recommandations du commissaire au développement durable¹⁸

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2020-2021
Recommandation 2 : Utiliser une méthode qui permet de brosser un portrait plus précis de la proportion des organisations non assujetties qui ont entrepris une démarche de développement durable	
Action 1. Prendre en compte les deux balises et les critères du Comité interministériel de développement durable (CIDD) dans l'élaboration de la prochaine collecte de données.	Les deux balises et les critères du CIDD ont été pris en compte lors de l'élaboration de la collecte de données du printemps 2020.
Action 2. Demander aux organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés de produire une déclaration en lien avec le développement durable à l'intérieur des mécanismes de reddition de comptes déjà mis en place par le Ministère. Cette déclaration sera grandement simplifiée par rapport à l'ancien sondage, ce qui permettra d'alléger la tâche des organismes scolaires et de les inciter davantage à la remplir.	La Déclaration en matière de développement durable a été transmise aux organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés le 17 février 2020 par l'entremise de la plateforme CollecteInfo. La prochaine collecte de données est prévue pour 2022.
2.1. Organiser la déclaration de sorte que la collecte de données soit bisannuelle et en alternance auprès des organismes scolaires ainsi que des écoles et des centres de formation.	La Déclaration en matière de développement durable a été envoyée aux écoles et aux centres de formation en 2021.
2.2. Inclure, dans la déclaration, une question pour connaître les besoins des organismes scolaires et savoir si les outils existants sont connus.	La question suivante a été incluse dans la déclaration de 2021 : « Comment le ministère de l'Éducation pourrait-il vous soutenir dans vos efforts d'implantation d'une démarche de développement durable ? »

18. Cette section concerne uniquement le ministère de l'Éducation.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2020-2021
2.3. À partir de l'information obtenue par la déclaration, proposer un tableau comparatif des données récoltées.	Un tableau comparatif de la déclaration de 2020 ainsi qu'un résumé sous forme de napperon ont été produits au cours de l'année. Un nouveau portrait sera réalisé avec les données de la déclaration de 2021.
2.4. Afin de connaître les noms des organisations qui ont entrepris une démarche de développement durable, inclure, dans la déclaration, des questions sur les critères déterminant l'adoption d'une telle démarche.	Une question concernant les critères visés a été incluse dans la déclaration de 2021.
2.5. À partir des résultats obtenus par la déclaration, diffuser un rapport global dans le site Web du Ministère et une infolettre qui comprend une liste des organismes scolaires ayant adopté une démarche de développement durable, avec leur autorisation.	Le rapport global, y compris la liste des organismes scolaires et des établissements d'enseignement privés ayant adopté une démarche de développement durable et ayant accepté que leur nom soit publié, a été diffusé dans le site Web du Ministère et l'infolettre à l'automne 2020.
Recommandation 3 : Évaluer la contribution des écoles publiques et des installations du secteur de la santé et des services sociaux aux démarches de développement durable entreprises par les organismes scolaires et les établissements de santé et de services sociaux	
Voir la sous-action 2.1.	
Action 3. Faire connaître les mesures en matière de développement durable et de lutte contre les changements climatiques mises en place par le Ministère ainsi que les outils élaborés par ce dernier par l'organisation de formations ou d'activités de sensibilisation à l'intention du personnel des organismes scolaires, des écoles et des centres de formation.	Bien que l'échéance ait été fixée à septembre 2021, deux formations ont été élaborées en 2020-2021, soit une formation sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise, offerte à une vingtaine de participantes et de participants du réseau scolaire en février 2021, et une formation sur la démarche de développement durable, offerte également à une vingtaine de participantes et de participants du réseau scolaire en mars 2021.
3.1. Élaborer un plan de travail avec la TASCO.	Le plan de travail a été validé avec la TASCO en 2020-2021.
3.2. Élaborer des formations.	Bien que l'échéance ait été fixée à juin 2021, deux formations ont été élaborées en 2020-2021, soit une formation sur l'intégration du développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise, offerte à une vingtaine de participantes et de participants du réseau scolaire en février 2021, et une formation sur la démarche de développement durable, offerte également à une vingtaine de participantes et de participants du réseau scolaire en mars 2021.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2020-2021
Action 4. Créer des outils avec la TASCO pour aider les organismes scolaires à répertorier les actions en matière de développement durable et d'éducation au développement durable dans les écoles et les centres de formation.	Bien que l'échéance ait été fixée à septembre 2021, les outils ont été créés en 2020-2021.
4.1. Déterminer les besoins du réseau scolaire avec la TASCO.	L'action a été réalisée en 2019-2020.
4.2. Préparer des outils.	Le <i>Répertoire des initiatives en développement durable</i> , un formulaire permanent dans CollecteInfo, a été préparé à l'automne 2020, tout comme le <i>Guide de ressources administratives et pédagogiques</i> .
4.3. Valider les outils auprès de la TASCO.	Bien que l'échéance ait été fixée à juin 2021, les outils ont été validés auprès de la TASCO à l'automne 2020.
4.4. Diffuser les outils par le site Web et les formations déjà prévues.	Bien que l'échéance ait été fixée à septembre 2021, le formulaire du Répertoire des initiatives en développement durable est déjà en ligne dans CollecteInfo. Quoique le site Web du Ministère ne permette pas de diffuser un lien menant directement à ce formulaire, il en est fait mention dans les formations. À la mi-février 2021, plus de 170 réponses avaient déjà été reçues. Plusieurs initiatives seront mises en lumière dans les médias sociaux par le Ministère au cours des prochains mois. Le <i>Guide de ressources administratives et pédagogiques</i> est en ligne dans la section « Développement durable » du site Web du Ministère depuis l'automne 2020.
Recommandation 4 : Améliorer l'efficacité de la TASCO	
Voir la sous-action 2.2.	
Voir l'action 4.	
Action 5. Proposer et tenir un calendrier des trois rencontres ayant lieu chaque année scolaire.	Trois rencontres ont été prévues pour l'année scolaire 2020-2021 en juin 2020.
Action 6. Élaborer un tableau de bord avec les mesures du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020 afin d'effectuer leur suivi.	L'action a été réalisée en 2019-2020. Un nouveau tableau de bord sera produit pour le prochain plan d'accompagnement, dès qu'il sera publié, soit au début de l'année financière 2021-2022.
Action 7. Intégrer un point de suivi régulier concernant les mesures du Plan d'accompagnement dans les rencontres de la TASCO.	Puisque le plan d'accompagnement pour la période 2016-2020 était pratiquement terminé en 2020-2021, c'est plutôt celui de la période 2021-2022 qui a fait l'objet de discussions dans les rencontres de la TASCO.
Action 8. Inviter des représentantes et des représentants d'autres associations à siéger à la TASCO (ex. : association de directeurs d'école ou de conseillers pédagogiques).	L'action a été réalisée en 2019-2020.

MESURES PRISES	RÉSULTATS 2020-2021
8.1. Définir les rôles des membres de la TASCO, y compris la communication d'information aux organismes scolaires.	L'action a été réalisée en 2019-2020.
8.2. Faire, au moment de la dernière rencontre annuelle de la TASCO, un suivi auprès des membres au sujet des communications transmises aux organismes scolaires.	Le point est inclus dans l'ordre du jour de chaque rencontre.
Action 9. Créer une infolettre destinée aux directions générales des organismes scolaires et aux établissements d'enseignement privés, validée par la TASCO.	Le <i>Bulletin en développement durable</i> a été diffusé pour la première fois en décembre 2020 auprès des directrices générales et des directeurs généraux des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés. Toute personne du réseau scolaire souhaitant recevoir cette infolettre peut s'y abonner en tout temps. L'infolettre a été validée par la TASCO à la rencontre d'octobre 2020.
9.1. Diffuser l'infolettre au moins une fois durant l'année scolaire.	La première infolettre a été diffusée en décembre 2020 ; une seconde devrait l'être au printemps 2021, puis une troisième à l'automne 2021.
Action 10. Créer, dans l'infolettre, une section spécifique sur les outils disponibles en matière de développement durable.	La section a été intégrée dans l'infolettre.
Recommandation 7 : Déposer au CIDD les prochains rapports d'analyse relatifs aux enquêtes, qui incluent de l'information sur la méthode de collecte de données, les limites de l'enquête et l'analyse des résultats, et les rendre publics	
Voir la sous-action 2.3.	
Voir la sous-action 2.4.	
Voir la sous-action 2.5.	
Action 11. Présenter et déposer le rapport d'analyse au CIDD après la prochaine collecte de données.	Le rapport d'analyse devait être présenté et déposé au CIDD à la première rencontre tenue après la réalisation de la collecte, mais le ministère de l'Éducation n'a pas été invité à le faire par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Source : Données compilées par la Direction des politiques.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le Ministère contribue à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SOVT) 2018-2022. En 2020-2021, il a réalisé de multiples actions dans toutes les régions administratives du Québec, comme le montre le tableau ci-dessous. La majorité de ces actions se déploient en continu puisqu'elles sont récurrentes d'année en année. Les réponses énoncées dans la section qui suit proviennent du Plan d'action 2020-2022.

Sommaire des actions

RÉGION	ACTIONS EN CONTINU ¹	ACTIONS EN COURS	ACTIONS RÉALISÉES	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	8	–	–	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	12	1	–	13
Capitale-Nationale	1	–	–	1
Mauricie	6	–	–	6
Estrie	9	–	–	9
Montréal	11	–	–	11
Outaouais	11	–	–	11
Abitibi-Témiscamingue	10	–	–	10
Côte-Nord	9	1	–	10
Nord-du-Québec	6	1	–	7
Gaspésie	8	–	–	8
Îles-de-la-Madeleine	7	–	–	7
Chaudière-Appalaches	5	–	–	5
Laval	11	–	–	11
Lanaudière	8	–	–	8
Laurentides	9	–	–	9
Montérégie	8	–	–	8
Centre-du-Québec	5	–	–	5
Total	144	3	0	147

Source : Données compilées par la Direction de l'intervention régionale.

¹ Le terme « en continu » a été ajouté pour décrire l'état de réalisation de certaines mesures. Il reflète la nature récurrente de l'action dans le temps sans suggérer une finalité, contrairement au terme « en cours ».

Bilan par région

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorités 1, 3 et 5	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Financer les interventions des comités culturels scolaires et le programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.	En continu
Priorité 9	
Maintenir la collaboration par le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.	En cours
Priorité 11	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION OU RÉPONSE	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu

Région 04 – Mauricie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 05 – Estrie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorités 5 et 7	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 06 – Montréal

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorités 3 et 4	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir les actions gouvernementales pour faciliter le passage du statut de résident temporaire à celui de résident permanent pour les personnes dont le processus d'immigration est déjà bien amorcé.	En continu
Priorité 6	
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 8	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique et ainsi contribuer au perfectionnement des compétences numériques des citoyennes et des citoyens du Québec.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 10	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 07 – Outaouais

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 2	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Soutenir les réseaux scolaires dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 3	
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Priorité 4	
Financer des programmes pour améliorer la réussite éducative des élèves autochtones.	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 6	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu

Région 09 – Côte-Nord

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En cours
Priorité 5	
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu
Soutenir financièrement l'accès à des activités culturelles et allouer une aide financière aux écoles pour l'élaboration de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.	En continu
Priorité 7	
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Participer aux travaux de la Conférence administrative régionale et du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec visant à relever les particularités de la région pour proposer des recommandations en vue d'adapter les actions gouvernementales et d'assurer une meilleure cohérence de leur application dans la région.	En cours
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 11 – Gaspésie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Priorité 4	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu

Région 11 (suite) – Îles-de-la-Madeleine

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 6	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Priorité 9	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Priorité 10	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu

Région 13 – Laval

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Soutenir financièrement l'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif ainsi que des équipements.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir financièrement les unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Travailler activement avec le réseau scolaire pour offrir aux jeunes un environnement propice à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 4	
Financer les interventions des comités culturels scolaires et du programme <i>La culture à l'école</i> .	En continu

Région 14 – Lanaudière

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 7	
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 12	
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu
Soutenir les organismes d'action communautaire autonome par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.	En continu
Soutenir financièrement les centres de services scolaires pour qu'ils accueillent de petits groupes et de premières cohortes en formation professionnelle.	En continu

Région 15 – Laurentides

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3	
Financer les services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle.	En continu
Soutenir les centres de services scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative.	En continu

Région 16 – Montérégie

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Priorité 5	
Soutenir les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif dans le cadre de l'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.	En continu
Soutenir financièrement des initiatives locales et régionales par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.	En continu
Soutenir les réseaux scolaires, pour offrir un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, par l'entremise de différentes politiques, dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir et la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif.	En continu
Priorité 7	
Soutenir l'organisation d'événements par le Programme de soutien aux événements sportifs et le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.	En continu
Soutenir l'organisation de célébrations locales de la fête nationale du Québec.	En continu

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTIONS OU RÉPONSES	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1	
Promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans les écoles en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat et en mettant en œuvre des programmes d'études comme <i>Sensibilisation à l'entrepreneuriat</i> , des mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise ainsi que des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre.	En continu
Financer, en formation professionnelle et en formation générale des adultes, des mesures et des programmes de sensibilisation des élèves à la culture entrepreneuriale comme Esprit d'entreprise.	En continu
Priorité 2	
Financer les centres de services scolaires pour l'élaboration de programmes d'études de la formation professionnelle et de la formation continue en tenant compte des priorités régionales et favoriser les compétences à la carte.	En continu
Financer les centres de services scolaires pour leur permettre d'accueillir des programmes d'études avec de plus petites cohortes.	En continu
Soutenir financièrement les activités des instances régionales de concertation.	En continu

Indicateur d'occupation et de vitalité des territoires

ORGANISATION PUBLIQUE	INDICATEUR D'OCCUPATION ET DE VITALITÉ DES TERRITOIRES	RÉSULTAT
Ministère de l'Éducation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	Cohorte de 2012 suivie jusqu'en 2018-2019 (année scolaire) : 81,7 % ¹

Source : Rapport *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2020*, p. 5.

¹ Les taux de diplomation ventilés par région se trouvent en annexe dans le rapport *Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire, édition 2020*.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chap. D-11.1) permet aux citoyennes et aux citoyens de divulguer au Protecteur du citoyen un acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis à l'égard d'un organisme public. La personne qui divulgue un tel acte bénéficie d'un régime général de protection contre les représailles.

En outre, les membres du personnel de la fonction publique ont la possibilité d'effectuer une divulgation auprès de la personne responsable du suivi des divulgations, dûment nommée par la plus haute autorité de l'organisation, et de bénéficier d'un régime de protection similaire contre les représailles. Aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, cette responsabilité a été attribuée à la directrice de l'accès à l'information et des plaintes. Conformément aux normes édictées par le Protecteur du citoyen, une procédure de divulgation a été élaborée et un formulaire sécurisé a été mis à la disposition des membres du personnel. En 2020-2021, la responsable du suivi des divulgations n'a reçu aucune divulgation, de sorte que le tableau sur le détail de la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics n'est pas présenté dans ce rapport.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Le gouvernement du Québec souhaite que la diversité de la société québécoise s'exprime dans la fonction publique. C'est pourquoi il a mis sur pied des programmes et adopté des mesures et des cibles pour favoriser l'embauche et la représentativité de personnes faisant partie de groupes cibles.

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021¹

Nombre de personnes occupant un poste régulier au ministère de l'Éducation	Nombre de personnes occupant un poste régulier au ministère de l'Enseignement supérieur	Nombre total de personnes occupant un poste régulier
895	490	1 385

Source : Système SAGIR.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Nombre total de personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2020-2021¹

RÉGULIER ²	OCCASIONNEL ³	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
94	228	77	33	432

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires.

2 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

3 Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les personnes nouvellement embauchées durant la période visée.

Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles en 2020-2021¹

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2020-2021	Nombre de membres des minorités visibles et ethniques embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)²
Régulier	94	15	6³	3³	2³	17	18,1
Occasionnel	228	10				15	6,6
Étudiant	77	19³				15	19,5
Stagiaire	33					5	15,2
Total	432	44	6	3	2	52	12,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Données préliminaires ; les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule à partir du nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2020-2021 dans le statut d'emploi.

3 Certaines catégories ont été regroupées pour qu'il soit impossible d'identifier un individu en particulier.

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi (%)¹

STATUT D'EMPLOI	2020-2021 ²	2019-2020 ³	2018-2019 ³
Régulier	18,1	19,0	14,4
Occasionnel	6,6	10,6	10,2
Étudiant	19,5	24,3	16,8
Stagiaire	15,2	29,2	20,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

1 Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

2 Données préliminaires.

3 Données finales.

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de membres des groupes cibles (minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones ou personnes handicapées) dans les emplois réguliers, occasionnels et étudiants ainsi que les stages, dans le but d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Évolution de la présence des membres des groupes cibles (à l'exclusion des membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	27	2,1	25	1,9	22	1,8
Autochtones	7	0,5	6	0,5	4	0,3
Personnes handicapées	18	1,4	21	1,6	19	1,5
Total	52	4,0	52	4,0	45	3,6

Sources : Système SAGIR et *Rapport annuel de gestion 2019-2020* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année¹

Régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
Montréal et Laval	34	19,3	40	18,4	35	15,8
Capitale-Nationale	126	9,3	116	8,3	101	7,6
Mauricie	1	7,1	0	0,0	0	0,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Rappel des cibles de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes :

- Montréal et Laval : 41 % ;
- Capitale-Nationale : 12 % ;
- Autres régions : 5 %.

**Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel
- Résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021**

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	1,77

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Rappel de la cible de représentativité

Pour les membres des minorités visibles et ethniques, atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2020-2021 par statut d'emploi¹

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	94	228	77	33	432
Nombre de femmes embauchées	53	146	50	23	272
Taux d'embauche des femmes (%)	56,4	64,0	64,9	69,7	63,0

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021¹

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (femmes et hommes)	114	893	230	144	4	1 385
Nombre total de femmes	57	539	178	116	0	890
Taux de représentativité des femmes (%)	50,0	60,4	77,4	80,6	0,0	64,3

Source : Système SAGIR.

¹ Les données du personnel régulier excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Conformément au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le gouvernement du Québec offre à certains employeurs la possibilité d'accueillir et d'accompagner des personnes handicapées pendant un an. Ce programme, conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la *Loi sur la fonction publique*.

Nombre de dossiers en lien avec le PDEIPH soumis à Infrastructures technologiques Québec

AUTOMNE 2020 (COHORTE DE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE DE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE DE 2019)
3	1	0

Nombre de nouvelles participantes et de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2020-2021	2019-2020	2018-2019
1	0	0

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles

Autres mesures ou actions en 2020-2021 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)¹

MESURES OU ACTIONS	GROUPES CIBLES	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES EN 2020-2021
Sollicitation systématique des groupes cibles dans les bassins de qualification lors du recrutement	Tous	32 personnes embauchées (personnel régulier et occasionnel)
Imputation du traitement des étudiantes et des étudiants ainsi que des stagiaires membres des groupes cibles au budget de la réserve ministérielle	Tous	55 étudiantes et étudiants ou stagiaires
Promotion de la mesure de soutien financier pour attirer des candidates et des candidats membres des minorités visibles et ethniques habitant dans la grande région de Montréal et acceptant un emploi dans la fonction publique à l'extérieur de cette région	MVE ²	1 personne
Promotion de la mesure de remboursement des frais de déplacement pour les employées et employés membres des minorités visibles et ethniques qui sont promus à un emploi de cadre de classe 4	MVE	Aucun cadre de classe 4
Promotion de la mesure d'intégration en emploi qui permet d'offrir un emploi professionnel ou technique d'un an aux nouveaux arrivants et arrivantes membres des minorités visibles et ethniques dans leur domaine de compétence, qu'ils soient inscrits ou non dans une banque de personnes qualifiées ³	MVE	1 personne
Actualités intranet promouvant la Semaine québécoise des rencontres interculturelles	MVE, anglophones et Autochtones	Tout le personnel des deux ministères
Activité de formation sur la diversité culturelle	MVE, anglophones et Autochtones	12 employées et employés
Actualités intranet promouvant, entre autres, la Journée internationale des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel des deux ministères

¹ Les groupes cibles sont les suivants : membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, Autochtones et personnes handicapées.

² MVE : minorités visibles et ethniques.

³ Le Secrétariat du Conseil du trésor finance, en fonction du budget disponible, le traitement des personnes embauchées et effectue un rajustement des heures rémunérées par les ministères et les organismes concernés.

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1) précise que les demandes d'accès à un document ou à un renseignement personnel ainsi que les demandes de rectification doivent être traitées dans un délai de 20 jours civils. Ce délai peut être prolongé de 10 jours civils.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	423 (dont 3 demandes dont le dossier a été ouvert en 2021-2022, mais reçues avant le 31 mars 2021)
---------------------------------	--

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et du délai de traitement¹

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS
De 0 à 20 jours	43 (dont 1 demande d'avis aux tiers)	26	S. O.
De 21 à 30 jours	112	8	S. O.
31 jours ou plus (le cas échéant)	190	23	S. O.
Total	345	57	S. O.

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

¹ Les données comprennent des demandes reçues en 2019-2020, mais ayant obtenu une réponse en 2020-2021.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue¹

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATIONS	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	120	35	s. o.	s. o.
Partiellement acceptée	123	12	s. o.	Voir la note 2
Refusée (entièrement)	29	1	s. o.	Voir la note 2
Autre	73	9	s. o.	Aucun document dans 7 cas, fermeture administrative dans 1 cas

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

¹ Les données comprennent des demandes reçues en 2019-2020, mais ayant obtenu une réponse en 2020-2021.

² Lorsque les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sont pas en mesure de donner un accès total à des documents (soit qu'ils ont donné un accès partiel, qu'ils ont refusé l'accès ou que l'accès à ces documents relève de la compétence d'un autre organisme public), ils appuient toujours leur décision sur les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chap. A-2.1). Ces dispositions peuvent notamment être relatives à la protection de renseignements touchant des tiers, à des avis, à des recommandations ou encore à des analyses ou à des documents destinés aux ministres. En 2020-2021, les articles principalement invoqués ont été les suivants : 9, 14, 15, 22, 23, 24, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 56, 59, 86.1 et 88.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	s. o.
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information du Québec	15

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2020-2021, les ministères ont reçu 423 demandes d'accès à l'information relatives à des documents administratifs ou à des renseignements personnels, comparativement à 463 demandes en 2019-2020. Cela équivaut à une diminution de 9,4 % du nombre de demandes. Malgré cette faible baisse, le délai moyen de traitement des demandes a connu une légère hausse, passant de 34,8 jours en 2019-2020 à 36,1 jours en 2020-2021, pour une augmentation de 1,3 jour en moyenne. Les demandes soumises portaient sur des documents administratifs dans une proportion de 86,5 % et des renseignements personnels dans une proportion de 13,5 %. Enfin, sur les 423 demandes, 360 ont été reçues, traitées et fermées durant l'exercice financier. Au 31 mars 2021, 63 demandes étaient toujours en traitement.

Toute citoyenne ou tout citoyen peut formuler une demande d'accès à des documents. En 2020-2021, les origines des demandes étaient les suivantes :

- 166 (39,2 %) : citoyennes ou citoyens ;
- 79 (18,7 %) : représentantes ou représentants des médias ;
- 45 (10,6 %) : chercheurs parlementaires ;
- 76 (18,0 %) : associations ou groupes ;
- 15 (3,5 %) : représentantes ou représentants du domaine légal ;
- 23 (5,4 %) : organismes publics ;
- 19 (4,5 %) : entreprises privées.

Explication de l'écart par rapport à la cible

Le nombre de demandes d'accès à l'information reçues a connu une diminution de 9,4 % durant la dernière année, mais une augmentation de 38,2 % depuis 5 ans, passant de 306 en 2016-2017 à 423 en 2020-2021. Dans les dernières années, le traitement des demandes s'est complexifié en raison du nombre et de la diversité des documents visés. Pour ces raisons, le délai de traitement a augmenté et le nombre de demandes traitées dans le délai légal de 20 jours civils a baissé. Enfin, les activités de la DAIP ont été perturbées par la pandémie à la fin de l'année financière 2019-2020 et au début de 2020-2021, mais aussi par le type de demandes d'accès liées à cette situation, ce qui a retardé le traitement de certaines demandes.

Demandes d'accès aux fins d'enquête ou de vérification

La DAIP a répondu à 1 509 demandes de renseignements personnels, portant sur 2 182 personnes physiques, dans un délai moyen de 7,2 jours. Ces demandes ont été faites par des équipes d'enquête ou de vérification d'organismes publics, une direction de la protection de la jeunesse et un corps de police.

Activités liées à la protection des renseignements personnels

En matière de protection des renseignements personnels, le personnel de la DAIP a également été actif sur différents plans :

- l'élaboration de 20 projets de sondage, en collaboration avec diverses unités ministérielles ;
- la production de 185 avis portant sur des communications de renseignements personnels ;
- le traitement de 82 demandes de consultation en lien avec une collecte, une communication ou l'utilisation de renseignements personnels ;
- la collaboration avec 2 équipes de recherche en ce qui a trait à des renseignements détenus par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et l'offre de 6 formations sur ce sujet à 104 membres du personnel et à 11 ressources externes ;
- la gestion des projets ministériels à l'égard de la protection de la vie privée.

4.7 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Comité permanent et mandataire

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous une ou un mandataire ?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle ?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ? Si oui, donnez le nombre de ces rencontres : 1.	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel la ou le mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation ? Si oui, expliquez lesquelles : s. o.	Non

Source : Direction générale des communications.

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation ? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée : Le 9 octobre 2014. <i>Il est à noter qu'en attendant de se doter de sa propre politique linguistique, le ministère de l'Enseignement supérieur partage celle qui est en vigueur au ministère de l'Éducation.</i>	Oui
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée ? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française : s. o.	Non

Source : Direction générale des communications.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application ? Si oui, expliquez lesquelles : <i>La politique linguistique institutionnelle est accessible sur les sites intranet des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Toute personne nouvellement embauchée doit être informée de son existence et de l'obligation de se conformer à ses dispositions.</i>	Oui
Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et pour former votre personnel quant à son application ? s. o.	

Source : Direction générale des communications.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se font un devoir d'appliquer avec rigueur les dispositions de la politique linguistique et les recommandations de l'Office québécois de la langue française. En ce sens, les Services linguistiques n'hésitent pas à consulter ses conseillères et ses conseillers pour obtenir un avis concernant l'emploi d'un terme, l'application d'une règle ou l'interprétation d'un article de la politique.

Bien plus qu'un guide pour les membres du personnel, cette politique linguistique est une incitation à ne pas perdre de vue l'importance de la qualité de la langue française dans toutes les communications et les activités. Par conséquent, le personnel a à sa disposition des ouvrages de référence et d'aide à la rédaction en version papier ou numérique ainsi que des logiciels reconnus de correction de textes. De plus, les Services linguistiques gèrent une boîte courriel, à l'intention des employées et des employés, réservée aux questions d'ordre linguistique ou en lien avec l'application de la politique.

Pour s'assurer que toutes les unités administratives utilisent à l'oral comme à l'écrit un français de qualité, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur maintiennent une offre de formations sur la rédaction stratégique et la rédaction Web, le perfectionnement du français et l'utilisation de l'outil Antidote. Une série de capsules linguistiques ont aussi été publiées sur les sites intranet des deux ministères.

Par ailleurs, tous les documents numériques et imprimés qui sont produits pour diffusion interne ou externe font l'objet d'une révision linguistique professionnelle. Ainsi, au cours de l'année 2020-2021, 1 790 documents (27 314 pages) ont été soumis à une révision linguistique et 33 documents (214 pages) ont été traduits de l'anglais au français.

Enfin, pour répondre aux besoins du réseau scolaire anglophone et des communautés autochtones, 1 893 demandes de services linguistiques en langue anglaise ont été traitées. Au total, 3 549 documents (25 552 pages) ont été traduits du français à l'anglais ou révisés s'ils étaient rédigés en anglais. Par rapport aux données recueillies pour l'année financière 2019-2020, il faut souligner une hausse considérable du nombre de documents traduits. Cette augmentation est attribuable au contexte de pandémie et aux mesures gouvernementales associées, qui commandaient que les communications écrites en matière de santé publique soient aussi offertes en anglais.

4.8 Égalité entre les femmes et les hommes

Cette section est commune au ministère de l'Éducation et au ministère de l'Enseignement supérieur. Des précisions sont apportées dans le texte pour identifier le ministère responsable lorsque cela est nécessaire.

Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021

La Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 a été lancée le 29 juin 2017. Elle comprend six orientations stratégiques et poursuit les trois principaux objectifs suivants :

- réduire les inégalités persistantes et préoccupantes ;
- agir en ayant la préoccupation de considérer l'ensemble des femmes tout en tenant compte de la dimension intersectionnelle ;
- mobiliser les femmes et les hommes pour qu'ensemble ils fassent progresser l'égalité de fait, et ce, dans tous les milieux et dans toutes les régions.

Le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur poursuivent une action structurante à cet égard et s'assurent de la mise en œuvre de quatre interventions. La Stratégie a pris fin le 31 mars 2021 et sera prolongée pour l'année 2021-2022.

Action structurante : Accorder une place plus formelle à l'éducation à la sexualité en mettant en œuvre des apprentissages chaque année du préscolaire jusqu'à la fin du secondaire (ministère de l'Éducation)

Depuis la rentrée scolaire 2018-2019, les contenus en éducation à la sexualité sont obligatoires pour tous les élèves du primaire et du secondaire dans l'ensemble des établissements d'enseignement publics et privés du Québec. Ils sont également disponibles au préscolaire pour les milieux qui souhaitent les offrir. En 2020-2021, la mise en œuvre des contenus obligatoires en éducation à la sexualité s'est poursuivie.

La mise à jour de cinq canevas pédagogiques a été terminée. Ces canevas, qui sont à la disposition du personnel scolaire, permettent de comprendre les contenus et les intentions éducatives ainsi que d'obtenir des suggestions concrètes pour l'animation en classe.

Un document de soutien, *Suggestions de modalités pédagogiques en éducation à la sexualité en contexte de pandémie*, a été diffusé auprès du personnel scolaire.

Une équipe du ministère de l'Éducation, composée de professionnelles et de professionnels formés en sexologie ou en pédagogie, poursuit son accompagnement et son soutien personnalisés dans le réseau scolaire pour une mise en œuvre réussie des contenus obligatoires en éducation à la sexualité.

Intervention ministérielle 1 : Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement (ministère de l'Éducation)

Le ministère de l'Éducation soutient financièrement l'organisme Égale Action, notamment pour répondre à l'orientation « Ensemble pour une socialisation et une éducation égalitaires, sans stéréotypes sexuels et sans sexisme » de la Stratégie. Cet organisme est soutenu annuellement à hauteur de 175 000 \$ et l'une des responsabilités prévues à la convention d'aide financière est directement liée à l'orientation susmentionnée, à savoir « Sensibiliser la population à des activités physiques et sportives non stéréotypées sexuellement ».

Égale Action organise chaque année le Gala Femmes d'influence en sport au Québec. Cet événement vise à souligner et à reconnaître l'implication ainsi que les réalisations des femmes dans le domaine du sport. De plus, cette initiative contribue à atténuer les stéréotypes sexuels en présentant des modèles de femmes engagées et faisant preuve de leadership, issues du milieu sportif.

Annuellement, deux communiqués en lien avec cet événement d'envergure sont produits et diffusés, dans un premier temps pour présenter les finalistes (hiver) et, dans un deuxième temps, pour dévoiler les noms des personnes et organisations lauréates des différentes catégories (printemps).

De plus, deux communiqués présentant des portraits de femmes d'influence en sport sont diffusés annuellement (printemps et hiver), encore une fois dans le but de promouvoir des modèles féminins de leadership sportif.

Intervention ministérielle 2 : Traiter de l'égalité entre les femmes et les hommes dans des activités d'éducation interculturelle (ministère de l'Éducation)

Le ministère de l'Éducation soutient les écoles primaires et secondaires pour la mise en place d'initiatives ou d'activités en soutien à l'éducation interculturelle organisées en classe ou dans le cadre d'activités parascolaires. Les écoles sont ainsi notamment encouragées à intégrer la dimension de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs activités favorisant le rapprochement des cultures, le dialogue et les relations interculturelles harmonieuses. Au cours de l'année scolaire 2020-2021, 631 500 \$ ont été accordés pour soutenir cette intervention. Au total, 41 centres de services scolaires francophones et 5 commissions scolaires anglophones ont formulé une demande de soutien et une somme de 512 500 \$ leur a été allouée pour le déploiement d'activités d'éducation interculturelle.

Intervention ministérielle 3 : Informer et sensibiliser les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle sur les stéréotypes concernant les métiers et les professions et sur l'importance de la diversification des choix de formation et de carrière (ministère de l'Éducation)

Pour bonifier les services d'orientation scolaire et professionnelle, des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) sont obligatoirement offerts à tous les élèves du 3^e cycle du primaire depuis septembre 2017 et à tous les élèves du 1^{er} cycle du secondaire depuis septembre 2018. Ces contenus sont progressivement étendus au 2^e cycle du secondaire depuis l'année scolaire 2019-2020 et d'abord offerts aux élèves de 3^e secondaire. En 2021-2022, tous les COSP seront présentés à tous les élèves, de la 5^e année du primaire à la 5^e année du secondaire.

Ces contenus visent à aider l'élève à approfondir sa connaissance de lui-même, du monde scolaire et du monde du travail pour qu'il s'outille davantage et soit en mesure de faire des choix qui correspondent à ses aspirations. Les contenus en lien avec la connaissance du monde du travail favorisent l'exploration d'une grande diversité de voies professionnelles et adoptent une approche non genrée qui est exempte de stéréotypes.

Le ministère de l'Éducation forme et accompagne les responsables de l'orientation scolaire et professionnelle des réseaux scolaires public et privé dans la mise en œuvre des COSP, notamment dans la bonification de matériel pédagogique existant pour qu'il soit conforme à ces contenus. Pour que les élèves puissent explorer librement les meilleurs choix pour eux, peu importe leur région, leur sexe ou leurs préférences, il s'assure que les principes directeurs des COSP sont respectés dans le matériel qu'il diffuse et son accompagnement.

Intervention ministérielle 4 : Bonifier l'aide financière aux études pour les étudiantes et étudiants chefs de famille monoparentale (ministère de l'Enseignement supérieur)

Les résultats sont présentés dans le rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de l'Enseignement supérieur.

Autres interventions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Intervention ministérielle 1 : S'assurer que le matériel didactique approuvé par le ministre est exempt de stéréotypes et fait la promotion de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes (ministère de l'Éducation)

Le matériel didactique doit être exempt de discrimination et de stéréotypes dans sa représentation des relations entre les femmes et les hommes de même qu'entre les divers groupes qui composent la société. À cette fin, tous les manuels scolaires et la plupart des ouvrages de référence soumis à l'approbation du ministre doivent être évalués sur le plan socioculturel. Depuis novembre 2017, les documents reproductibles des guides d'enseignement le sont également.

Matériel dont les aspects socioculturels ont été évalués¹ depuis 2018-2019

	NOMBRE DE MANUELS	NOMBRE DE GUIDES D'ENSEIGNEMENT	NOMBRE DE DICTIONNAIRES	NOMBRE DE GRAMMAIRES	NOMBRE D'ATLAS
2018-2019	2	10	5	0	0
2019-2020	0	0	1	0	0
2020-2021	0	0	0	1	0

Source : Logiciel SAMDI.

¹ Pour une année donnée, la quantité de matériel évalué sous les aspects socioculturels pourrait ne pas correspondre à la quantité de matériel approuvé puisqu'il se passe occasionnellement un certain temps entre l'évaluation du matériel et son approbation, qui peuvent alors avoir lieu au cours d'années différentes.

Pendant l'année 2020-2021, le ministère de l'Éducation a évalué 100 % des ouvrages nécessitant une approbation sur le plan socioculturel, soit une grammaire.

Intervention ministérielle 2 : Poursuivre le soutien à la réalisation d'activités qui favorisent la diversification des choix de formation et d'emploi comme le concours *Chapeau, les filles !* et son volet *Excelle Science* (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur)

Le concours *Chapeau, les filles !* et son volet *Excelle Science* visent à favoriser la diversification des choix de carrière des femmes inscrites à des programmes de formation professionnelle ou technique, à un baccalauréat en sciences ou dans des domaines du génie où l'on constate une sous-représentation féminine.

Grâce à la mise en commun des contributions financières de 20 partenaires, des bourses nationales sont attribuées dans le cadre du concours *Chapeau, les filles !* et des prix nationaux sont remis dans le volet *Excelle Science*. Au total, 66 femmes de toutes les régions du Québec ont été récompensées.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS		
		2020-2021	2019-2020	2018-2019
Nombre de participantes - <i>Chapeau, les filles !</i> - <i>Excelle Science</i>	Maintenir, voire augmenter le nombre	311 79	383 62	348 92
Nombre de partenaires		20	21	21
Nombre de projets novateurs	Maintenir, voire augmenter le nombre	22	23	18
Nombre de journées thématiques <i>Les filles et les sciences, un duo électrisant !</i>	Maintenir le nombre de journées dans les régions du Québec	0	2	3

Source : Données compilées par la Direction de l'adéquation formation-emploi.

Le nombre de participantes à *Chapeau, les filles !* a connu une faible baisse, passant de 383 en 2019-2020 à 311 en 2020-2021. La participation au volet *Excelle Science* présente toutefois une légère hausse puisque le nombre est passé de 62 en 2019-2020 à 79 en 2020-2021.

Les projets novateurs, soutenus financièrement par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, sont menés par le réseau scolaire et les cégeps, et visent à favoriser l'accès des femmes à des emplois majoritairement masculins ainsi que celui des hommes à des emplois majoritairement féminins. Un total de 22 projets ont été acceptés en 2020-2021. Les 13 projets provenant du réseau scolaire ont reçu un financement de 86 919 \$ et les 9 projets déposés par des cégeps ont bénéficié d'une somme de 80 808 \$.

En 2020-2021, aucune demande n'a été faite en lien avec les journées thématiques *Les filles et les sciences, un duo électrisant !*.

Intervention ministérielle 3 : Soutenir les écoles dans l'application des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur l'enseignement privé* relatives au milieu positif, bienveillant et sécuritaire ainsi qu'à la prévention et au traitement de la violence (ministère de l'Éducation)

La collaboration entre le ministère de l'Éducation et les agentes et agents des services régionaux de soutien et d'expertise (ASRSE) en matière de climat scolaire, de violence et d'intimidation permet de créer des documents de soutien et des ateliers de formation visant à répondre aux besoins des organismes scolaires dans ce domaine. Les travaux ont pour objectif de favoriser un climat scolaire positif, bienveillant et sécuritaire selon une approche éducative, ouverte à la diversité et inclusive en vue de prévenir les situations de violence ou d'intimidation et d'intervenir de façon appropriée, s'il y a lieu. Ces travaux prennent en considération le vivre-ensemble, les diverses manifestations de la violence, les discriminations ainsi que les rapports de pouvoir.

Les mandats confiés aux ASRSE s'inscrivent dans les orientations ministérielles, notamment celles du Programme de formation de l'école québécoise, et se déclinent comme suit :

- 1- Soutenir et accompagner les centres de services scolaires ;
- 2- Poursuivre les activités de recherche et de développement ;
- 3- Collaborer au développement de l'expertise nationale ;
- 4- Mettre en place et coordonner un groupe-relais régional.

En 2020-2021, les ASRSE ont été très actifs dans le développement des connaissances et la formation continue du personnel des organismes scolaires qu'ils accompagnent, notamment pour la promotion du bien-être et des relations interpersonnelles saines et bienveillantes chez les jeunes et le personnel scolaire. Du matériel visant à soutenir la réflexion à ce sujet a été produit par les agentes et les agents. Ils ont également travaillé sur des pratiques efficaces à considérer dans une démarche structurée et concertée d'instauration par une équipe-école d'un plan d'action pour un climat scolaire sain et pour la prévention de la violence et de l'intimidation. De plus, ils ont produit un document narré sur le sujet à l'intention des gestionnaires scolaires et de leurs équipes. Liés à une mesure découlant du Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025, les ASRSE sont appelés à offrir du soutien et de l'accompagnement ainsi qu'à élaborer un contenu en concordance avec ce plan. D'autres préoccupations font l'objet de travaux des ASRSE et de l'équipe ministérielle responsable, dont la prévention de la discrimination sous toutes ses formes, la diversité sexuelle ou de genre et la citoyenneté à l'ère du numérique.

Par le biais de cinq rencontres virtuelles et de fréquentes communications, l'équipe du ministère de l'Éducation chargée du dossier du climat scolaire, de la violence et de l'intimidation a assuré la cohérence entre les différents travaux en cours et les orientations ministérielles, et a favorisé le réseautage et le partage d'initiatives basées sur des pratiques probantes.

Dans le réseau privé, une personne est affectée au soutien de l'ensemble des établissements d'enseignement. Le mandat de cette personne s'apparente en partie à celui des ASRSE. Tout en s'adaptant à la réalité propre du réseau, cette personne agit selon la même approche que ces derniers. Une participation aux travaux de l'équipe des ASRSE s'inscrit parmi les actions accomplies, particulièrement en ce qui concerne le matériel élaboré à l'égard de la démarche liée au plan de lutte contre la violence et l'intimidation ainsi que le dossier de la diversité sexuelle et de genre. Par conséquent, à l'exception de la mise en place d'un groupe-relais régional, les actions déployées pour l'ensemble du réseau privé se trouvent en cohérence avec celles offertes aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires. Par ailleurs, différentes actions sont planifiées dans le réseau dans le but d'offrir de la formation, de soutenir et d'accompagner, au sujet notamment de la révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation de même que des interventions relatives aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Analyse différenciée selon les sexes

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) a été intégrée dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 comme l'une des approches privilégiées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Dans cette perspective, les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur poursuivent l'application de la règle de gestion relative à l'ADS dans leurs interventions. Ainsi, en 2020-2021, la grille d'analyse prévue a été appliquée aux instruments suivants :

- le *Décret concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* ;
- le *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année scolaire 2020-2021*.

De plus, un critère éliminatoire de prise en compte de l'analyse différenciée selon les sexes dans les projets de recherche est inscrit dans les appels de propositions du Programme de recherche-action sur le numérique en éducation et en enseignement supérieur, du Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et du Programme de recherche en littératie.

Par ailleurs, en 2020-2021, lorsque l'information nécessaire était disponible, les ministères ont ventilé les données selon le sexe dans l'ensemble des publications statistiques et les indicateurs de l'éducation.

4.9 Politique de financement des services publics

Le Ministère n'exige aucune tarification pour les services éducatifs dans le réseau scolaire public, car ils doivent être gratuits pour toute résidente et tout résident du Québec. Dans le cas des élèves venant de l'extérieur de la province, une tarification est appliquée, et les revenus générés permettent de récupérer les subventions versées aux organismes scolaires pour les élèves n'ayant pas droit à la gratuité scolaire. Ceux-ci peuvent toutefois exiger une tarification particulière relativement à certains services non financés par le Ministère. Les organismes des réseaux de l'éducation en font état dans leur propre rapport annuel.

Conformément à la *Loi sur l'enseignement privé*, les établissements privés qui sont agréés aux fins de subventions et qui offrent des services à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire et secondaire exigent des droits de scolarité qui ne peuvent être supérieurs à la subvention accordée par le Ministère. Cependant, les élèves non-résidents du Québec sont tenus de payer des droits de scolarité supplémentaires qui sont récupérés par le Ministère en contrepartie des subventions accordées aux établissements pour ces élèves.

Biens et services actuellement tarifés

SERVICES TARIFÉS PAR LE MINISTÈRE

Délivrance d'un permis en vertu de la *Loi sur l'enseignement privé* (éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire)

Coût des biens et des services	2 352,38 \$ par permis
Date de la dernière révision tarifaire	1 ^{er} janvier 2021
Frais exigés	344,00 \$ par permis délivré jusqu'au 31 décembre 2020 et 342,00 \$ ¹ à partir du 1 ^{er} janvier 2021
Revenus annuels générés par les services tarifés	1 032,00 \$
Niveau de financement atteint	15 %
Méthode de fixation des tarifs	Tarif établi par le <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	Révision du <i>Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé</i> nécessaire pour toute majoration
Mode d'indexation des tarifs	Conformément à l'article 83.3 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>

Source : Direction de l'enseignement privé.

¹ En février 2021, il a été constaté que le tarif de 344,00 \$ n'avait pas été publié dans la *Gazette officielle du Québec* en 2020. Ainsi, l'indexation du tarif a été calculée selon celui de 2019, soit 338,00 \$, ce qui a permis de déterminer le tarif de 342,00 \$.

SERVICES TARIFÉS DANS LES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION

Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec (centres de services scolaires)

Coût des biens et des services	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	4 303 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	7 487 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	7 487 \$
	Enseignement secondaire général (élève ordinaire)	9 364 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	26 534 \$
	Formation générale des adultes ²	9 364 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 15 156 \$
Date de la dernière révision tarifaire	2020-2021	

Frais exigés	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à mi-temps	3 402 \$
	Éducation préscolaire – Maternelle 4 ans à temps plein et 5 ans (élève ordinaire)	5 920 \$
	Enseignement primaire (élève ordinaire)	5 920 \$
	Enseignement secondaire général (secteur des jeunes – élève ordinaire)	7 404 \$
	Enseignement à un élève handicapé ¹	20 980 \$
	Formation générale des adultes ²	7 404 \$
	Formation professionnelle ³	Environ 11 984 \$
Revenus annuels générés par les services tarifés	24 491 973 \$ ⁴	
Niveau de financement atteint	79 %	
Méthode de fixation des tarifs	Établissement du tarif au même niveau que le montant de base du financement par élève ordinaire ou handicapé qui est résident du Québec, prévu dans les règles budgétaires des centres de services scolaires	
Niveau de financement visé par la tarification et justification de ce niveau	79 % Partie financée par le Ministère, l'écart étant financé par la taxe scolaire et d'autres sources de revenus	
Mode d'indexation des tarifs	Conformément aux montants inscrits dans les règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires et à l'article 83.4 de la <i>Loi sur l'administration financière</i>	

Source : Direction générale du financement.

¹ Ce service vise l'éducation préscolaire 4 et 5 ans ainsi que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire (secteur des jeunes).

² La tarification est de 80 % de cette somme pour la personne inscrite à la formation à distance.

³ La somme varie selon le programme d'études.

⁴ D'après les rapports financiers 2019-2020 des centres de services scolaires.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Les services suivants ne sont pas tarifés par le Ministère, mais pourraient l'être :

- la modification d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- le renouvellement d'un permis d'établissement d'enseignement privé ;
- la délivrance d'un duplicata de certificat d'admissibilité ;
- l'impression d'un duplicata ou d'une attestation de délivrance de diplôme ;
- la production d'un relevé de notes (résultats manuscrits dans les archives) ;
- la vérification de l'exactitude d'un diplôme ;
- la réimpression d'un relevé des apprentissages ;
- l'authentification d'un document officiel de fréquentation scolaire ou d'un bulletin.

4.10 Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

Le Comité d'examen sur l'admissibilité à l'enseignement en anglais a le mandat d'examiner toute demande exposant un motif grave d'ordre familial ou humanitaire qui peut justifier une déclaration d'admissibilité à l'enseignement en anglais. Il traite les cas d'enfants pour lesquels l'admissibilité a été refusée sur la base des critères prévus à la *Charte de la langue française* (RLRQ, chap. C-11).

Déclarations exceptionnelles d'admissibilité à l'enseignement en anglais

	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Nombre d'enfants visés	175	167	110
Recommandations positives du Comité	74	55	38
Recommandations négatives du Comité	76	90	50
Décisions positives rendues par le ministre	74	55	38
Demandes en traitement	16	18	18
Dossiers fermés	7	4	4

Source : Données compilées par la Direction de l'accès à l'information et des plaintes.

En 2020-2021, le Comité a reçu 142 demandes portant sur 157 enfants, auxquelles se sont ajoutées 16 requêtes visant 18 enfants, qui ont été soumises en 2019-2020 et dont la décision a été rendue en 2020-2021, pour un total de 158 demandes relatives à 175 enfants.

Conformément à la recommandation du Comité, 74 enfants se sont vu accorder l'admissibilité à l'enseignement en anglais pour une situation grave d'ordre familial ou humanitaire, au sens de l'article 85.1 de la *Charte*. À la fin de l'année financière, 16 demandes portant sur 17 enfants étaient toujours en traitement.

Enfin, les dossiers de sept demandes ont été fermés par le Ministère pour les raisons suivantes :

- Les dossiers de cinq demandes ont fait l'objet d'une fermeture administrative après une requête de pièces justificatives nécessaires pour l'analyse du dossier.
- Deux demandes ont été acceptées par le Bureau de l'admissibilité à l'enseignement en anglais.

ANNEXES

Annexe I : Rapport d'activité 2020-2021 du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique

Le présent rapport d'activité¹⁹ rend compte des résultats atteints par le Ministère relativement à la gestion du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en ce qui concerne l'exercice financier 2020-2021.

En juin 2006, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* (RLRQ, chap. F-4.003) pour faciliter la pratique d'activités physiques par la population québécoise et ainsi contribuer au développement d'une culture sportive.

Depuis la création de ce fonds en 2006, 1 642 demandes de soutien financier ont été autorisées conformément aux règles de ses 8 programmes :

- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II (PSISR – phase II) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III (PSISR – phase III) ;
- le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV (PSISR – phase IV) ;
- le Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22) ;
- le Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) ;
- le Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ) ;
- le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux²⁰ (PSESI).

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2020-2021

Les revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique proviennent du produit de l'impôt sur le tabac prélevé en vertu de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chap. I-2). Le tableau suivant présente les enveloppes annuelles du Fonds destinées à financer des subventions de contrepartie, notamment auprès de municipalités, d'organismes scolaires et d'organismes à but non lucratif, par l'intermédiaire des programmes sous la responsabilité du Fonds.

19. Conformément à l'article 12 de la *Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique* : www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/F-4.003.

20. Ce programme était connu sous le nom de Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens (PSESIP). Le 25 mars 2014, le Secrétariat du Conseil du trésor a approuvé les modifications qui y ont été apportées.

Répartition des revenus du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (M\$)

	REVENUS CONSACRÉS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES	REVENUS CONSACRÉS AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS	TOTAL
2020-2021 ¹	75	5	80
2019-2020	66	4	70
2018-2019	66	4	70

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Selon le décret n° 824-2020, adopté par le gouvernement le 12 août 2020, la somme versée au Fonds devait être augmentée, et la proportion d'attributions des subventions de contrepartie relativement à la somme versée mensuellement par le ministre des Finances devait être modifiée.

Dans le Plan économique du Québec de mars 2018, une enveloppe supplémentaire de 100 millions de dollars était allouée au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, dont 50 millions pour le financement du PSISR – phase IV. Le gouvernement avait auparavant augmenté l'aide financière qu'il destinait à ce programme de 50 millions de dollars dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2016 et de 50 millions dans celui de mars 2017.

De plus, l'enveloppe financière destinée au PSESI pour l'année financière 2020-2021 est de 5 millions de dollars. À ce jour, les programmes ont généré des investissements de plus de 3,1 milliards de dollars dans toute la province. Ces investissements ont d'importantes retombées pour la collectivité.

Bilan financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique en 2020-2021 (M\$)

	REVENUS	DÉPENSES	SURPLUS (DÉFICIT)
PSISR (phases I, II, III et IV), PSIJQ, PSSPA et PSR – R-22	75,0	73,7	1,3
Revenu fédéral	4,0	4,0	–
PSESI	5,1	1,9	3,2
Intérêts	2,5	–	2,5
Frais administratifs	–	0,8	(0,8)
Total	86,6	80,4	6,2
Surplus du Fonds en 2020-2021	–	–	6,2
Surplus accumulé au 31 mars 2020	–	–	205,2
Surplus accumulé au 31 mars 2021	–	–	211,4

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Résultats par programme

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phases I, II et III

En 2020-2021, aucun projet n'a été autorisé dans le cadre des phases I, II et III du programme puisqu'aucune nouvelle demande d'aide financière n'est acceptée. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²¹.

Programme de soutien aux installations sportives et récréatives (PSISR) – phase IV

Le PSISR – phase IV permet de financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'installations sportives et récréatives ainsi que de sentiers et de sites de pratique d'activités de plein air. En 2020-2021, aucun projet n'a été autorisé. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²².

Bilan du PSISR – phase IV en 2020-2021

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets (de novembre 2017 à février 2018)				
Demandes reçues	731	1 679,0 ²	653,2 ²	s. o.
Demandes autorisées	202 ²	459,7 ²	143,7 ²	31 ²
2019-2020 ¹	65 ²	129,4 ²	28,7 ²	22 ²
2018-2019	137 ²	330,3 ²	115,0 ²	35 ²

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

1 Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

2 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSISR – phase IV

Les projets ont débuté au cours de l'année financière 2018-2019. Toutefois, en raison de la pandémie de COVID-19, la réalisation des travaux de plusieurs projets a été retardée et il n'a pas été possible de fournir des résultats cette année en ce qui les concerne. Par ailleurs, plusieurs installations sportives et récréatives n'étaient pas accessibles en raison de la pandémie au cours de l'année financière 2020-2021.

21. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_ReglesNormes_PSISR_Phase2.pdf
et www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PSISR_3_reglesnormes_2015.pdf

22. www.education.gouv.qc.ca/programme-de-soutien-aux-installations-sportives-et-recreatives-psisr-phase-iv/

Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec (PSIJQ)

Le PSIJQ vise à financer la construction, l'aménagement, la mise aux normes ou la rénovation d'infrastructures temporaires ou permanentes pour l'organisation et la tenue des Jeux du Québec. Il comporte une enveloppe de 25 millions de dollars. L'aide financière ne peut excéder 5 millions de dollars pour chaque ville hôte des Jeux.

Le PSIJQ vise les jeux de 2021 à 2025 inclusivement :

- 2021 : Ville de Laval (été²³) ;
- 2022 : Ville de Rivière-du-Loup (hiver) ;
- 2023 : Ville de Rimouski (été) ;
- 2024 : Ville de Sherbrooke (hiver) ;
- 2025 : à déterminer.

Des lettres d'annonce ont été signées en avril et en septembre 2020 pour :

- l'allocation d'une aide financière maximale de 4,2 millions de dollars à la Ville de Rimouski pour le projet de réfection de la piste d'athlétisme (4,0 millions de dollars) et l'aménagement d'un champ de tir à l'arc (200 000 \$).

Les règles et les normes du PSIJQ ont été approuvées par le Conseil du trésor en août 2018.

Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)²⁴

Le PSSPA a été instauré pour soutenir la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air au Québec. L'approbation de ses règles et de ses normes a eu lieu le 5 juin 2018. Dans le budget 2019-2020, une enveloppe de 30 millions de dollars était prévue pour ce programme.

En 2020-2021, 286 projets ont été autorisés en vertu du PSSPA, pour une aide financière de 20,3 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁵.

23. En raison des mesures sanitaires dues à la COVID-19, la 55^e Finale des Jeux du Québec a été reportée en 2021 et aura lieu du 23 au 31 juillet.

24. Ce programme est désormais connu sous le nom de Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air (PAFSSPA).

25. www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/PAFSSPA-Guide-regle-normes.pdf

Bilan du PSSPA en 2020-2021

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appel de projets n° 1 du 29 août 2018 au 12 novembre 2018 Appel de projets n° 2 du 4 octobre 2019 au 6 décembre 2019 Appel de projets n° 3 du 9 septembre 2020 au 13 novembre 2020				
Demandes reçues	814	119,7	55,2	s. o.
Demandes autorisées	358	62,1	26,1	42
2020-2021 ¹	286	50,4	20,3	40
2019-2020	72	11,7	5,8 ²	49 ²

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.

² Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSSPA

En 2020-2021, aucun résultat n'était associé à ce programme. Les projets sont en cours de réalisation.

Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling (PSR – R-22)

Le PSR – R-22 a été créé pour financer le remplacement ou la modification de systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 conformément au Protocole de Montréal, qui vise, d'ici 2020, la réduction et l'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Grâce à ce soutien financier, le Ministère souhaite améliorer la qualité des infrastructures sportives et contribuer à l'harmonisation des orientations et des activités avec l'ensemble des politiques gouvernementales. Il désire également promouvoir, au sein de la population, la pratique d'activités physiques, récréatives et sportives dans un cadre sain et sécuritaire.

En 2020-2021, 5 projets ont été autorisés, pour une aide financière totale de 3,7 millions de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁶.

26. www.education.gouv.qc.ca/programme-de-soutien-pour-le-remplacement-ou-la-modification-des-systemes-de-refrigeration-fonctionn/

Bilan du PSR – R-22 en 2020-2021

	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Appels de projets : 1 (avril-mai 2012), 2 (juillet-août 2016), 3 (mai-août 2017), 4 (août-octobre 2018) et 5 (février 2019) ¹				
Demandes reçues	193	673,1	130,7	s. o.
Demandes en cours d'analyse	4	16,0	3,4	s. o.
Demandes autorisées	21	53,2	13,6	25
2020-2021	5	12,3	3,7	30
2019-2020 ²	16 ³	40,9 ³	9,9 ³	24

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

- 1 Un cinquième appel de projets a été lancé en février 2019 et les organismes admissibles avaient jusqu'en avril 2019 pour déposer une demande d'aide financière.
- 2 Les résultats ont été actualisés pour chaque exercice financier.
- 3 Les résultats sont différents de ceux présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2019-2020*. Les variations s'expliquent par le fait que certains projets peuvent, entre autres, avoir été annulés entre les publications des deux rapports, ce qui influe sur les données présentées. Pour certains projets, l'aide financière ou les coûts totaux ont été révisés.

Résultats du PSR – R-22

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	COMMENTAIRES
Contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques	Quantité de gaz R-22 qui sera retirée des systèmes de réfrigération	8 000 kg de réfrigérant R-22 retirés chaque année	2 330 kg Cible non atteinte	La quantité retirée de réfrigérant est calculée selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme. Il s'agit du cinquième appel de projets lancé dans le cadre de celui-ci. Les besoins en cette matière diminuent avec les années puisque plusieurs arénas et centres de curling ont déjà procédé à la réfection de leurs installations.
Assurer la pérennité, la fonctionnalité et la mise aux normes des installations existantes	Nombre de projets soutenus financièrement	20 projets chaque année	5 Cible non atteinte	Cinq projets ont obtenu une autorisation finale, mais quatre projets sont toujours en cours d'analyse. Il s'agit du cinquième appel de projets lancé dans le cadre du programme. Les besoins diminuent en cette matière avec les années puisque plusieurs arénas et centres de curling ont déjà procédé à la réfection de leurs installations.
Favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif	Taux d'utilisation des arénas soutenus financièrement	80 % ou plus	s. o.	Le taux d'utilisation est calculé selon les données disponibles pour les installations soutenues par le programme depuis ses débuts (cumulatif). En raison de la pandémie, les installations soutenues ont été fermées la majorité du temps en 2020-2021. Aucun résultat n'est lié à cet indicateur pour cette année.

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)

Le PSESI a pour objectif de favoriser le développement d'une culture sportive au sein de la population par l'organisation au Québec d'événements sportifs internationaux. Les organismes admissibles à ce programme sont les fédérations sportives reconnues par le Ministère.

Dans le cadre de ce programme, le Fonds a soutenu 7 événements en 2020-2021, pour une aide financière totale de 0,7 million de dollars. Les règles et les normes de ce programme peuvent être consultées sur le site Web du Ministère²⁷.

Bilan du PSESI en 2020-2021

DEMANDES	NOMBRE	INVESTISSEMENTS (M\$)	AIDE FINANCIÈRE (M\$)	TAUX D'AIDE MOYEN (%)
Demandes reçues de 2006-2007 à 2020-2021	433	711,2	79,7	s. o.
Demandes autorisées	27	26,4	3,1	11
2020-2021	7	1,5	0,7	50
2019-2020 ¹	20	24,9	2,4	10

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Les résultats ont été actualisés pour l'exercice financier 2020-2021.

27. www.education.gouv.qc.ca/fonds-pour-le-developpement-du-sport-et-de-lactivite-physique-programme-de-soutien-aux-evenements/

Résultats du PSESI

OBJECTIFS DU PROGRAMME	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS ¹
Faire la promotion du sport auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Pourcentage des événements sportifs comportant des activités de promotion du sport ou d'initiation à sa pratique, réalisées auprès de la population, notamment auprès des jeunes	Une activité de promotion ou d'initiation dans 80 % des événements soutenus financièrement	En 2020-2021, en raison de la pandémie, les événements soutenus ont été annulés. Aucun résultat n'est lié à cet indicateur pour cette année.
	Participation d'athlètes québécois aux événements sportifs	Des athlètes québécois participant aux événements soutenus financièrement dans 80 % des cas	En 2020-2021, en raison de la pandémie, les événements soutenus ont été annulés. Aucun résultat n'est lié à cet indicateur pour cette année.
Valoriser et enrichir l'expertise sportive québécoise	Pourcentage des événements sportifs comportant des activités de formation (athlètes, entraîneurs, officiels)	Une action de formation dans 80 % des événements soutenus financièrement	En 2020-2021, en raison de la pandémie, les événements soutenus ont été annulés. Aucun résultat n'est lié à cet indicateur pour cette année.
	Pourcentage d'aide par rapport à l'ensemble des investissements ²	15 % ou moins	En 2020-2021 : aide financière / coûts totaux 0,7 M\$ / 1,5 M\$ = 11 % Cible atteinte

Source : Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport.

¹ Ces résultats sont ceux de l'exercice financier 2020-2021.

² Cet indicateur ne correspond à aucun objectif particulier du PSESI. L'atteinte de la cible liée à cet indicateur signifie qu'un plus grand nombre d'événements auront été soutenus, ce qui répond à l'ensemble des objectifs du programme.

Annexe II : Lois et règlements

Le 22 juin 2020, par le décret n° 653-2020, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été scindé pour former le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Par conséquent, il faut prendre en considération le fait que les lois qui relèvent, depuis le 22 juin 2020, de la ministre de l'Enseignement supérieur ne sont pas énumérées ci-dessous même si elles étaient, du 1^{er} avril au 21 juin 2020, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Lois et règlements qui relevaient, en totalité ou en partie, du ministre de l'Éducation du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (par l'effet du décret n° 653-2020 du 22 juin 2020)

En matière d'éducation, de loisir et de sport :

Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (RLRQ, chap. C-60)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (RLRQ, chap. E-1)

Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones (RLRQ, chap. E-2.3)

- *Règlement sur le remboursement des dépenses électorales des candidats aux élections scolaires* (RLRQ, chap. E-2.3, r. 1)

Loi sur l'enseignement privé (RLRQ, chap. E-9.1)

- *Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 1)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2)
- *Règlement sur les ententes des établissements d'enseignement privés relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 2.1)
- *Règlement sur les établissements d'enseignement privés à l'éducation préscolaire, au primaire et au secondaire* (RLRQ, chap. E-9.1, r. 3)

Loi instituant le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique (RLRQ, chap. F-4.003)

Loi sur l'Institut national des mines (RLRQ, chap. I-13.1.2)

Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chap. I-13.3)

- *Règlement sur l'admissibilité exceptionnelle à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 1)
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2) (remplacé)
- *Règlement sur les autorisations d'enseigner* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.01)
- *Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des commissions scolaires pour l'année scolaire 2019-2020* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 2.1)
- *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2018-2019* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 3.8)
- *Règlement sur la définition de résident du Québec* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 4)
- *Règlement concernant les dérogations à la liste des matières du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 5)
- *Règlement sur la détermination du montant de base pour le calcul du produit maximal de la taxe scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6) (abrogé)
- *Règlement sur l'enseignement à la maison* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.01)
- *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.1)
- *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 6.2)
- *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7)
- *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par un centre de services scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 7.1)
- *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 8)
- *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 9)
- *Régime pédagogique de la formation professionnelle* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 10)
- *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11)
- *Règlement relatif aux situations permettant à certaines personnes de bénéficier du droit à la gratuité des services éducatifs ou de formation* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 11.1)
- *Règlement sur le transport des élèves* (RLRQ, chap. I-13.3, r. 12)
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (A. M. 2012-05-10, 2012, G. O. 2, p. 2904), et ses modifications subséquentes
- *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal* (C. T. 201768, 2004, G. O. 2, p. 5323), et ses modifications subséquentes

Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chap. I-14)

Selon l'article 722 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire crie et la Commission scolaire Kativik sont régies par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 8 juin 1978 et avec ses modifications dans la mesure où ces modifications leur sont expressément applicables. Il en est de même des règlements adoptés en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables. Toujours selon l'article 722, le Comité naskapi de l'éducation est régi par la *Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* telle qu'elle se lisait le 22 juin 1979 et telle qu'elle a été modifiée par la suite dans la mesure où ces modifications lui sont expressément applicables. Il en est de même des règlements pris en vertu de cette loi dans la mesure où ils sont expressément applicables.

- *Règlement sur les ententes prévues par l'article 450 de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 1)
- *Règlement définissant ce qui constitue une fonction pédagogique ou éducative aux fins de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis* (RLRQ, chap. I-14, r. 2)
- *Règlement sur la procédure d'élection des commissaires à la Commission scolaire crie* (RLRQ, chap. I-14, r. 3)

Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (RLRQ, chap. M-15)

- *Règlement sur les délégations de pouvoirs et de fonctions du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport* (RLRQ, chap. M-15, r. 1)

Loi sur la sécurité dans les sports (RLRQ, chap. S-3.1)

(à l'exception des mesures suivantes, qui relèvent du ministre de la Sécurité publique : chapitre V, « Sports de combat pratiqués par des professionnels » ; chapitre V.3, « Tir à la cible » ; article 55.3 et articles 20, 21, 26 à 30 et 47 à 53 à l'égard de la pratique du tir à la cible avec des armes à feu à autorisation restreinte ou des armes à feu prohibées)

- *Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 1)
- *Règlement d'exclusion au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 2)
- *Règlement sur les exclusions à la Loi sur la sécurité dans les sports et au Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 3)
- *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 4)
- *Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 5)
- *Règlement sur la qualification en plongée subaquatique récréative* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 8)
- *Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin* (RLRQ, chap. S-3.1, r. 10)

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, d'un autre ministre, mais en vertu desquels le ministre de l'Éducation (par l'effet du décret n° 653-2020 du 22 juin 2020) exerce certaines fonctions

Charte de la langue française (chapitre VIII, « La langue de l'enseignement ») (RLRQ, chap. C-11)

- *Décret concernant l'application de l'article 86.1 de la Charte de la langue française aux anglophones du Nouveau-Brunswick* (RLRQ, chap. C-11, r. 2)
- *Règlement sur les critères et la pondération applicables pour la prise en compte de l'enseignement en anglais reçu dans un établissement d'enseignement privé non agréé aux fins de subventions* (RLRQ, chap. C-11, r. 2.1)
- *Règlement concernant la demande de recevoir de l'enseignement en anglais* (RLRQ, chap. C-11, r. 5)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants présentant des difficultés graves d'apprentissage* (RLRQ, chap. C-11, r. 6)
- *Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire* (RLRQ, chap. C-11, r. 7)
- *Règlement sur la langue d'enseignement des enfants qui résident ou ont résidé dans une réserve indienne* (RLRQ, chap. C-11, r. 8)

Autres lois dont l'application relève, en totalité ou en partie, d'un autre ministre ou lois en vertu desquelles le ministre de l'Éducation (par l'effet du décret n° 653-2020 du 22 juin 2020) exerce certaines fonctions, mais qui ne sont pas intégrées au *Recueil des lois et des règlements du Québec*

Loi sur la Commission scolaire du Littoral (SQ, 1966-67, chap. 125)

À l'origine, il s'agissait de la *Loi concernant la Commission scolaire de la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent* (SQ, 1966-67, chap. 125). Le titre de la loi a été remplacé en 1988 par *Loi sur la Commission scolaire du Littoral*, par la *Loi sur l'instruction publique* (LQ, 1988, chap. 84, art. 686). Le titre est maintenant *Loi sur le Centre de services scolaire du Littoral* (LQ, 2020, chap. 1, art. 312).

Loi du mérite scolaire (SRQ, 1964, chap. 245)

Lois et règlements dont l'application relève, en totalité ou en partie, de la ministre responsable de la Condition féminine (par l'effet du décret n° 68-2019 du 6 février 2019)

Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine (RLRQ, chap. M-17.2)

- *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits concernant l'application de la Loi sur le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine à l'égard de la condition féminine* (RLRQ, chap. M-17.2, r. 1)

Lois et règlements édictés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021 dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport

Lois

Aucune loi n'a été édictée dans le domaine de l'éducation, du loisir et du sport en 2020-2021.

Règlements

Règlement sur le report de la désignation et de l'entrée en fonction de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et l'entrée en vigueur de certaines dispositions

Décret n° 522-2020 du 13 mai 2020
(2020, G. O. 2, 2127A)

Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations d'enseigner

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en date du 25 mai 2020 (2020, G. O. 2, 2597)

Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2019-2020

Décret n° 547-2020 du 27 mai 2020
(2020, G. O. 2, 2507)

Régime pédagogique modifié de la formation professionnelle en raison de la pandémie de la COVID-19

Décret n° 548-2020 du 27 mai 2020
(2020, G. O. 2, 2511)

Régime pédagogique modifié de la formation générale des adultes en raison de la pandémie de la COVID-19

Décret n° 549-2020 du 27 mai 2020
(2020, G. O. 2, 2513)

Règlement sur le calcul du montant pour le financement de besoins locaux des centres de services scolaires pour l'année 2020-2021

Décret n° 580-2020 du 3 juin 2020
(2020, G. O. 2, 2588)

Règlement modifiant le Règlement sur les modalités d'une demande d'approbation ou de modification d'un règlement de sécurité

Arrêté du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la ministre déléguée à l'Éducation en date du 7 juin 2020 (2020, G. O. 2, 2637)

Règlement modifiant le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2019-2020

Décret n° 638-2020 du 17 juin 2020
(2020, G. O. 2, 2633A)

Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

Décret n° 1028-2020 du 7 octobre 2020
(2020, G. O. 2, 4223A)

Règlement modifiant le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

Décret n° 1128-2020 du 28 octobre 2020
(2020, G. O. 2, 4587A)

*Règlement modifiant le Régime pédagogique modifié
de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire
et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021*

Décret n° 1251-2020 du 25 novembre 2020
(2017, G. O. 2, 4845A)

*Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire,
de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour
l'année scolaire 2020-2021*

Décret n° 39-2021 du 20 janvier 2021
(2021, G. O. 2, 413B)

*Règlement modifiant le Régime pédagogique modifié
de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire
et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021*

Décret n° 111-2021 du 11 février 2021
(2021, G. O. 2, 695A)

Annexe III : Entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement des langues secondes 2020-2021

Orientation 1 – Soutenir la persévérance et la réussite scolaires auprès de tous les élèves

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	2	Les cibles initiales de certaines activités ont été modifiées pour s'adapter à la situation sanitaire causée par la pandémie.	32 142 201	32 142 201	32 988 671	32 988 671
	LM 2.2	Plan d'action sur la lecture, POP Explo et <i>Livres ouverts</i> pour l'anglais, langue d'enseignement, bibliothèques et campagnes gouvernementales	2	Certaines cibles n'ont pas été atteintes ou ont été modifiées pour répondre aux nouveaux besoins créés par la pandémie.	327 000	327 000	316 186	316 186
	LM 2.3	Immobilisations	–		240 000	240 000	0	0
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Les activités n'ont pas pu être réalisées complètement à cause de la pandémie.	909 349	909 349	512 336	512 336
4. Milieux scolaires enrichis	LM 4.1	Centres scolaires et communautaires	1		1 939 400	1 939 400	1 899 787	1 899 787

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 251 981	1 251 981	1 207 241	1 207 241
	LM 5.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		2 938 299	2 938 299	3 122 528	3 122 528
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche sur les innovations pédagogiques, recherche sur la persévérance et la réussite scolaires et éducation à la sexualité du préscolaire à la fin du secondaire	2	La non-disponibilité de ressources humaines due à la situation sanitaire a empêché la réalisation complète de certaines activités.	1 382 007	1 382 007	1 330 231	1 330 231

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	FLS 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes pour l'apprentissage du FLS, et appui aux bibliothèques scolaires	2	L'utilisation du mode virtuel pour la diffusion et la communication, imposée par la pandémie, a affecté certains projets.	3 219 423	3 219 423	3 441 393	3 441 393
3. Rendement des élèves	FLS 3.1	Mesure d'accueil en FLS	2	Les comités de consultation n'ont pas pu être tous réunis pour la validation des épreuves à cause de la pandémie.	975 715	975 715	778 385	778 385
4. Milieux scolaires enrichis	FLS 4.1	Enrichissement de l'apprentissage de la langue seconde par des initiatives scolaires, communautaires et parascolaires	2	Certaines activités d'échanges linguistiques n'ont pas pu être réalisées à cause de la pandémie.	336 100	336 100	352 739	352 739
	FLS 4.2	Présence d'assistantes et d'assistants en FLS	–		0	0	0	0

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	ALS 2.1	Soutien à l'offre de programmes	2	L'utilisation du mode virtuel pour la diffusion et la communication, imposée par la pandémie, a affecté certains projets.	15 418 168	15 418 168	15 502 443	15 502 443
3. Rendement des élèves	ALS 3.1	Utilisation du site Quebec Reading Connection	2	Les ressources limitées des commissions scolaires et des centres de services scolaires ont nui à la création de certains contenus.	131 848	131 848	122 804	122 804
	ALS 3.2	Soutien aux pratiques évaluatives	2	Les comités de consultation n'ont pas pu être tous réunis pour la validation des épreuves à cause de la pandémie.	10 750	10 750	10 300	10 300
4. Milieux scolaires enrichis	ALS 4.1	Programme d'échanges et d'immersion	2	Certaines activités d'échanges linguistiques ont été partiellement réalisées à cause de la pandémie.	816 826	816 826	742 649	742 649
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Programme d'échanges	–		0	0	0	0

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

Orientation 4 – Soutenir l'école dans la transmission des compétences du XXI^e siècle et dans son évolution au sein d'une société numérique

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
3. Rendement des élèves	LM 3.2	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	1		25 000	25 000	25 000	25 000
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Amélioration et diversification des services institutionnels, développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		1 281 250	1 281 250	1 281 250	1 281 250
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.2	Recherche ayant des retombées sur l'enseignement en milieu minoritaire et diffusion du savoir	1		1 748 550	1 748 550	1 726 462	1 726 462

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

Orientation 5 – Viser une adéquation optimale entre le développement de la formation professionnelle et l'évolution prévisible des besoins du marché du travail

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.3	Valorisation de la formation professionnelle et technique	3	La non-disponibilité de ressources humaines nécessaires due à la situation sanitaire a empêché la réalisation de l'activité.	284 000	284 000	263 200	263 200
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	LM 5.1	Développement de ressources et soutien à l'accès aux services éducatifs en langue anglaise	1		368 200	368 200	368 200	368 200
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignantes et aux enseignants en exercice, aux administratrices et aux administrateurs ainsi qu'au personnel éducatif	2	Une activité a été abandonnée à cause des inconvénients causés par la pandémie.	340 000	340 000	340 000	340 000
	LM 6.2	Reconnaissance	–		0	0	0	0

* État de réalisation :

- 1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;
- 2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;
- 3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

Orientation 7 – Accroître la participation et la responsabilisation des personnes et des organisations

OBJECTIF 1 – ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ (LM)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
2. Offre de programmes	LM 2.1	Maintien, développement et/ou enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	2	Un projet a connu un manque de ressources pour ses activités.	1 093 243	1 093 243	901 268	901 268
	LM 2.2	Initiatives de représentantes et de représentants du réseau visant le maintien, le développement et/ou l'enrichissement de programmes adaptés au milieu minoritaire	1		1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
3. Rendement des élèves	LM 3.1	Ressources en évaluation et services aux élèves ayant des besoins particuliers	2	Les épreuves numériques n'ont pas été mises à l'essai à cause de la pandémie.	120 000	120 000	110 743	110 743
6. Appui au personnel éducatif et recherche	LM 6.1	Formation professionnelle et soutien aux enseignantes et aux enseignants en exercice, aux administratrices et aux administrateurs ainsi qu'au personnel éducatif	2	Le développement de partenariats avec des universités de l'extérieur du Québec a été impossible en raison de la pandémie.	483 944	483 944	481 321	481 321

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

OBJECTIF 2 – FRANÇAIS, LANGUE SECONDE (FLS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	FLS 5.1	Développement et gestion des tests d'évaluation en FLS au collégial	1		38 600	38 600	38 600	38 600
	FLS 5.2	Développement des meilleures pratiques en enseignement du FLS	1		40 000	40 000	40 000	40 000
6. Appui au personnel éducatif et recherche	FLS 6.1	Développement professionnel et recherche	2	Le nombre de projets de formation collective a baissé à cause de la pandémie.	542 515	542 515	501 236	501 236

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

OBJECTIF 2 – ANGLAIS, LANGUE SECONDE (ALS)

Domaines	Code de l'initiative	Initiatives	État de réalisation*	Commentaires (si l'état de réalisation est de 2 ou 3)	Prévisions (\$)		Dépenses (\$)	
					Canada	Québec	Canada	Québec
5. Accès à l'enseignement postsecondaire	ALS 5.1	Développement d'habiletés langagières à l'enseignement supérieur en ALS	1		1 131 303	1 131 303	1 131 303	1 131 303
6. Appui au personnel éducatif et recherche	ALS 6.1	Soutien aux pratiques évaluatives et de recherche	2	Le nombre de participantes et de participants aux formations collectives a baissé à cause de la pandémie.	537 767	537 767	537 163	537 163
	ALS 6.2	Perfectionnement, projets de recherche et soutien au personnel enseignant des commissions scolaires anglophones pour une offre de programme adaptée	2	Les associations et les regroupements ont présenté moins de projets de formation que prévu à cause de la pandémie.	360 000	360 000	360 000	360 000

* État de réalisation :

1 = pour une initiative réalisée ou en cours selon l'échéancier et le budget prévus ;

2 = pour une initiative retardée ou significativement modifiée sur le plan de la portée, de l'échéancier ou du budget prévus pour l'exercice financier visé ;

3 = pour une initiative abandonnée ou dont la mise en œuvre est compromise.

Synthèse des états financiers pour 2020-2021

PAR ORIENTATION ET OBJECTIF LINGUISTIQUE	PRÉVISIONS PAR ORIENTATION (\$)		DÉPENSES PAR ORIENTATION (\$)	
	2020-2021		2020-2021	
	Canada	Québec	Canada	Québec
Orientation 1	62 039 067	62 039 067	62 327 693	62 327 693
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	41 130 237	41 130 237	41 376 980	41 376 980
Français, langue seconde (FLS)	4 531 238	4 531 238	4 572 517	4 572 517
Anglais, langue seconde (ALS)	16 377 592	16 377 592	16 378 196	16 378 196
Orientation 4	3 054 800	3 054 800	3 032 712	3 032 712
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 054 800	3 054 800	3 032 712	3 032 712
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
Orientation 5	992 200	992 200	971 400	971 400
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	992 200	992 200	971 400	971 400
Français, langue seconde (FLS)	0	0	0	0
Anglais, langue seconde (ALS)	0	0	0	0
Orientation 7	5 847 372	5 847 372	5 601 634	5 601 634
Enseignement dans la langue de la minorité (LM)	3 197 187	3 197 187	2 993 332	2 993 332
Français, langue seconde (FLS)	621 115	621 115	579 836	579 836
Anglais, langue seconde (ALS)	2 029 070	2 029 070	2 028 466	2 028 466
Total LM	48 374 424	48 374 424	48 374 424	48 374 424
Total FLS	5 152 353	5 152 353	5 152 353	5 152 353
Total ALS	18 406 662	18 406 662	18 406 662	18 406 662
Total général	71 933 439	71 933 439	71 933 439	71 933 439

